

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

SOMMAIRE

LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015.....	3
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>4</i>
<i>Elodie TRUONG</i>	<i>4</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>4</i>
<i>Elodie TRUONG</i>	<i>5</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>5</i>
<i>Elodie TRUONG</i>	<i>5</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>5</i>
RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	6
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>11</i>
<i>Josiane METAYER.....</i>	<i>11</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>11</i>
PRESENTATION DU RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE - ANNEE 2015 - DEBAT D'ORIENTATIONS DEVELOPPEMENT DURABLE (DODD)	12
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>13</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>13</i>
<i>Elodie TRUONG</i>	<i>14</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>14</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>14</i>
<i>Elodie TRUONG</i>	<i>14</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>14</i>
<i>Elodie TRUONG</i>	<i>15</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>15</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>16</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>16</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>17</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>17</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>17</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>17</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>17</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>17</i>
<i>Christophe POIRIER.....</i>	<i>17</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>18</i>
FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	20
<i>Alain GRIPPON</i>	<i>21</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>26</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>26</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>29</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>30</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>31</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>31</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>31</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>31</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>32</i>
<i>Jacqueline LEFEBVRE.....</i>	<i>32</i>
<i>Fabrice DESCAMPS</i>	<i>32</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>33</i>
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>33</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>33</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>34</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>35</i>
<i>Isabelle GODEAU</i>	<i>35</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>35</i>
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>36</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>36</i>
<i>Alain BAUDIN.....</i>	<i>36</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>37</i>
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	<i>37</i>

Monsieur le Maire	37
Dominique DESQUINS.....	37
Monsieur le Maire	37
Christophe POIRIER	38
Monsieur le Maire	38
Josiane METAYER.....	39
Monsieur le Maire	40
Simon LAPLACE.....	40
Monsieur le Maire	41
Pascal DUFORESTEL	41
Monsieur le Maire	41
Pascal DUFORESTEL	41
Monsieur le Maire	41
Pascal DUFORESTEL	41
Monsieur le Maire	42
FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES	43
Alain GRIPPON	44
Monsieur le Maire	44
FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES - DECISION MODIFICATIVE N°1 (EXERCICE 2015)	45
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A HABITAT SUD DEUX-SEVRES POUR UN PRET SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR UNE OPERATION DE VEFA SUR DES LOGEMENTS SOCIAUX A NIORT	46
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A HABITAT SUD DEUX-SEVRES POUR UN PRET SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA REHABILITATION DE PLUSIEURS LOGEMENTS SOCIAUX EN DIFFUS A NIORT.....	48
CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET PRINCIPAL.....	50
Alain GRIPPON	52
Monsieur le Maire	52
BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.....	53
Alain GRIPPON	55
Christophe POIRIER	55
Monsieur le Maire	55
Christophe POIRIER	56
Monsieur le Maire	56
Sébastien PARTHENAY	56
Monsieur le Maire	56
Luc DELAGARDE	57
Monsieur le Maire	57
Dominique SIX	57
Monsieur le Maire	57
Christophe POIRIER	57
Monsieur le Maire	57
Dominique DESQUINS.....	58
Dominique SIX	58
BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - TRANSFERT DE LA GESTION DES PARKINGS AMENAGES ET DES PARKINGS EN CONCESSION VERS CE BUDGET	59
TARIFS MUNICIPAUX 2015 - CHALETS DU MARCHE DE NOËL - MODIFICATION.....	61
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE NIORT	62
Lucien-Jean LAHOUSSE	65
Monsieur le Maire	65
Jean-Romée CHARBONNEAU	65
Lucien-Jean LAHOUSSE	65
Monsieur le Maire	66
Nathalie SEGUIN	66
Lucien-Jean LAHOUSSE	66
Monsieur le Maire	66
Alain PIVETEAU.....	66

<i>Nathalie SEGUIN</i>	67
<i>Monsieur le Maire</i>	67
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	67
<i>Monsieur le Maire</i>	67
PRIME DE VACANCES VERSEE AU PERSONNEL MUNICIPAL EN ACTIVITE AU TITRE DE L'ANNEE 2016	68
MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE NIORT	69
CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES A LA PATINOIRE	71
CREATION D'EMPLOIS EN ACCUEIL DE LOISIRS	72
CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION	73
RECRUTEMENT DE CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)	74
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	76
<i>Monsieur le Maire</i>	76
<i>Nathalie SEGUIN</i>	76
<i>Monsieur le Maire</i>	76
<i>Alain PIVETEAU</i>	76
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	76
<i>Alain BAUDIN</i>	76
<i>Nathalie SEGUIN</i>	77
<i>Monsieur le Maire</i>	77
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	77
RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET INFORMATIQUE	78
CONVENTION DE COOPERATION RENFORCEE : PLAN DE FORMATION TRIENNAL ENTRE LES COLLECTIVITES TERRITORIALES VILLE ET CCAS DE NIORT - CAN - CNFPT	79
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	81
<i>Monsieur le Maire</i>	81
<i>Nathalie SEGUIN</i>	81
<i>Monsieur le Maire</i>	81
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	81
CONVENTION D'ADHESION AUX SECRETARIATS DU COMITE MEDICAL ET DE LA COMMISSION DE REFORME PLACES AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES	82
MISE A DISPOSITION D'UN ASSISTANT SOCIAL DE LA VILLE DE NIORT AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NIORT	84
FOURNITURE DE CARBURANTS ET GESTION DES CONSOMMATIONS - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES ET DES MARCHES	85
FOURNITURES DE CARBURANT EN VRAC - GROUPEMENT DE COMMANDES - ACCORD-CADRE - APPROBATION DU MARCHE SUBSEQUENT N°5 - PERIODE DU 1ER JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016	87
MATERIEL DE PROPRETE URBAINE - APPROBATION DES MARCHES	88
PRESTATION D'EDITIQUE DE DOCUMENTS DE GESTION - APPROBATION DU MARCHE	90
PRESTATIONS INFORMATIQUES ET TELEPHONIQUES SERVIES AU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER PAR LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - CONVENTION	91
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	93
<i>Monsieur le Maire</i>	93
<i>Michel PAILLEY</i>	93
<i>Monsieur le Maire</i>	93
<i>Fabrice DESCAMPS</i>	93
<i>Monsieur le Maire</i>	93
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS POUR L'ACQUISITION D'UNE PRESTATION D'HEBERGEMENT DE SITES INTERNET - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT	94

CONTRAT DE VILLE - ANIMATIONS PERISCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS	96
CONVENTION D'INTEGRATION COLLECTIVE DE LA CLIS DE FERDINAND BUISSON - AVENANT N°1	98
DISPOSITIF APPEL A PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC LES CSC GRAND NORD, DE PART ET D'AUTRE, CHAMPCLAIROT-CHAMPOMMIER ET SOUCHE	99
DISPOSITIF APPEL A PROJETS AVEC LE CSC LES CHEMINS BLANCS	101
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE ET DE GESTION DE LA STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE DU COMPLEXE HENRI BARBUSSE DE NIORT A L'ASSOCIATION SPORTIVE "LE CLUB ALPIN FRANÇAIS"	103
Alain BAUDIN	104
Monsieur le Maire	104
Isabelle GODEAU	104
Alain BAUDIN	104
Isabelle GODEAU	104
Alain BAUDIN	104
Isabelle GODEAU	104
DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION AU PROFIT DU LIONS CLUB NIORT DOYEN.....	105
Alain BAUDIN	106
Monsieur le Maire	106
Dominique DESQUINS.....	106
Monsieur le Maire	106
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SPIP DES DEUX-SEVRES ET LA MAISON D'ARRET DE NIORT POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS CULTURELLES	107
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES.....	108
Christelle CHASSAGNE	110
Pascal DUFORESTEL	110
Monsieur le Maire	110
Christelle CHASSAGNE	110
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT	111
DEFENSE INCENDIE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE BUFFEVENT POUR L'INSTALLATION D'UNE BACHE DE 120 M3 DE RESERVE D'EAU.....	113
Marc THEBAULT	114
Pascal DUFORESTEL	114
Monsieur le Maire	114
RUE DU DIXIEME - MISE EN SECURITE - ACQUISITION DE LA PARCELLE AE N°752.....	115
AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT (CAMPING-CARS) ET D'UN ESPACE PAYSAGER EN BORD DE SEVRE : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN (PRE-LEROY BN 609 ET 424).....	116
Marc THEBAULT	117
Monsieur le Maire	117
Michel PAILLEY	117
Marc THEBAULT	117
Monsieur le Maire	117
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE LA BURGONCE	118
CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN DP N°233 - 236 ET 237- ANGLE BOULEVARD DE L'ATLANTIQUE/RUE LAURENT BONNEVAY.....	119
CESSION DE PARCELLE RUE DU FIEF JOLY (IL N°37).....	120
CESSION LOT 15 LOTISSEMENT LES CHAMPS DE L'ORMEAU (HL N°164)	121
CONVENTION DE VEILLE FONCIERE AVEC ABONNEMENT AU SITE INTERNET CARTOGRAPHIQUE VIGIFONCIER POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE NIORT	123

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE AMENAGEMENT SOUS CONTRIBUTION D'URBANISME RUE DE LA MIRANDELLE, RUE DES FIEFS, IMPASSE DE CHEY, RUE DE LA CROIX DES PELERINS - AVENANT N°3 ...	125
MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC - APPROBATION DU MARCHE DE SERVICE	126
PARKING MARCEL PAUL - CREATION DE TARIFS SPECIFIQUES POUR DES ABONNEMENTS EN GRAND NOMBRE DANS LE PERIMETRE DU STATIONNEMENT PAYANT A COMPTER DU 1ER DECEMBRE 2015....	127
<i>Dominique SIX</i>	<i>128</i>
<i>Josiane METAYER</i>	<i>128</i>
<i>Dominique SIX</i>	<i>128</i>
MARCHE FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATERIEL DE PEAGE POUR LES PARKINGS JACQUES DE LINIERS ET HENRI GELIN A NIORT - EXONERATION DES PENALITES DE RETARD.....	130
COMPENSATION POUR LES CONCESSIONS DE STATIONNEMENT DE MARCEL PAUL, LA ROULIERE, SAINT-JEAN ET ESPACE NIORTAIS POUR L'EXERCICE 2016	131
GESTION DU PARKING SOUTERRAIN DE LA BRECHE - APPROBATION DU MARCHE.....	132
PLAN FAÇADES - RAVALEMENTS DE FAÇADES DANS LE SECTEUR PIETONNIER - EXONERATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	133
<i>Dominique SIX</i>	<i>134</i>
ADHESION DE LA VILLE DE NIORT AU SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FONCIERS DU MARAIS POITEVIN	135
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>136</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>136</i>
MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE - BATIMENTS ET GENIE CIVIL - MARCHE A BONS DE COMMANDE - APPROBATION DU MARCHE LOT N°1	139
BATIMENTS SIS 77 ET 79 RUE VILLERSEXEL - DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR	140
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>141</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>141</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>141</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>141</i>
<i>Dominique SIX</i>	<i>141</i>
ESPACE MICHELET - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE NIORT POUR DES TRAVAUX REALISES PAR LA MISSION LOCALE SUD DEUX-SEVRES	142
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>143</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>143</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>143</i>

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 novembre 2015

Président :**MONSIEUR JEROME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Procès-verbal n° Pv-2015-9

Direction du Secrétariat Général

**Approbation du procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 29 juin 2015**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Nous allons commencer la séance du Conseil municipal. C'est la première réunion de notre Conseil municipal, en tous cas dans cette configuration d'assemblée depuis les tragiques attentats qui ont causé la mort et les blessures d'un grand nombre de nos concitoyens. Il y a une semaine, nous étions en deuil national et à cette occasion, je souhaiterais que nous fassions une minute de silence. J'aimerais également associer, comme j'ai pu le partager avec nos collègues de l'Opposition, toutes les victimes des derniers attentats, que ce soit celles de l'Airbus avec des ressortissants principalement russes au-dessus du Sinaï égyptien, les victimes des attentats de Beyrouth, les morts de Bamako et tous ceux qui ici et là sont victimes du terrorisme et des exactions qui peuvent être commises dans leur pays. En union avec nos compatriotes et donc bien au-delà, je vous propose que nous fassions ensemble en début de Conseil cette minute de silence. Si vous voulez bien vous lever... Pour que vive la République et que vive la France, il faut que nous continuions nos activités et tout cela commence par la démocratie locale et donc l'ordre du jour, habituel, lui, de notre Assemblée municipale. Ce qui m'amène à vous proposer l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2015 mais avant cela, peut-être, à voir qui parmi vous voudra tenir le rôle de secrétaire de séance. Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 29 juin 2015, y a-t-il des observations ? Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Oui, nous avons des observations, nous n'approuvons pas ce procès-verbal, je crois qu'il n'est pas soumis au vote mais nous sommes en désaccord sur la façon dont vous avez considéré et comptabilisé nos votes lors de ce Conseil du 29 juin, notamment sur la délibération portant sur la vidéosurveillance qui a eu pour conséquence que nous quittions la salle. Tout simplement parce que nous considérons que les conditions du vote n'ont pas été claires et sereines et que ces conditions qui sont normalement celles qui doivent prévaloir lors d'un vote en Conseil municipal n'ont pas été observées. Vous ne vous êtes pas exprimé concernant la demande de vote à bulletin secret, vous n'avez pas donné la parole à l'ensemble des Conseillers municipaux qui demandaient à s'exprimer lors de ce débat. Pour ces raisons, nous n'approuvons pas du tout ce procès-verbal du Conseil municipal du 29 juin.

Monsieur le Maire

C'est bien noté, cela dit je crois que vous avez saisi le Préfet et que celui-ci a reconnu la parfaite légalité de cette délibération et de la qualité du débat, nous en resterons donc là. Et pour votre information, je crois que c'était une question qui était la vôtre, la vidéo protection a donc fait l'objet d'une subvention de l'Etat à hauteur de 47% donc ce sont 200 000 euros de recettes qui viennent en soutien à ce projet et en déduction des dépenses que la Ville a eu à faire pour la vidéo protection. Oui, Madame TRUONG.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Elodie TRUONG

Juste à titre de curiosité, comment avez-vous pu considérer que nous ne prenions pas part au vote ?

Monsieur le Maire

Madame TRUONG, je ne suis pas celui qui compte les votes, il y a un Secrétariat des instances qui est tout à fait neutre et objectif, vous les avez connus, ils n'ont pas changé et donc les votes se font par leur intermédiaire et le comptage par eux-mêmes. J'ai toute confiance dans cette équipe et je la renouvelle une fois de plus, manifestement quand les personnes sont absentes, elles ne prennent pas part au vote, c'est aussi simple que cela donc je crois qu'on ne va pas épiloguer sur cette...

Elodie TRUONG

Je disais que le vote s'est déroulé en notre présence, nous n'avons pas pu exprimer notre vote et donc je ne comprends pas comment vous avez considéré que nous ne prenions pas part au vote.

Monsieur le Maire

Nous prenons en compte dans le procès-verbal de la séance de ce jour votre réprobation mais pour ce qui est du vote, il a été parfaitement clair et enregistré tel quel sans aucune contestation. Voilà. C'est la difficulté des incidents de séance, il faut pouvoir les gérer. Y a-t-il d'autres questions sur ce procès-verbal ? Puisqu'il s'agit d'une approbation, il s'agit justement de l'approuver, qui s'oppose, qui s'abstient ? Adopté. Délibération suivante.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Recueil-décisions n° Rc-2015-9

Direction du Secrétariat Général

**Recueil des Décisions L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2015-465	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Mise à disposition de la Guinguette Etoile Rouge à l'Agence Culturelle du Poitou-Charentes	/	1
2.	L-2015-65	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE Festival Regards Noirs 2015 Contrat avec Stéphane BOURGOUIN - Avenant n°1	111,20 € net	4
3.	L-2015-408	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE Jeudis de NIORT 2015 - Contrat de cession avec WINTERLONG GALERIE - Dig or Die	400,00 €	7
4.	L-2015-437	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE Contrat d'exposition avec Winterlong Galerie - Exposition collective au Pilon du 23 septembre au 17 octobre 2015	3 500,00 € net	14
5.	L-2015-455	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE Manifestation le 4ème Mur - Contrat de commande d'interventions et de création artistiques avec Winterlong Galerie	9 650,00 € net	23
6.	L-2015-414	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Achat d'une remorque plateau pour le transport du matériel sur les événements	4 505,00 € HT Soit 5 385,00 € TTC	28
7.	L-2015-442	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marchés de Noël - Contrat de Cession d'un spectacle association OCTAVE - "Les Féériques et le colporteur de rêves"	1 374,41 € HT Soit 1 450,00 € TTC	30
8.	L-2015-459	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Contrat de prestation - Spectacle 'Les friandises de Noël' - Eclipse CIE	2 700,00 € net	33
9.	L-2015-461	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Contrat de Cession du droit d'exploitation d'un spectacle - "Sur la route du Père Noël" - TASCK Compagnie	6 000,00 € HT Soit 6 330,00 € TTC	36

. RETOUR SOMMAIRE

10.	L-2015-460	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT Galerie Victor Hugo - Etude de préféabilité urbaine et architecturale	4 500,00 € HT Soit 5 400,00 € TTC	39
11.	L-2015-400	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec VAELIA - Participation d'un agent à une formation liée à la maintenance de nos bases de données	1 920,00 € HT Soit 2 304,00 € TTC	40
12.	L-2015-417	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec CFC FORMATIONS - Participation d'un agent à la formation : "Réception, garantie, assurance dans les marchés publics de travaux"	990,00 € TTC	42
13.	L-2015-418	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ECF COA - Participation d'un agent au stage "Code de la route " puis "Permis de conduire BE-remorque"	740,00 € net	44
14.	L-2015-429	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Carrières et Compétences - Participation d'un agent à un bilan de compétences	1 500,00 € net	46
15.	L-2015-430	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec CEGOS SA - Participation d'un agent au stage "Les clés du web marketing"	1 413,00 € HT Soit 1 695,60 € TTC	47
16.	L-2015-431	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'organisme CSTA - Participation d'un agent à la formation Soudage OA Brasage ATG B540-9	1 608,00 € HT Soit 1 929,60 € TTC	48
17.	L-2015-432	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec CEGOS SA - Participation d'un agent à la formation "Les clés du E-Commerce et Multicanal"	1 433,00 € HT Soit 1 719,60 € TTC	49
18.	L-2015-444	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec PLURIEL Développement - Participation d'un agent à la formation : "Adjoint de direction : postures et missions"	420,00 € net	50

. RETOUR SOMMAIRE

19.	L-2015-406	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Maintenance et prestation d'assistance de solution parefeu et VPN SSL du système d'information	Montant maximum 70 000,00 € HT pour un an	51
20.	L-2015-456	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché pour une prestation d'audit technique et juridique du système de vidéo-protection	9 325,00 € HT Soit 11 190,00 € TTC	53
21.	L-2015-457	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de prestation de maintenance de la sonde de métrologie réseau et applicative	6 081,00 € HT Soit 7 297,20 € TTC	54
22.	L-2015-411	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 1er trimestre - Association CEM - Atelier Eveil Musical	2 160,00 € net	56
23.	L-2015-425	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 1er trimestre - Association UAN ST FLORENT - Atelier sports alternatifs	1 620,00 € net	59
24.	L-2015-426	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 1er trimestre - Association Les Ateliers du Baluchon - Atelier expressions vocales corporelles théâtrales	1 080,00 € net	62
25.	L-2015-433	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS - Année scolaire 2015-2016 - Association CHERVEUX AGILITY- Atelier sensibilisation à l'éducation canine	450,00 € net	65
26.	L-2015-434	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 1er trimestre - Association USEP - Atelier multisports - Avenant n°1	270,00 € net	67
27.	L-2015-480	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - année scolaire 2015-2016 - 2ème et 3ème trimestres - Atelier éveil et expressions artistiques - Marine GRIZAUD	1 080 ,00 € net	71
28.	L-2015-481	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - année scolaire 2015-2016 2ème et 3ème trimestres - Atelier street art- graffs - Agnès BRILLATZ-	1 080,00 € net	74
29.	L-2015-424	DIRECTION DES FINANCES EXÉCUTION BUDGÉTAIRE Régie de recettes du dispositif "Pass Famille Loisirs" Modification de la décision L.2122-22 n°2015-341 du 10 août 2015 sur le mode d'encaissement	/	77

. RETOUR SOMMAIRE

30.	L-2015-445	DIRECTION DES FINANCES EXÉCUTION BUDGÉTAIRE Cessation d'activité de la régie de recettes de la Foire Exposition Niort Noron	/	79
31.	L-2015-446	DIRECTION DES FINANCES EXÉCUTION BUDGÉTAIRE Cessation d'activité de la régie d'avances de la Foire Exposition de Niort Noron	/	81
32.	L-2015-428	MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21 Convention réglant la mise en oeuvre d'une prestation dans le cadre du Défi vélo partenarial organisé par la Ville de Niort (COPART) - le jeudi 17 septembre 2015	700,00 € net	83
33.	L-2015-435	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Vérification installations électriques fête foraine 2015	4 122,40 € HT Soit 4 946,88 € TTC	88
34.	L-2015-412	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Pavillon Grappelli - Réaménagement - Assistant à maîtrise d'ouvrage - Avenant n°1	/	89
35.	L-2015-420	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation précaire et temporaire Maison d'habitation 17 rue Jean Macé à Niort	Redevance d'occupation mensuelle : 340,00 € + dépenses d'énergies et fluides	91
36.	L-2015-427	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Aérodrome de Niort Marais-Poitevin - Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un emplacement de stationnement pour un aéronef au sein du Grand Hangar	Redevance d'occupation selon tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	93
37.	L-2015-452	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Appartement 2ème étage - Porte 3 - 8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence en date du 9 septembre 2015 - Avenant n°1	/	101
38.	L-2015-458	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire élémentaire Jean Jaurès - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique La Roussille	A titre gratuit	102
39.	L-2015-475	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Cession de l'aquarium situé dans le hall d'entrée de la maison de quartier de Saint-Florent	Vente aux enchères estimation 100,00 €	109

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

40.	L-2015-421	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE Requalification des Halles de Niort - Phase 3 - Rue Brisson - Lot n° 2 : Menuiseries extérieures acier - Chassis n°16 - Attribution du marché	10 556,72 € HT Soit 12 668,06 € TTC	110
41.	L-2015-422	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ENERGIE Divers Groupes scolaires - Etudes préalables à la rénovation de réseau de chauffage enterré	Montant total 13 600,00 € HT Soit 16 320,00 € TTC	112
42.	L-2015-423	DIRECTION DE PROJET PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS ET SANITAIRES Diagnostics et mesures des polluants, effectués au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur pour les besoins de la Ville de Niort	9 900,00 € HT Soit 11 880,00 € TTC	114
43.	L-2015-436	DIRECTION DE PROJET ENVIRONNEMENT ET HANDICAP Convention réglant les conditions d'organisation et le déroulement de la formation de l'EPLFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres/CFPPA Melle-Niort	1 080,00 € net	116
44.	L-2015-440	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES Affaire société Free Mobile - Cour Administrative d'Appel de Bordeaux - Paiement d'honoraires à AZAN AVOCATS et ASSOCIES	2 000,00 € HT Soit 2 400,00 € TTC	118
45.	L-2015-491	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE URBANISME PRÉVISIONNEL ET OPÉRATIONNEL Révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la commune de Niort en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) - Marché n° 1325M001	/	119

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous avons à voir le recueil des décisions. Celles-ci appellent-elles des remarques ou des interrogations particulières ? Oui ; Madame METAYER.

Josiane METAYER

Monsieur le Maire, je voudrais vous interroger sur la décision n°37 qui passe convention pour l'attribution d'un logement d'urgence rue du Mûrier. Pourriez-vous nous éclairer à ce jour sur le nombre de logements d'urgence vides sur la Ville de Niort et qu'en est-il pour notamment les familles non hébergées sur Niort ? Enfin, où en êtes-vous sur la récapitulation que vous deviez réaliser des logements vacants ou disponibles qui pourraient satisfaire à l'accueil de migrants sur notre Ville ? Merci.

Monsieur le Maire

Je ne crois pas que ça fasse l'objet des décisions qui sont dans le recueil, néanmoins les logements d'urgence, il est important d'en avoir. Récemment encore, une maison a brûlé sur une commune voisine et nous avons eu la possibilité d'héberger ces personnes parce que nous avons des logements d'urgence, c'est tout le sens d'un logement d'urgence et heureusement que nous avons des logements d'urgence disponibles. Le principe est de ne pas les mobiliser toute une année. Quant aux logements disponibles, je crois que les bailleurs sociaux ont été sollicités par le Préfet et ont fait part au Préfet du contingent préfectoral dont ils disposaient. Néanmoins, vous savez que le logement social n'est pas éligible à toutes les conditions de demandes. Y a-t-il d'autres interrogations sur le recueil des décisions ? Je vous remercie. Nous prenons acte de ce document.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-388

Mission Développement durable - Agenda 21 Présentation du Rapport développement durable - Année 2015 - Débat d'Orientations Développement Durable (DODD)

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'article 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 14 mai 2012, approuvant, à l'unanimité, le plan d'actions 2012-2015 de son Agenda 21 pour mettre en œuvre la Stratégie niortaise de développement durable.

Parallèlement, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un « Rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales » préalablement au débat d'orientations budgétaires.

La Ville présente le rapport de développement durable qui constitue un état d'avancement de l'action municipale conduite sur le territoire et dans le fonctionnement de la collectivité. Il fait également état des orientations et des programmes de nature à faire évoluer cette situation.

Le rapport est un support au débat d'orientations développement durable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Niort pour l'année 2015 ;
- prendre acte de la tenue du débat d'orientations développement durable 2015.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Niort pour l'année 2015 et de la tenue du débat d'orientations développement durable 2015.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous avons maintenant la présentation par Michel PAILLEY du rapport de développement durable pour l'année 2015 avec l'ouverture du débat d'orientations du développement durable autour de ce rapport, le DODD, à ne pas confondre avec le DOB qui suivra.

Michel PAILLEY

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du rapport que vous avez reçu avec vos documents. La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales préalablement au débat d'orientations budgétaires. Nos discussions sur le précédent rapport remontent à novembre de l'année dernière, lorsque je vous présentais le rapport de 2014. Il vous est donc demandé ce soir d'entériner le rapport sur les actions en matière de développement durable de la Ville de Niort pour l'année 2015. Il présente les réalisations concrètes de la Ville et la description des modalités de mise en œuvre du projet territorial en matière de développement durable, au regard de l'implication des acteurs du territoire et de la mobilisation des services. Il illustre sans exhaustivité les actions menées sur la Ville au cours de l'année 2015 afin de montrer la diversité des politiques qui ont intégré le développement durable comme objectif et levier d'action. Il est structuré en deux parties : dans la première partie, agir pour le développement durable à Niort au regard de cinq finalités : la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, l'épanouissement de tous, la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations, la dynamique de développement durable suivant les modes de production et de consommation responsable. Dans une deuxième partie, le développement durable dans le fonctionnement de la collectivité, thématique choisie au regard des politiques publiques prioritaires de la Municipalité avec une lecture transversale : aménagement de la Ville, éducation, insertion des personnes en situation de handicap, santé, protection de la population et la prévention des risques. Concernant le débat sur les orientations écologiques, il s'inscrit dans un contexte financier plus que restreint qui ne manquera pas d'être soulevé lors du débat d'orientations budgétaires mais nous souhaitons rester dans la continuité, avec notamment le plan d'actions biodiversité 2013-2017 et la démarche Cit'ergie dans le cadre du PCET, être également dans la durée avec l'ADAP dans le cadre de la charte Ville et handicap de 2013, la trame verte et bleue dans le PLU, le plan de déplacement administration qui est en cours de réalisation en interne. Bien sûr, en cette fin d'année 2015, nous sommes à une époque charnière entre la continuité des politiques publiques déjà en place et l'espérance de nouveautés législatives. Il y a d'abord la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction d'un nouveau modèle énergétique français, cette loi pour laquelle nous attendons les décrets d'application. Et puis il y a la COP 21 du 30 novembre au 11 décembre, c'est-à-dire la semaine prochaine, sur les changements climatiques et la COP 21 doit prendre la suite du protocole de Kyoto.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Elle doit aboutir à un accord international visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin d'éviter un réchauffement de notre planète de plus de 2 degrés d'ici 2100. Donc la COP 21, n'en doutons pas, définira de nouvelles attentes et de nouvelles actions. Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver le présent rapport 2015.

Elodie TRUONG

Je voudrais savoir quels sont, dans ce rapport, les éléments que vous avez mis en exergue concernant les mobilités et l'approche mobilité en développement durable c'est-à-dire la question de l'intermodalité, la question bien sûr du transport public, la question des véhicules électriques en dehors de la flotte municipale, ce sont ces différentes questions, est-ce que Michel PAILLEY peut nous en dire un peu plus ? Merci.

Monsieur le Maire

Michel PAILLEY, voulez-vous répondre, même si tout ce qui est mobilité relève davantage de l'Agglomération, et donc de son bilan de développement, que de la Ville ? Michel va vous répondre. Michel PAILLEY.

Michel PAILLEY

Bien évidemment, les transports ne sont pas de notre responsabilité mais de celle de l'Agglomération. Cela dit, pour ce qui nous concerne, je parlais tout à l'heure du plan de déplacement d'administration, nous espérons pour bientôt la mise en place d'un logiciel pour la réservation de tout ce qui est déplacements professionnels. Nous avons le garage à vélos sécurisé qui est à disposition des agents, nous avons aussi ce que nous avons fait avec « Locopart » dans le défi partenarial, plus, sur l'échelle de la Ville, les déplacements domicile travail et notamment la promotion du vélo. Vous avez donc une flotte de véhicules municipaux avec dix vélos électriques, deux voitures hybrides, tout ceci dans la sphère de nos compétences.

Elodie TRUONG

Pour poursuivre sur ce sujet, qu'en est-il du projet de pôle multimodal de la gare, qui était un projet présent dans les délibérations de cette collectivité depuis un certain temps et qu'on ne voit plus apparaître dans les rapports ou délibérations ? C'est un projet qui, bien sûr, a trait à la question des transports, qui est gérée par la CAN, mais là, en l'occurrence, c'est un projet qui concerne plutôt la Ville.

Monsieur le Maire

Madame TRUONG, je peux vous répondre directement. Le projet multimodal à la gare était tombé en oubli ces dernières années puisqu'il y avait eu des difficultés de financement et il lui avait été préféré le passage du TCSP sur le site de la Gare, ce qui, vous le savez, a été remis en cause, et au débat d'orientations budgétaires de l'Agglo, qui s'est tenu la semaine dernière, vous avez vu, notamment, dans

. RETOUR SOMMAIRE

les enjeux de dépenses nouvelles mais aussi d'investissements nouveaux, des développements sur ce sujet avec une nouvelle expertise et un chef de projet qui aura pour mission la question de la gare, des mobilités, de son développement économique et de son insertion urbanistique dans notre Agglomération. C'est un projet que nous avons d'ailleurs pleinement inscrit au Contrat de Plan Etat-Région, où il n'était pas, et qui plus est c'est un projet au long cours parce que la gare de Niort, ça demande beaucoup de temps, notamment pour la veille foncière avec SNCF Réseau. Aujourd'hui, les choses ont été un peu modifiées, espérons que ça aille un peu plus vite que par le passé mais on peut avoir quelque prudence sur le sujet. Donc c'est un projet qui commence maintenant et qui aura certainement besoin d'une dizaine ou d'une quinzaine d'années pour arriver à pleine maturité pour ce qui concerne l'ensemble du site gare et rails. D'autres questions ? Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Je ne peux pas vous laisser dire que ce projet était tombé en désuétude compte tenu d'une concurrence avec le projet du TCSP. D'une part il était avancé, d'autre part il était dans notre propre programme pour les Municipales et c'est un projet qui effectivement tenait à cœur à l'équipe et c'est pour cette raison précise que je vous pose cette question parce que je m'inquiète du devenir de ce secteur.

Monsieur le Maire

Ecoutez, il était dans votre programme donc il n'était pas dans le bilan, il sera dans le nôtre, ça tombe bien, nous serons au moins d'accord sur cette évolution à donner à la gare de Niort. Le seul projet qui existait était la démolition de l'immeuble rue Mazagran. On ne peut pas parler d'un projet mûr en terme de multi-modalité mais j'entends bien que c'était votre intention, c'est également la nôtre et cela s'inscrit dans le temps, c'est absolument nécessaire. Ce que je puis vous dire également avec certitude, c'est qu'il n'était pas inscrit dans les premières négociations au Contrat de Plan Etat-Région, que nous avons essayé de l'inscrire au plus tôt puisque la gare de Niort se trouve être en retard. Poitiers a refait sa gare, La Rochelle, après une longue période de veille foncière, commence à avancer un peu plus activement sur le sujet, Angoulême a commencé les travaux, il s'agissait bien que Niort ne soit pas en retard. Le choix avait été fait aussi par le passé qu'une partie du pôle multimodal de gare routière soit organisée autour de la Brèche, notamment avenue Bujault ou dans le bas de l'avenue de la République et moins dans le cadre de la gare. Je comprends aussi les enjeux de temporalité qui ont été à l'initiative de ce choix, voilà où en étaient les choses. Mais encore une fois, j'entends bien que c'était dans votre programme et j'entends bien vous faire remarquer que c'était également dans le nôtre et que nous entreprenons d'avancer, le dernier débat d'orientations budgétaires a pu ou aurait pu vous éclairer sur le sujet puisqu'il prenait pleinement en compte cette dimension. Y a-t-il des questions ? Monsieur DUFORESTEL et Monsieur BREUILLE.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Merci, Monsieur le Maire. Je crois que vous l'avez dit par ailleurs, le contexte national, international nous oblige et peut-être que ça nous oblige à éviter la caricature. Vous ne pouvez pas dire de manière aussi tranchée que le projet serait réactivé. Vous savez, vous connaissez aussi bien que moi l'histoire, c'est-à-dire qu'il y a un Ministre du Transport qui s'appelle Dominique BUSSEREAU, que vous connaissez bien je crois puisqu'il était l'invité vedette de l'inauguration de Niort Terminal et qui a, un moment donné, par rétorsion sur les questions de financement de la ligne à grande vitesse (LGV), fait enlever des fonds quant au financement du projet de pôle multimodal de la gare, ce qui a mis à mal et a retardé l'étude du projet puisque quand on enlève comme ça des millions tout d'un coup, par simple rétorsion, ça n'aide pas l'émergence de projets publics, vous le savez bien. Voilà. En l'état, je crois qu'on aurait intérêt à se poser collectivement les questions en bonne intelligence puisqu'il semble, au vu des programmes électoraux passés, que nous soyons d'accord sur le fait qu'il faut donner une nouvelle vie à cette gare et que par nature, outre le fait et vous avez raison de dire que c'est un projet urbain donc qu'il doit s'inscrire dans une vision du secteur, dans les complémentarités avec un pôle santé important en proximité, avec d'autres enjeux économiques que vous descelleriez, que vous mettez en exergue dans le cadre de ce projet mais c'est avant tout, historiquement, depuis le 19^{ème} siècle, un endroit de mobilité et il faut, TCSP ou pas TCSP, BHNS ou pas BHNS, éviter que ce soit un lieu de mono déplacement et donc qu'il intègre l'ensemble des autres modes, des modes doux, qu'il intègre bien entendu l'automobile dans son dispositif et on sait bien les uns les autres qu'aujourd'hui ça n'est pas satisfaisant. Donc en effet, si nous voulons, collectivement, permettez-nous de nous inscrire dans ce mouvement collectif, faire en sorte de ne pas être trop en retard sur les autres Agglomérations que vous avez nommées fort justement et qui ont soit réalisé, soit entrepris, soit mis en œuvre ou qui ont des phases d'études bien avancées sur la question du pôle multimodal, il faut en effet avancer. Il était inscrit au CPER ça ne vous a pas échappé non plus car vous êtes un lecteur attentif du Contrat de Projet Etat Région, il faut malgré ces embûches, malgré les difficultés que j'ai rappelées et qu'il y a eu dans l'histoire de son instruction, le reprendre collectivement et voir en effet comment il doit aider à l'entrée en ville car on voit de plus en plus que les entrées de ville automobiles sont saturées et qu'au vu du bon positionnement de la gare au sein de la ville, il y a là moyen d'en faire un élément d'entrée en ville important, c'est tout l'enjeu du projet, je crois.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur DUFORESTEL, de rappeler que le projet avait effectivement du plomb dans l'aile à notre arrivée pour les raisons que vous avez évoquées, notamment mais pas seulement, et donc ce projet est sur les rails, il est en effet au CPER parce que nous avons demandé à l'y mettre et je reconnais aussi que l'Etat et la Région ne s'y sont pas opposés et ont permis cette inscription mais celle-ci n'y était pas précédemment, je tiens à le préciser tout autant, comme ça les choses sont très claires et très honnêtement présentées. Monsieur BREUILLE.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Parmi ces démarches de développement durable, je souhaiterais savoir si la Ville et l'Agglo sont impliquées avec les services de l'Etat dans la mise en place d'un plan de protection de l'atmosphère, un PPA, et si oui, avec quels objectifs et à quelle échéance.

Monsieur le Maire

Michel PAILLEY.

Amaury BREUILLE

Un PPA, un plan de protection de l'atmosphère.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas un dialogue, c'est une réunion de Conseil municipal. Michel PAILLEY voulait répondre ou pas ?

Michel PAILLEY

On parle bien d'un plan extérieur de la pollution ? Non nous n'avons pas de lien direct avec l'Etat sur le sujet, du moins à ma connaissance.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres questions ? Monsieur POIRIER.

Christophe POIRIER

Ça me semble difficile, Monsieur le Maire, de dire que la ville n'a absolument aucune compétence en matière de mobilité quand, et nous le verrons à travers ce Conseil, on abonde des budgets stationnement à coup de centaines de milliers d'euros, on le verra, certainement pour de très bonnes raisons, en tous cas, pour des raisons politiques assumées de votre côté et on voit bien que là il y a un choix politique qui est clairement fait. Quand je parle de centaines de milliers d'euros, c'est aussi bien pour la Brèche que pour les parkings en concession, encore une fois les délibérations que nous étudierons tout à l'heure sont là pour le montrer. Donc, au regard de cet effort extrêmement important qui est fait sur le budget municipal en faveur de la voiture, on aimerait effectivement un peu plus d'ambition sur les autres aspects et notamment le développement des transports doux, le vélo et comme le disaient mes collègues, accélérer peut-être sur ce projet pôle multimodal de la gare et favoriser, alors là je vous le concède ça relève plus de la compétence de l'Agglo, l'accès par le bus.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci, mais écoutez, nous aimons tellement le bus que nous avons souhaité qu'il soit gratuit à compter de 2017 donc c'est quand même un bel engagement. Quant aux mobilités douces, nous y travaillons aussi. Je ne sais comment vous dire que le dossier gare est pris en main, qu'il est depuis la fin 2014 inscrit dans les différents contrats, il n'y a plus qu'à ! Le seul regret que j'ai, c'est qu'il y ait aussi du retard et j'espère, parce qu'il faut accélérer, parce qu'il faut aller même plus vite que la musique, que nous serons dans les temps pour répondre aux contractualisations sur ce volet-là. C'est ma seule crainte réelle mais pour le coup, je puis vous assurer que la Ville mais surtout la CAN parce que j'ai souhaité que le développement économique soit au cœur de ce sujet et que c'est aussi un dossier mobilité, comme vous l'avez rappelé et je vous en remercie. S'il n'y a pas d'autres questions, on va peut-être passer à un autre débat d'orientations. Il n'y a pas d'autres questions ? Merci. Nous prenons donc acte de la tenue de ce débat d'orientations développement durable. Merci Michel PAILLEY. Un sujet qui est peut-être plus annuel et qui s'inscrit aussi dans une certaine durée et temporalité, le débat d'orientations budgétaires 2016, budget principal et budgets annexes, qui va vous être présenté par Alain GRIPPON. Je voudrais préalablement, si Alain le veut bien, souligner à quel point ce budget s'inscrit dans un environnement extrêmement contraint et peut-être plus qu'aucun n'aurait pu l'imaginer parce que les baisses de dotations sont aujourd'hui bien plus importantes qu'il n'était prévu. Il était envisagé moins 30% de baisse de Dotation Globale de Fonctionnement à échéance 2017, nous sommes aujourd'hui déjà, en préparation de 2016, à moins 31%. On avait dû faire un budget modificatif courant 2015 puisqu'il avait été prévu une perte de 800 000 € et en réalité c'était 1,7 et cette année encore, il est prévu 1,7 de perte de recettes au titre de la DGF, dotation qui n'est pas une subvention mais un transfert de moyens pour accompagner des transferts de compétences et de services publics dans le cadre de la Décentralisation, qui obéit normalement au principe suivant lequel les transferts de compétences sont accompagnés des moyens nécessaires à leur exercice. La baisse des dotations ne pourra pas continuer comme cela, nous avons pris fait et cause avec l'ensemble des Maires de France, nous l'avons rappelé avec les Présidents des établissements publics de coopération intercommunaux c'est-à-dire les Communautés de Communes et d'Agglomération des Deux-Sèvres, l'échéance 2017 devient à la limite du supportable pour nos collectivités et je pense que ce sera un débat qui prendra une envergure nationale, qu'il a peut-être trop peu connu jusqu'à présent, il est vrai que les enjeux ne manquent pas pour notre pays. Néanmoins c'est un obstacle considérable pour les collectivités locales et pour la nôtre en particulier qui est particulièrement affectée puisque je vous le rappelle, moins 31% de recettes au titre de la dotation globale de fonctionnement. Cette contrainte s'ajoute à une contrainte un peu mieux connue qui est celle de la soutenabilité de la dette niortaise et de son encours important. Il s'agit en effet de dégager chaque année, malgré les pertes de recettes, un autofinancement, une Capacité d'Autofinancement Brute assez importante pour payer l'annuité qui est due au titre de ces emprunts passés. Donc le contexte renferme cette double difficulté. A cela s'ajoute le fait que la pression fiscale à Niort est aujourd'hui à un niveau qu'il

. RETOUR SOMMAIRE

convient de ne pas augmenter, c'est notre choix politique mais je crois que c'est un choix plus que nécessaire, surtout quand on regarde la dégradation du pouvoir d'achat des Français. Donc il s'agit bien entendu de débattre et d'organiser notre budget dans une perspective de stabilisation des taux d'imposition. Evidemment notre budget, et ce sera dit par Alain GRIPPON dans un instant, qu'il ne m'en veuille pas de faire cette introduction, se fait dans une nécessité de baisse des dépenses de fonctionnement. C'est un exercice difficile, très difficile mais je dois dire que, ayant eu la responsabilité de rédiger et de signer une lettre de cadrage dans le courant de l'été dernier pour préparer les services aux enjeux du budget primitif qui sera porté à votre connaissance le mois prochain, je ne puis que, si ce n'est me réjouir le verbe serait inexact, au moins féliciter l'ensemble des services qui ont répondu très efficacement aux enjeux et aux objectifs fixés par la lettre de cadrage. Il est clair que si les orientations qui vous seront présentées dans un instant n'étaient celles que d'une équipe ou d'un seul, elles n'auraient pas de sens et elles seraient difficiles évidemment à mettre en œuvre. C'est au contraire et je les salue tous, la mobilisation de toute une collectivité pour être économe des dépenses publiques tout en maintenant autant que faire se peut un niveau exigeant de service public. Beaucoup de dépenses sont réduites, nous avons souhaité cependant réaliser une hausse qui est relative mais qui est bel et bien une hausse, celle du budget du Centre Communal d'Action Sociale qui est en effet en augmentation cette année pour répondre aux besoins sociaux de notre territoire et de nos concitoyens. Voilà dans quel cadre, et j'aurai l'occasion d'y revenir, s'inscrit notre débat d'orientations budgétaires et à quelles orientations et finalités politiques il obéit mais évidemment, il se soumet à toutes les contraintes que je viens de rappeler qui s'imposent à notre collectivité en particulier, comme à beaucoup d'autres plus généralement. Merci. Alain GRIPPON a la parole.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-389

Direction des Finances

**Finances - Débat d'Orientations Budgétaires 2016 -
Budget principal et budgets annexes**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette [...] ».

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget, il n'est pas expressément prévu de vote.

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires ainsi que de la tenue du débat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires accompagnant la présente délibération ;
- prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2016 du budget principal et de ses budgets annexes.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2016 du budget principal et de ses budgets annexes

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Merci, Monsieur le Maire. Cette présentation du débat d'orientations budgétaires va s'effectuer sous quatre grands chapitres qui sont d'abord le rappel du cadre légal, ensuite la situation économique, financière et budgétaire à la fois au plan mondial, la zone euro et le territoire national. Enfin un focus sur la situation financière de la Ville de Niort et les orientations budgétaires qui résultent de ce contexte général. D'abord, le rappel du cadre légal : il s'agit de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat d'orientations budgétaires soit mené ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure et la gestion de la dette, ce qui est un dispositif nouveau. L'objectif consiste à introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du budget 2016. Ce DOB tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité et notamment la capacité financière liée aux solutions pour faire face à la dette et aux annuités en capital des emprunts. Le contexte économique et réglementaire, l'impact de loi de finances 2016 dont je rappelle qu'elle n'est pas encore votée, donc un certain flou, ne nous permettent pas d'avoir une vision tout à fait cohérente et globale de la situation et donc ce DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget. Tout d'abord, la situation économique et budgétaire au plan mondial. L'année 2015 est caractérisée par une situation macroéconomique atone. Selon les dernières perspectives de l'OCDE, la reprise économique progresse dans les économies avancées, et encore, on sait notamment que le Japon a vu son taux de croissance diminuer au cours du dernier trimestre, que la Chine ne connaît qu'une performance moyenne puisqu'elle n'a qu'un taux de croissance de 7%, ce qui ferait pâlir de jalousie un certain nombre de pays de la zone euro mais qui, semble-t-il, ne satisfait pas les Chinois. Concernant notre beau pays, le taux de croissance est de l'ordre de 1,3% - 1,5% et on verra si les choses se confirment. La croissance s'améliore dans la zone euro mais pas aussi rapidement que l'on pouvait s'y attendre compte tenu des baisses observées, des cours du pétrole, des taux d'intérêt à long terme et de la valeur de l'euro et de l'inflation même, puisqu'on sait qu'on n'a pas d'inflation, que l'euro est stable, les taux d'intérêt à long terme sont très bas et les cours du pétrole sont très bas également puisqu'on doit être aujourd'hui à 40 dollars le baril, ce qui est un niveau exceptionnellement bas. L'économie devrait croître à un rythme de 1,3% - 1,5%, je vous disais tout à l'heure, mais soyons prudents. Les perspectives de croissance diffèrent grandement entre les Etats membres, la croissance devrait s'établir à 1,6 en 2015 et 2% en 2016 en Allemagne, 1% et 1,4 en France et 0,7 et 1,3 en Italie. La situation économique et budgétaire sur le plan national, les prévisions de croissance s'établiraient à 1,1 en 2015, après +0,2 en 2014. Le taux de chômage se stabiliserait à 10% jusqu'à la fin de l'année, la consommation des ménages soutiendrait la faible croissance en 2015 mais l'investissement des ménages et celui des administrations publiques, -2,5, freinerait une véritable reprise. C'est aussi le cas, si ma mémoire est bonne, pour l'investissement des entreprises qui n'est pas suffisamment élevé et qui pourtant est un des moteurs de la croissance. Dans ce contexte, la forte baisse

. RETOUR SOMMAIRE

des investissements dans les collectivités locales qui est liée à la situation financière qu'évoquait Monsieur le Maire tout à l'heure, concernant notamment la diminution des ressources de type Dotation Globale de Fonctionnement, n'est pas de nature à favoriser des investissements par les collectivités territoriales. Au niveau national, pour 2016 la reprise de l'investissement reste conditionnée à la capacité pour les collectivités de se reconstituer des marges d'auto financement mais on sait, et l'Association des Maires l'a souligné ou les reportages sur les réunions liées à l'Association des Maires ont montré, que les Maires étaient inquiets, que les collectivités étaient inquiètes de ce contexte budgétaire extrêmement contraignant. Après une baisse d'1,5 milliard en 2014, les dotations de l'Etat aux collectivités baisseraient de 11 milliards à l'horizon 2017, à un rythme de 3,67 milliards par an. Au total, la dotation globale de fonctionnement s'élève à 34 milliards d'euros en 2016, en baisse d'un peu plus de 9,5% par rapport au projet de loi de finances 2015. Et ces évolutions s'inscrivent dans un contexte marqué par un manque de visibilité lié aux effets structurels de la réforme à terme de la DGF, vous savez sans doute que la réforme a été repoussée d'un an puisqu'elle devrait prendre effet au 1^{er} janvier 2017 mais que nous n'en connaissons pas encore les véritables contours. Concernant maintenant la situation financière de la Ville de Niort, elle est confrontée à un contexte national défavorable, on vient de le voir, et à une situation locale fragilisée par un encours de dette et des remboursements d'emprunts très importants. Le respect d'une stratégie financière déterminée permet de contenir son endettement et l'évolution de la masse salariale, deux inflexions absolument nécessaires sont engagées dans les faits et traduisent la mobilisation des élus et des services en 2014 et en 2015. C'est à la fois les services mais aussi les élus qui ont su modérer leur volonté d'investir et de charger les dépenses de fonctionnement. Donc l'intégration de cet effort dans le budget de la Ville suppose la recherche de marges de manœuvre qui permettront d'équilibrer le budget, on est à -262 K€ en 2014 et -2 480 K€ en 2015 en dépenses de fonctionnement. Le budget de la commune se prépare dans un contexte particulièrement difficile, qui tiendra compte des prévisions de recettes à la baisse, en particulier les dotations, nous venons de le voir, et le risque d'une révision des dispositifs de péréquation qui lui sont défavorables. Les grandes orientations budgétaires, maintenant, c'est le chapitre 4 de ce débat d'orientations budgétaires. Elles s'inscrivent dans la continuité de celles définies en 2015 avec le souci de relever le défi financier. Donc quelques points d'accroche, confirmer le Stop fiscal avec des taux d'imposition qui restent inchangés, réduire des dépenses de fonctionnement pour accroître la capacité d'autofinancement brute et en garantissant la pérennité d'un service public de qualité, maintenir une capacité d'autofinancement nette positive. Je rappelle que la différence entre la capacité d'autofinancement brute et la capacité d'autofinancement nette consiste à imputer les emprunts en capital sur l'auto financement brut. Adapter le volume des investissements pour tenir compte de la faiblesse de l'auto financement et du stock important de dette et contenir ce volume de dette et le montant des échéances de remboursement. Des points déterminants pour le budget, des engagements à financer : la contribution de la collectivité au bilan de la zone d'aménagement concertée « Terre de Sport » représentera 4 489 K€ sur 2016-2020 dont 1 604 K€ prévus au budget 2016. Les évolutions structurelles modifiant les périmètres du budget principal, la consolidation dans un budget annexe des dépenses et des recettes liées à l'activité stationnement en

. RETOUR SOMMAIRE

parking aménagé et la mutualisation de la fonction communication avec la CAN. Troisième grand axe, optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels avec la mise en place d'une gestion en autorisation de programme et crédit de paiement dont je vous rappelle qu'ils constituent des engagements pluriannuels sur des chantiers importants et significatifs, qui permettent en outre de ne pas avoir à voter à chaque échéance municipale les autorisations en question mais d'avoir une vision globale des choses. Un volume des échéances d'emprunts qui reste important, l'annuité en 2016 s'élèvera à 8 340 K€, soit 2 540 K€ d'intérêts et 5 800 K€ de remboursement de capital. Pour mémoire, l'annuité votée en 2015 était de 8 550 K€, soit 2 335 K€ d'intérêts et 6 215 K€ de remboursement en capital. Les projets significatifs faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle en AP et crédit de paiement concernent l'agenda d'accessibilité programmée, pour 10 410 K€ dont 370 K€ en 2016, le Port Boinot pour 10 830 K€ dont 520 K€ en 2016 et l'église Notre-Dame, 3 540 K€ dont 110 K€ en 2016. Le maintien des investissements nécessaires dans le cadre du budget 2016, notamment dans les écoles et les équipements sportifs, se traduira par : éducation 1 194 K€, éléments et matériels sportifs 863 K€. Il convient également dans ce budget de préparer l'avenir, dont un soutien marqué, et ça a été souligné par Monsieur le Maire tout à l'heure, en faveur du CCAS, +2,5 %. Le renforcement des enjeux d'espaces publics, réfection des chaussées : +129 % en 2016 par rapport à 2014 sur 365 K€, l'entretien en matière de propreté +126 % soit plus 631 K€, la mise en place de l'agenda d'accessibilité programmée, la création d'un parc naturel urbain au cœur de ville avec l'aménagement du site Port Boinot en lien avec la mise en tourisme de la Sèvre navigable et des investissements pour la rénovation du Jardin des plantes, le développement d'un portail citoyen pour un dialogue renouvelé efficace avec les citoyens, sont aussi un des objectifs prioritaires. Les principales hypothèses d'évolution du budget concernent les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, l'autofinancement brut, les dépenses d'investissement, les recettes d'investissement, le recours à l'emprunt, l'encours de la dette et les budgets annexes. Dépenses de fonctionnement : les évolutions sont indiquées à périmètre constant de sorte que la lecture des tendances ne soit pas perturbée par les impacts du transfert d'activité stationnement en parking aménagé sur le budget annexe stationnement et les impacts de la mise en place d'un service commun communication. Dans les documents qui vous seront présentés, deux colonnes à part retracent les flux concernant ces deux activités particulières de façon à ce qu'elles soient non pas négligées mais en tous cas qu'elles apparaissent distinctement pour bien apprécier la situation. Ces transferts seront présentés en détail lors du vote du budget qui interviendra dans les deux mois de cette discussion des orientations budgétaires. Concernant les recettes de fonctionnement, elles devraient atteindre 84 millions d'euros contre 85,8 millions au BP 2015, soit une baisse de 1,3%. Cette évolution sera essentiellement due à la reconduction par l'Etat d'une baisse de 1,7 million de la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement : -16% par rapport au voté 2015 et nous savons d'ores et déjà qu'en l'état actuel, 2017 verra la même réfaction. Dans l'attente d'informations complémentaires liées à la refonte de la dotation de solidarité urbaine, les volumes correspondant à cette DSU et à la DNP en 2015 seront reconduits. Le budget prévisionnel 2016 prévoit 340 K€ au titre du Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, le FPIC, montant minimum correspondant à 50 % des recettes reçues

. RETOUR SOMMAIRE

en 2015. Nous avons eu communication de la modification de cette recette en fin de période, c'est une bonne nouvelle et tant mieux. Le produit des impôts est retenu comme variant de + 0,9% à la faveur de la hausse des bases : 0,5 % pour les bases forfaitaires et 0,4 % pour les bases physiques, soit + 400 000 euros. Les produits des services du domaine et ventes diverses évolueraient de +2,3 %. Une reprise sur provision permettra le financement de la contribution aux OGEC à hauteur de 281 000 euros, vous vous souvenez sans doute que nous avons doté en totalité le résultat du contentieux avec les OGEC par voie de provision et que nous reprenons au fur et à mesure du paiement réel, nos charges liées aux OGEC en provision. Les dépenses de fonctionnement devraient baisser de 826 K€ pour atteindre 79 millions contre 80 296 en 2015, soit une diminution de 1,15 %. Les dépenses prévisionnelles de personnel sont programmées au même niveau qu'en 2015, à savoir 41 300 000, on sait que c'est le poste de dépenses le plus important par rapport au budget global puisque nous ne sommes pas loin de 50 %. Ces montants tiennent compte notamment du glissement vieillesse technicité, de la hausse des charges patronales de la Caisse de retraite des agents des collectivités territoriales, d'une baisse des effectifs par rapport au BP 2015, du recours aux contrats aidés sur des postes vacants ou sur des remplacements, d'où des recettes supplémentaires. L'enveloppe budgétaire des charges à caractère général dans toutes les dépenses courantes d'entretien, d'honoraires, assurances, fluides est fixée à 17,4, soit une baisse de 2,5 % de budget prévisionnel à budget prévisionnel. Compte tenu de la rigidité de certaines charges à fort volume telles que l'énergie et les fluides consommés par les bâtiments municipaux, et encore ils peuvent dépendre des conditions météorologiques, cette baisse implique des efforts à hauteur de 8 % sur d'autres natures de dépenses. Autrement dit, des efforts ont été demandés et acceptés par à la fois les élus et les services pour un certain nombre de charges et de subventions de l'ordre de 8 %, mais on sait qu'il y aura une certaine rigidité des charges telles que les fluides et assurances et autres charges à caractère fixe. La subvention au CCAS s'établit à 5.050 k€, soit une hausse de 2,5 %, c'est ce que nous avons déjà dit. L'enveloppe des subventions aux personnes de droit privé se situe à hauteur de 5 460, soit une diminution de 8,5%. La subvention budget annexe parc de Noron approchera 900 K€, la non reconduction de la foire exposition dans sa forme passée conduit à la clôture comptable du budget annexe dédié. Les charges financières seront en diminution du fait de la renégociation courant 2015 de plusieurs emprunts, cette baisse pourrait atteindre 8 % de budget primitif à budget primitif pour les intérêts. Globalement, la baisse en terme d'échéance est de l'ordre de 850 000 euros, ce qui n'est pas négligeable, vous en conviendrez. Ces orientations permettront de préserver un niveau d'autofinancement brut au moins équivalent à l'amortissement de la dette, de l'ordre de 5 800 K€, tenant compte d'un montant de travaux en régie reconduit à hauteur de 1 200 000 €. Les travaux en régie sont des travaux qui sont effectués par des équipes municipales, sans recours à la sous-traitance ou à des fournisseurs de biens et de services. L'auto financement net porté au budget primitif 2016 restera par conséquent fortement limité, même en tenant compte du produit des cessions dont on fixe le montant approximatif à environ 1 200 000 euros. Les investissements, vous avez je crois un tableau qui résume la situation, je ne vais pas sauf si vous le souhaitez, lire ligne à ligne, d'abord parce que j'ai un petit peu de mal à lire ligne à ligne et je pense que les rubriques sont suffisamment claires pour que vous puissiez les

. RETOUR SOMMAIRE

observer. Les montants les plus significatifs sont le développement et l'aménagement urbain, 3 528 000 dont la ZAC Terre de Sport, on l'a déjà évoquée : 1 604 000 ; c'est également les interventions sur l'espace public pour 2 035 000, je parle des dépenses, le scolaire et péri-scolaire, 971 000, le sport, 862 000 et d'autres montants aussi significatifs : système d'information 1 820, services municipaux - travaux 1 588 et services municipaux- équipement 1 100. Les recettes d'investissement s'établissent pour 2016 à un total de 5 122 K€, les principales recettes sont le fond de compensation pour la TVA : 1 500 000, le produit de la taxe d'aménagement 750 000, les amendes de police 700 000, les autres subventions liées aux opérations, de construction notamment, 1 264 000 et d'autres immobilisations financières pour 900 000 et puis divers pour mémoire 6 K€. Le recours à l'emprunt et l'encours de la dette : le besoin de financement serait dans les hypothèses que nous venons d'examiner complété pour équilibrer le budget par un volume prévisionnel d'emprunt qui se situerait autour de 9 185 contre 8 300 au budget prévisionnel 2015. L'encours de la dette au 1er janvier 2016 sera pour le budget principal de 77 105, il atteindrait au maximum 80 990 en 2016 si les 9 185 inscrits au budget ainsi que les 1 500 000 d'emprunts 2015 reportés étaient mobilisés. D'un montant global initial de 9 700 K€, l'encours de la dette inscrit par ailleurs au budget annexe stationnement, construction du parking de la Brèche, s'élèvera pour sa part à 8 546 K€ à fin 2016. Le recours à l'emprunt et encours de la dette suite : au niveau de la gestion de la dette, l'année 2015 se caractérise par les éléments suivants : aucune mobilisation d'un emprunt nouveau souscrit au titre du budget voté en 2015, seul l'emprunt reporté de l'exercice 2014 a fait l'objet d'un tirage pour un montant de 2.400. Le remboursement anticipé de l'emprunt structuré DEXIA basé sur un taux fixe en franc suisse pour un montant total de 147 K€, remboursement qui fait que nous n'avons plus d'emprunt à risque et encore le risque était limité puisque le montant en lui-même était relativement modeste. Un réaménagement de la dette auprès des trois établissements bancaires : Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Epargne et Crédit Foncier de France pour un montant global d'encours de 37 778 soit environ 50% de l'encours total dont je vous disais tout à l'heure que cette renégociation représentait, non pas 850 mais 875 K€ pour le remboursement en capital. Vous avez ensuite un graphique qui montre l'évolution de la dette et qui voit qu'on atteindra au moins provisoirement une espèce de plafonnement pour les années 2015 et 2016. Les flux de remboursement de la dette actualisée distinguent la partie intérêt de la partie capital et en l'état actuel, on n'anticipe pas sur les emprunts qui seraient souscrits sur les années 2031-2032-2033 puisqu'on en connaît pas le montant donc le tableau fausse un peu la réflexion, cela étant, c'est la situation actuelle qui compte. Le recours à l'emprunt et encours de la dette : l'emprunt à taux fixe basé sur le franc suisse est remboursé par anticipation, la Ville de Niort a désormais une dette sans risque, la charte GISSLER montre que nous avons des dettes de bonne qualité, ce qui est essentiel et n'est pas forcément le cas partout. Les budgets annexes, Monsieur le Maire, je continue ou on arrête là ? Oui ? Les budgets annexes, de façon générale les budgets primitifs des budgets annexes traduisent la continuité des activités qu'ils retracent. On note un changement de périmètre en 2016 concernant le stationnement. Ce budget concernait jusqu'à présent uniquement le parking de la Brèche, il sera étendu à compter de 2016 à l'ensemble de l'activité stationnement en parkings aménagés, activité assujettie à la TVA, il s'agit d'un redressement fiscal qui a

. RETOUR SOMMAIRE

été négocié, on peut le dire comme ça, parce que ça s'est bien passé et les services ont su faire état de leurs arguments qui ont été au moins partiellement pris en compte par l'administration fiscale. Les parkings aménagés sur abonnement, barriérés, ce sont les parkings Saint Vaize, Jacques de Liniers, Henri Gélin, la Cure, parking du Murier et Moulin du Milieu. Et puis les parkings en ouvrage en concession que sont l'Espace Niortais, Marcel Paul, La Roulière et Espace Saint-Jean. Les pompes funèbres, ce budget concerne l'activité de gestion des cimetières de la Ville, il n'est pas prévu de réaliser des investissements en 2016. Le crématorium en 2016, poursuite des travaux initiés en 2015 concernant d'importants travaux de mise aux normes du système d'extraction de l'air et de réaménagement des salles, la programmation pour le budget 2016 s'élève à 683 K€ Les budgets annexes suite : la zone d'activité Les Champs de l'Arrachis et lotissement Les Champs de l'Hormeau, ces budgets créés en 2009 sont reconduits dans l'attente de la clôture de leurs comptes, l'aménagement et les cessions étant en passe d'être terminés. Des régularisations comptables sont prévues pour l'exercice 2016. Le budget 2016 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en conditions opérationnelles du parc des expositions avec une contribution du budget principal de l'ordre de 900 K€ et puis la chaufferie bois des Brizeaux, s'agissant d'un équipement géré par délégation de service public, le budget primitif traduit les conditions financières prévues au contrat passé avec la société IDEX. L'exploitation de cet équipement occasionne le versement d'une redevance annuelle de 8,2 K€ au bénéfice de la collectivité. Je vous remercie de votre sagesse et attends avec impatience le feu nourri des questions que vous ne manquerez pas de poser.

Monsieur le Maire

Merci, Alain GRIPPON. Merci pour la présentation, je voudrais rappeler aussi peut-être que, au-delà de l'exercice contraint, il y a eu la volonté politique d'investir au maximum de la capacité que la collectivité pouvait avoir, ce qui devrait se concrétiser dans le budget que nous aurons à présenter et à voter en décembre, dans un mois, en prenant en compte cette fameuse soutenabilité de la dette et de son annuité mais grâce aux efforts d'élargissement autant que possible de la capacité d'auto financement brute, c'est relativement possible. Voilà, le débat est ouvert, il y a peut-être des prises de parole d'ores et déjà ? Non ? Monsieur PIVETEAU, Madame SEGUIN.

Alain PIVETEAU

Merci, Monsieur le Maire. Je pense que ce n'est effectivement pas le moment d'arrêter les débats à l'heure où les combats sont en train de l'emporter justement sur ces débats. Ceci dit, je ne vous cache pas que, nous le sentons tous, l'ambiance est lourde donc je vais essayer, je ne suis pas sûr d'y arriver, d'exprimer notre différence de point de vue comme je le fais à chaque fois, en essayant d'être objectif et, ou mais, politique, c'est-à-dire qu'il y a une part de la lecture qui relève de notre subjectivité, de nos engagements, de ce à quoi on croit et sans nier, je le dis tout de suite, la réalité et la force de la contrainte externe qui est imposée par la baisse de dotations de l'Etat mais là-dessus, j'aurai des questions à poser. Il y a tout de même des choix qui sont faits dans un budget à la baisse avec des

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

hausse qui sont affichées, vous en avez rappelé une principale 2,5 % pour le budget du CCAS. Ma première question est : quelle est la destination de cette hausse et est ce qu'il y a un projet particulier ou simplement une contrainte budgétaire ? J'aurai une série de questions comme ça que je poserai au fur et à mesure de l'intervention et qui permettront d'alimenter la différence de points de vue qui est au cœur même du débat démocratique. Donc, première chose, le Stop fiscal. On en a beaucoup parlé, il fait partie de votre contrat électoral, il est respecté, vous le dites dans le DOB, on le constate mais surtout il s'éclaire. Son principe se trouve maintenant clairement établi. On en a parlé à la CAN donc je me permets de le redire sous une autre forme, il ne s'agit pas, contrairement à ce que certains électeurs ont pu penser, même si vous ne l'avez pas dit de cette façon là, il ne s'agit pas de ne plus voir augmenter pour les Niortais leur feuille d'impôt local, il s'agit simplement de confier à l'Etat et aux choix du gouvernement en place le soin de décider du montant de la hausse ou pas de l'impôt local à travers un mécanisme qui est la revalorisation des bases locatives et pour vous il s'agit de saisir ou pas de décider de saisir cette opportunité de recettes en l'incluant dans votre budget général. Ça veut donc dire que pour 2016, le Stop fiscal correspond, ce n'est qu'un fait, à une augmentation de 0,5%, ce qui n'est pas énorme, des impôts locaux pour la population. A cette hausse de 0,5% qui n'apporte pas le supplément de recettes dont le budget de la Ville a besoin puisqu'il est contraint par ailleurs par de fortes baisses d'autres recettes que sont les recettes d'Etat, j'y reviendrai, vous décidez d'y ajouter une autre hausse qui est celle du prix des services publics marchands, qui est fixée je crois à 2,3% et ces deux hausses réelles permettent d'abonder le budget de 400 000 € pour 2016, c'est donc la contribution à la fois des usagers du service public et des contribuables au financement d'un équilibre difficile à trouver vous l'avez rappelé pour le budget de 2016. Donc en résumé, les Niortais paieront un peu plus d'impôts et paieront un peu plus chers les services publics marchands et malgré ces efforts, et c'est là où il y a effectivement une difficulté, il y a toute une série de baisses que vous nous dites être obligés de faire, on l'entend mais qui sont pour autant dommageables puisqu'une grande partie des baisses porte, sauf erreur de lecture du DOB, notamment sur les financements aux associations, de l'ordre de 8% si je ne me trompe pas, cette baisse s'ajoutant à une autre baisse de 4% l'année dernière. Donc ça, c'est un choix que vous faites qui permet de respecter le contrat électoral dont je parlais tout à l'heure, le Stop fiscal. A ma connaissance, ces deux baisses successives ne faisaient pas partie du contrat électoral, ce n'est pas pour dire qu'elles sont illégitimes en soi, ça montre que le contexte faisant et je vais y revenir à propos de l'Etat, le contexte faisant, vous êtes comme la plupart des collectivités locales obligés de modifier ce contrat de départ, donc il est important dans le débat que nous avons de poser les choses telles qu'elles sont, il n'y a absolument aucune polémique dans ce que je présente, il y a simplement une présentation des faits sans les exagérer mais en les présentant tels qu'ils sont. Alors, cette contrainte de financement externe, c'est-à-dire la baisse de dotations de l'Etat, j'avoue que je ne m'y retrouve pas. Là, c'est une question, n'y voyez aucune malice, il n'y en a aucune, mais j'ai cru comprendre qu'il y avait au départ, avant l'annonce du 3 novembre, trois mécanismes qui venaient s'articuler, s'agglomérer et qui faisaient qu'en 2016 les villes comme les EPCI d'ailleurs, allaient recevoir une augmentation ou une diminution de la baisse de la DGF, c'est une question. La réforme de la DGF était prévue, elle est repoussée d'un an

. RETOUR SOMMAIRE

donc effectivement un de ces trois mécanismes saute, la réforme de la DGF était censée et elle l'est toujours dans son principe, diminuer en gros la DGF pour les villes et les collectivités les plus pauvres, j'y vais de façon très simple et augmenter pour les collectivités les plus riches, sachant qu'on a toujours une difficulté à mesurer la réalité de la richesse d'une collectivité, c'est là aussi soumis à débat. Qu'en est-il pour vous de cette DGF puisqu'on avait par exemple un article du Monde qui soi disant s'appuyait sur des données obtenues auprès du Gouvernement, qui disaient, mais c'était avant le 3, avant l'annulation de la réforme de la DGF, que la Ville de Niort après avoir connu une baisse importante de sa DGF, allait voir une certaine augmentation de sa dotation de l'ordre de, j'avoue que je ne l'ai plus en tête, je crois que c'était 4% en 2016. Est-ce que vous avez confirmation de ce chiffre ou pas, c'est très important pour la suite car, est-ce que nous sommes pour Niort dans une baisse forte de la DGF ou dans une baisse relative, est-ce que - en fait, quand je parle de ce chiffre-là, je ne parle probablement, peut-être, que de la DGF brute alors qu'il y a d'autres mécanismes qui vont venir diminuer les dotations de l'Etat vers la Ville, bref, on a besoin d'y voir clair, sachant que la baisse de la DGF de deux milliards, je crois, sur l'ensemble du pays pour 2016, elle, est maintenue. Donc vous confirmez ? La baisse de la DGF est maintenue mais la réforme de la DGF est repoussée et en ce qui concerne la DSU, troisième mécanisme, la bonne nouvelle ce soir, c'est que, si j'ai compris, Niort continue à faire partie des villes éligibles, c'est bien ça ? Merci de nous éclairer un peu sur la DGF. Après, compte tenu de la situation actuelle et encore une fois, il ne s'agit pas de nier la force, pour ne pas dire autre chose, la dureté du redressement budgétaire qui est proposé aux collectivités locales avec toutes les réserves que j'ai données à l'instant, sans citer d'autres mécanismes qui viennent compenser cette dureté par exemple la mise en place d'un fonds d'un milliard d'euros qui est destiné à soutenir l'investissement local, est-ce que Niort aura accès à ce fonds, est-ce que ça permet d'aider ou pas au maintien d'un volume d'investissement minimal sur la Ville ? Autre question. Donc nous voyons bien qu'aujourd'hui, ce qui prévalait pour expliquer l'ensemble de ces baisses budgétaires vient en partie de disparaître au profit, hélas, d'une urgence beaucoup plus lourde, beaucoup plus grave, c'est cette formule présidentielle qui nous dit que « le Pacte de sécurité l'emporte sur le Pacte de stabilité », est ce qu'on sait ce qu'il adviendra ensuite ? Non. Donc je ne suis, moi, pas sûr comme vous l'avez évoqué, que le maintien des baisses de dotations de l'Etat vers les collectivités sera pérenne. Alors, compte tenu des choix que vous faites, toutes les dépenses publiques vous l'avez dit vous-même diminuent assez fortement pour pouvoir maintenir un volume d'autofinancement extrêmement faible mais qui permet de continuer à financer un volume d'investissement lui-même en baisse par rapport à l'année dernière, même si je crois que c'est 2 millions de différence environ, je n'ai que les grands chiffres en tête, même si la vie des projets peut faire aussi qu'on assiste à ce type de variation. Mais nous avons quand même des manifestations significatives de vos choix qui sont pour nous inquiétantes pour ce qui nous préoccupe tous, c'est le maintien du lien social dans la ville et le rôle des pouvoirs publics et donc des dépenses publiques à financer le maintien et le développement de ce lien social et je pense qu'on sera tous d'accord pour dire aujourd'hui encore plus qu'hier, je crois que c'est une formule qu'on a déjà utilisée, hélas on peut la remettre sur la table mais on a besoin de ce lien social. La première chose, c'est que dans le budget il y a une très forte tension mise sur les services

. RETOUR SOMMAIRE

publics ; Je m'associe à ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, en remerciant le travail que je sais être intense de la part de tous les services, mais là en l'occurrence, les baisses annoncées notamment en terme d'effectifs puisqu'un rapide calcul montre qu'il faut aller chercher un million en gros d'économies sur la masse salariale, cette mise en tension est d'ailleurs quasiment affirmée dans le DOB mais vous n'expliquez pas comment vous y répondez. Très simplement, aujourd'hui compte tenu des baisses de financements et de ce que vous annoncez, c'est-à-dire le non remplacement des départs à la retraite, compensés en partie, ça pose un problème en terme de durabilité, par le recours à des emplois aidés qui du coup peuvent apparaître comme une forme de financement des économies budgétaires alors que ce n'est pas du tout l'esprit des emplois aidés, cela pose des questions pour la durabilité des services publics. Quels services publics voyez-vous à terme transformer radicalement ou disparaître, pour le dire autrement, on arrive à un moment donné où il ne s'agit plus d'économies, il s'agit simplement de ne plus faire certaines choses et de prioriser en continuant à faire d'autres choses, ce qu'on ne voit pas apparaître dans le DOB et ce qui mécaniquement est le point auquel nous en sommes, où vous en êtes arrivé. Ensuite, la contribution des associations, je l'ai dit tout à l'heure, 8% ça nous paraît extrêmement important puisque ça s'ajoute à 4%, alors on peut discuter sur : est ce qu'il s'agit d'un 8% qui se répartit équitablement, je rappelle qu'on a des associations culturelles, des associations sportives, des associations qui mènent l'action socio culturelle, est-ce que dans votre travail de baisse des budgets vous abordez l'ensemble de ces structures, de leur domaine d'activité, comme étant tout aussi importants les uns que les autres, on n'a pas de réponse et donc on ne peut que s'inquiéter d'une baisse très importante de 8% annoncée comme ça. Et puis, un autre élément qui illustre les choix que vous faites, la suppression aujourd'hui sans alternative d'un événement populaire, je parle moins de la Foire exposition en soi que de tout ce qu'elle amenait autour en termes de festivités et d'événements populaires, quid puisqu'il est dit dans le budget qu'il y a une économie là-dessus, quid de cet événement à terme ? Vous aurez compris que nous ne pouvons pas suivre telles qu'elles sont présentées les orientations du budget et que nous serons très vigilants au moment de la présentation ligne par ligne de ce budget pour voir réellement où sont vos priorités sachant qu'aujourd'hui, ce que vous nous présentez ne nous paraît pas être en mesure de pouvoir répondre au rôle des collectivités locales et d'une Ville comme Niort, à savoir pour nous, en priorité, renforcer le lien social, réduire les inégalités et mettre au cœur de cet objectif la dépense publique.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur PIVETEAU. Avant de donner la parole à Madame SEGUIN, je voudrais juste vous dire que nous sommes dans une période de très grande incertitude et c'est bien la seule certitude que nous ayons, c'est que ça ne s'arrange pas. Vous évoquez une réforme de la DGF qui n'a pas lieu, qui n'aura probablement pas lieu encore qu'il ne faille jurer de rien. Je vous le dis en toute transparence, pousser une réforme à 2017, en général ça ne se voit pas ou alors après, mais en cas c'est pour 2018. On peut présager qu'il n'y ait pas de réforme de la DGF, personnellement, je suis favorable à une réforme de la DGF. Je pense que ça ne peut pas être pire pour Niort. Aujourd'hui, Niort est sous-dotée par rapport à

. RETOUR SOMMAIRE

d'autres collectivités notamment les plus proches : La Rochelle, Angoulême, Poitiers, entre 100 à 150 euros de moins par habitant, c'est énorme et aujourd'hui nous sommes particulièrement affectés par les baisses de dotations puisque nous arrivons quasiment à -31% à deux tiers du parcours et nous pouvons craindre, vu que le Pacte de stabilité rompt sous la nécessité du Pacte de sécurité comme vous l'évoquiez vous-même, que le besoin de recherches d'économies de dépenses continue demain et là on ouvrira, on ouvrirait, enfin le on, je ne veux pas m'y associer parce que je pense que cette politique serait calamiteuse, un temps très sombre pour les collectivités et leurs services publics. En l'état actuel, on peut faire des efforts et on fait des efforts jusqu'à un certain point, et aujourd'hui on commence à trouver un certain nombre de limites, c'est bien clair, donc oui, on a fait le choix de ne pas augmenter les impôts parce que on aurait dû à échéance du BP 2016, combler un déficit d'à peu près 3,5 millions voire davantage en autofinancement net donc au niveau du point d'impôt, c'était quoi ? Des impôts augmentés de quinze points, c'est-à-dire bien plus en pourcentage, c'était impossible. On est dans une situation d'effort fiscal qui ne peut pas être sollicité davantage aujourd'hui, en particulier à Niort. Donc ce sont les orientations budgétaires qui sont proposées pour répondre à ces exigences. Mais c'est vrai que le principe du financement du service public qui dans le cadre des lois de décentralisation des années 80, 82, 83 puis 86 était accompagné d'un principe clair qui était le transfert de moyens pour accompagner le transfert de compétences, aujourd'hui, ce pacte, si l'on peut parler de pacte, est clairement rompu et l'équilibre de financement des collectivités se trouve aujourd'hui défait. Alors, vous dites qu'on recherche sur l'augmentation des bases des impositions, les collectivités ne votent que le taux, c'est bien leur seul pouvoir et en effet le Parlement, dans le cadre de la loi de finances, vote les bases. C'est une faible réjouissance, en tous cas ce n'est pas forcément en soi une bonne nouvelle et on peut regretter, par contre, que le législateur, dans la loi de finances fasse des économies sur le dos des collectivités locales, principales sources d'économie nationale, c'est moins donner, moins transférer, mais pas transférer pour rien, transférer pour l'exercice de service public eux-mêmes transférés et là est une véritable difficulté. La réalité, c'est que l'Etat veut faire peser le financement sur le contribuable local. Aujourd'hui, l'imposition locale tend à devenir bien plus élevée que n'est l'impôt sur le revenu, en tous cas en moyenne parce qu'évidemment il y a différentes catégories de contribuables. Mais vous savez à quel point la contribution locale, la taxe foncière en particulier, n'est pas un impôt social comme peut l'être l'impôt sur le revenu. Donc voilà le contexte dans lequel les orientations budgétaires sont définies et autour desquelles nous avons bien sûr à débattre et à nous décider.

Nathalie SEGUIN

Je voudrais dire que finalement, de quoi on parle là, tous, depuis le début des débats sur ce DOB ? Je pense que l'on parle du cadre imposé par Bruxelles, par l'Europe : réduire les déficits publics à 3%, objectif qui n'est pas tenu, qui n'est pas tenable, qui n'est doublement pas tenable compte tenu des événements. En tous cas, une chose est sûre, c'est qu'il faut trouver de l'argent pour réduire ces dépenses publiques et aujourd'hui l'argent est trouvé sur le dos des collectivités locales et cette politique de cure austéritaire ou mortifère, on peut dire plein de mots finalement, elle est soutenue par tous les

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

partis de la droite, qu'elle soit modérée ou pas, cette politique, elle est soutenue par le Parti Socialiste et amplifiée par le Parti Socialiste aujourd'hui parce qu'il est aux manettes du Gouvernement et c'est de cela dont on parle. Alors, souvent, on me fait le reproche que je ramène le débat à ce niveau là et qu'on n'est plus dans le niveau local. Mais si, on est dans le niveau local, puisqu'on ne parle que de ça depuis une demi-heure, trois quarts d'heure. Quand est-ce que ça va cesser ? Et vous-même, Monsieur BALOGE, vous dites que cette baisse ne pourra pas continuer comme ça, on est à la limite du supportable, je reprends vos mots, c'est un obstacle pour les collectivités locales. Mais on ne peut pas soutenir une politique là-haut et la combattre en bas et vous avez aussi des responsabilités plus importantes, Monsieur BALOGE, et puis vous faites de la politique. Ce que je veux dire par là, c'est qu'on s'amuse peut-être, on sourit voire peut-être même on rigole, mais c'est extrêmement grave cette situation-là parce que c'est sur le dos des services publics que toute cette politique se mène. Que pouvez-vous nous répondre par rapport à ça, vous tous, collectivement parlant ? Nous, au Front de Gauche, nous ne cautionnons pas mais vous, vous le cautionnez. Et moi, ce que je remets en cause, c'est cette malhonnêteté quelque part, cette malhonnêteté intellectuelle.

Monsieur le Maire

Merci, Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Je n'ai pas terminé.

Monsieur le Maire

Excusez-moi. Je voulais juste vous dire que pour ma part, je le subissais, mais peut-être que Pascal DUFORESTEL voudra intervenir au nom du Gouvernement.

Nathalie SEGUIN

Je souligne l'effort d'Alain PIVETEAU d'essayer de trouver des contre exemples à tout ça, il en a dit tout à l'heure mais il n'empêche que lui, qui a été responsable dans le mandat précédent de la prospective budgétaire, comment faire de la prospective budgétaire, comment piloter une collectivité quand à un moment donné on nous annonce telle baisse et finalement on vous redonnera par petits bouts peut-être mais ce n'est pas sûr, comment fait-on pour piloter ? Sur le document et ces orientations que vous nous présentez ce soir, très rapidement, j'ai retenu quelques mots clés qui, je trouve, caractérisent bien votre projet et votre équipe : les églises, les voitures, les établissements scolaires privés, les suppressions de postes et la mise en place de contrats aidés, la baisse des subventions aux associations, ce qui n'apparaît pas dans le document mais qui est bien réel, la suppression des subventions aux syndicats, la vidéo surveillance, la seule chose positive que je trouve intéressante dans ce que vous nous proposez, c'est la fin des aides publiques à la Foire expo et quant au CCAS, j'attends de voir, ce sera cette semaine,

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

j'attends de voir en débat d'orientations budgétaires au sein du Conseil d'administration ce qu'il ressortira et à ce moment-là je pourrai voir ce qu'il y a derrière ces 2,5% d'augmentation.

Monsieur le Maire

Merci, Madame SEGUIN. Un peu caricatural sur la fin mais ... Jacqueline LEFEVRE voulait parler.

Jacqueline LEFEVRE

Merci, Monsieur le Maire. Alain PIVETEAU a évoqué et s'est posé la question des 2,5% d'augmentation au CCAS, pour quoi faire ? Je pense en tous cas que vous pouvez vous en réjouir parce qu'effectivement, le CCAS aurait pu ne pas avoir la moindre augmentation de subvention d'ajustement. Mais il se trouve que le CCAS a besoin d'une augmentation pour continuer ses missions parce qu'il y a des difficultés à gérer les services : le maintien à domicile ce n'est pas simple, la petite enfance ce n'est pas simple et nous souhaitons maintenir à ce niveau notre service au public. Nous voulons aussi moderniser, nous avons besoin d'outils de gestion pour gérer mieux l'activité du service de maintien à domicile. Nous avons besoin d'investir dans nos structures de petite enfance bien que ce soit le fonctionnement qui représente 80% de nos besoins de financement. Mais nous avons à chercher aussi comment nous allons pouvoir optimiser nos recettes et pour tout ça, nous avons besoin d'outils, nous avons donc besoin d'avoir une aide de la collectivité locale à cette hauteur et ça nous permet de pouvoir être sûrs d'assurer ce service au public. Alors je ne vais pas développer parce que je ne vais pas faire le débat d'orientations budgétaires qui va avoir lieu au CCAS et je pense qu'on peut se réjouir que la collectivité locale puisse répondre à cette demande bien précise du CCAS pour maintenir son service public à la hauteur et le développer et le moderniser. Voilà la seule chose que je dirai aujourd'hui, on pourra en dire plus au moment du vote du budget.

Fabrice DESCAMPS

Merci Monsieur le Maire. On pourrait bien entendu avoir un débat de politique nationale sur les choix de Bruxelles, les choix du Parti Socialiste quand il est à Paris et les choix du Parti Socialiste quand il est en province. Je pense malheureusement que ce n'est ni le lieu ni le moment. Moi, à titre personnel, Madame SEGUIN, je pourrais vous dire qu'il y a bien entendu des marges de manoeuvre en ce qui concerne le budget de l'Etat, je suis fonctionnaire d'Etat, je pourrais vous en parler dans le domaine qui me concerne. Je me flatte de faire partie d'une formation politique qui a fait des propositions concrètes qui ne consistent pas en un hold-up sur les collectivités territoriales. C'est cela que je dénonce, c'est le hold-up - mais laissez-moi parler s'il vous plait, Monsieur DUFORESTEL, donc qui ne consiste pas en un hold-up sur les collectivités territoriales mais tout simplement à assumer les choix que le gouvernement français assume à Bruxelles. Quand il est à Bruxelles, il a un discours, ce gouvernement, qu'il l'assume quand il est à Paris et moi je dois dire que personnellement, je suis plus ou moins d'accord avec ce qui est recommandé par Bruxelles. Voilà pour l'hypocrisie. En ce qui concerne la démonstration de Monsieur PIVETEAU, elle est remarquable. Il a essayé de nous expliquer que nous aurions peut-être dissimulé des

. RETOUR SOMMAIRE

choses aux électeurs niortais ou que nous n'aurions peut-être pas entièrement dit la vérité. Alors, Monsieur PIVETEAU j'ai le programme de notre équipe devant les yeux : Stop fiscal, « les Niortais paient 30% d'impôts de plus que dans les villes de même taille et la dette a triplé, ça suffit, je m'engage [c'était donc Jérôme BALOGÉ qui parlait] je m'engage à ne pas augmenter le taux des impôts locaux durant les six prochaines années malgré une situation financière difficile, léguée par l'équipe sortante et la forte réduction des aides de l'Etat ». Je crois que nous n'avons à aucun moment menti aux Niortais, à aucun moment parce qu'évidemment nous savions quelle situation nous allions trouver, nous commençons à le subodorer et donc nous avons jugé plus sage de parler de ne pas augmenter les taux et de ne pas promettre des choses qui étaient totalement irréalisables, voilà, j'ai dit ce que j'avais à dire.

Monsieur le Maire

C'est entendu. Merci de rappeler, j'apprécie que dans la Majorité on se souvienne autant que le Maire des engagements. C'est en effet une précision utile, néanmoins je ne pense pas que Monsieur PIVETEAU nous avait accusé du moindre mensonge, il a plutôt été en remarques du respect de nos engagements et je le remercie aussi. Rose-Marie NIETO.

Rose-Marie NIETO

Je voudrais juste vous donner un exemple pour vous montrer qu'on peut faire des économies parce qu'on est obligés de les faire, tout en apportant un service meilleur à la population. Par exemple au niveau des écoles, jusqu'à présent, le périscolaire et la cantine étaient pointés sur des listes à la main, manuellement, par les personnes de la Ville. Nous avons commencé à équiper toutes les écoles, périscolaires et puis cantines de tablettes. Nous avons commencé par Michelet qui est une école test et on va donc l'étendre d'ici le mois de Juin à toutes les écoles niortaises pour que la facturation soit plus précise parce que jusqu'à présent il y avait des erreurs, il y avait du délai dans les facturations, parfois trois quatre mois d'attente pour les factures et d'un seul coup on en recevait deux-trois d'affilée. Là, on pourra faire une facturation au fur et à mesure et donc plus juste. Et puis, l'idée aussi du portail citoyen, qui est d'apporter un meilleur service aux familles qui le souhaitent. Pour les inscriptions et puis les réinscriptions, pour tous les papiers au niveau de la Ville, elles pourront être faites sur le portail citoyen dès que celui-ci sera mis en place, pour les familles qui le souhaitent, leur apporter donc un meilleur service, qu'elles ne soient pas obligées de se déplacer quand elles ne peuvent pas.

Monsieur le Maire

Merci Rose-Marie NIETO. Pascal DUFORESTEL, Madame GODEAU. Y aura-t-il d'autres prises de parole ? Alain BAUDIN et puis nous arrêtons peut-être là, Madame BEAUVAIS.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Merci, Monsieur le Maire. Je tiens à m'excuser publiquement, rétrospectivement auprès de Monsieur DESCAMPS. Il n'y avait rien de polémique dans ma question, je lui demandais juste quelle est la formation politique en question afin que l'ensemble de nos concitoyens se retrouvent dans ses propres évolutions. Plus sérieusement sur notre débat, qui je trouve est un bon débat, tel qu'il est engagé, je sais par nature qu'un DOB demande des semaines et des mois de travail des services, de l'ensemble des élus mais vous avouerez qu'en cette période particulière, il est percuté par un changement de paradigme et ce changement de paradigme, c'est le 13 novembre. Au-delà du deuil national, au-delà de la minute de silence, au-delà de la responsabilité que ça nous impose, je crois que ça a une autre incidence et ça aura une autre incidence pour les collectivités territoriales dans les années qui viennent. C'est le fait de miser fortement sur la question du « vivre ensemble ». Je ne suis pas le seul à le dire, nombreux politiques, nombreux intellectuels, nombreux sociologues l'évoquent actuellement, peut-être tardivement mais en tous cas on voit bien que cette question là va devenir centrale. Si on prend en comparaison à la fois local et national, on a misé des millions et des millions d'euros dans les quartiers depuis des années, on l'a fait à Niort, je crois qu'on n'a pas à rougir collectivement de l'action amorcée par Bernard BELLEC, reprise par Alain BAUDIN, suivie par Geneviève GAILLARD, que vous allez suivre sur Le Pontreau nous l'espérons tous, mais on voit bien qu'à un moment donné cette action structurelle majeure doit être accompagnée de véritables politiques de « vivre ensemble ». On n'a pas trop à en souffrir à Niort parce qu'on est quand même sur une ville où le lien social ou le « vivre ensemble » est atteignable, mais on voit bien que dans d'autres quartiers ces changements structurels aussi importants ne modifient pas la donne et n'ont pas empêchés la création d'un certain nombre de poches de non droit et de situations complexes. Donc il nous faudra miser sur le « vivre ensemble » et comme l'a dit notre collègue Nathalie SEGUIN, le « vivre ensemble » ne peut pas se limiter à des églises même si cela peut en faire partie et dans ces domaines, si on reprend les grands domaines du « vivre ensemble » qui nous occupent et qui sont de notre compétence, de celles de ce Conseil municipal, il y a le CCAS avec une évolution des moyens qui je crois correspond à la demande sociale et aux besoins, donc nous ne pouvons que nous en satisfaire même s'il faudra en voir l'usage bien entendu mais par contre, il y a d'autres éléments de ce « vivre ensemble » qui sont mis à mal et qui l'ont été depuis un an et demi. La Foire exposition, ça a été évoqué par notre collègue et je le dis sans polémique, il nous faut sûrement, collectivement, trouver les moyens d'agir et les moyens de faire. Je vous en ai proposé dans d'autres lieux, par la mutualisation effective et non pas simplement communicationnelle des moyens avec La Rochelle. Bref, il y a là un outil de « vivre ensemble » évident qui permet à de nombreux de nos concitoyens de se retrouver. Il y a les quartiers, dans ce domaine là aussi, je crois qu'il y a un certain nombre d'inquiétudes qui ont été évoquées publiquement par un certain nombre de Présidents, voire de Présidents démissionnaires parce qu'ils estimaient que les moyens n'étaient pas donnés ou ne l'étaient pas suffisamment pour cette action dans les quartiers et cette logique participative qui là aussi fait force de loi dans la Ville depuis un certain nombre d'années et de manière, je crois, productive au sens social du terme, et puis il y a la culture qu'on

. RETOUR SOMMAIRE

ne peut oublier, pour laquelle là aussi nous avons eu Téciverdi en moins, le CNAR en moins récemment et la baisse de subventions qui est évoquée, la baisse de 8% qui semble vouloir s'appliquer à un certain nombre de structures culturelles et qui est de nature à poser question quant à une incapacité à utiliser cette culture comme un élément déterminant du « vivre ensemble ». Et puis enfin, la vie associative, puisque là, c'est affiché dans le DOB, avec un -8% qui risque de mettre à mal cet élément essentiel de la vie dans la cité qu'est l'implication associative. Donc voilà, je crois qu'au-delà des débats traditionnels que nous avons ici, au-delà des fractures existantes ou des clivages gauche/droite, au-delà de l'ensemble des éléments pour lesquels on peut s'opposer, il y a nécessité, quoi qu'il en soit, et je ne vous en fait pas le procès puisque je le disais, ce DOB a été travaillé depuis des mois, sans connaître, bien entendu et pour cause, ce qui s'est passé le 13 novembre, en tous cas je pense que la situation nouvelle de notre monde, l'après 13 novembre nécessitera que nous révisions collectivement les moyens dégagés pour le « vivre ensemble » et que nous trouvions ensemble les moyens de faire en sorte qu'il continue à se déployer dans l'ensemble de nos quartiers et dans l'ensemble de la Ville.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur DUFORESTEL. Je vous engage vivement, très vivement avant même l'examen du projet de loi de finances, à solliciter vos parlementaires, auprès desquels vous avez une relation plus particulière, pour que la loi de finances prenne en compte vos propos et qu'on puisse ne pas avoir des baisses de dotations qui sont prévues à ce point. Si nous n'avons plus ce système qui nous engloutit, je serai très heureux, et le premier à présenter un budget modificatif et à revoir un certain nombre de dépenses, croyez-moi. Pas possible ? Je ne sais pas, je demande à Pascal DUFORESTEL et à nos parlementaires. Donc vous aurez ce débat entre vous s'il vous plait, mais je serais très heureux en effet que nous ne soyons pas amenés à ce type d'extrémité et que nous ayons un peu plus de considération pour les principes généraux de la Décentralisation de 82-83 qui sont aujourd'hui durement remis en cause. Merci. Pour le reste à Niort, on pratique l'union nationale depuis mars 2014 donc ce n'est pas un souci. Madame GODEAU, Monsieur BAUDIN, Madame BEAUVAIS et je crois que c'est clos après, on est bien clair ? Dominique DESQUINS et on arrêtera là, merci.

Isabelle GODEAU

Je voudrais apporter une autre précision sur les économies qu'on fait dans les écoles à Niort. A partir de cette année il n'y a plus de voyage scolaire, s'il n'est justifié par un projet pédagogique important, très important contrairement à ce qu'on a dit en réunion de Directeurs, donc les écoles qui n'ont pas de coopérative pour partir comme elles le souhaitent en voyage d'une journée par exemple à La Rochelle ou comme on avait l'habitude de le faire, ne peuvent plus partir.

Monsieur le Maire

Rose-Marie NIETO va vous répondre rapidement sur le sujet.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Ce sont des directives que nous avons au niveau de l'Education Nationale : ne plus financer les voyages pour raison d'agrément, il faut effectivement que chaque fois qu'il y ait une visée pédagogique, donc un projet pédagogique derrière parce que c'est vrai qu'on n'est pas là pour financer des sorties de loisirs ou des choses comme ça. Si, Madame GODEAU, renseignez vous.

Monsieur le Maire

Madame GODEAU, s'il vous plait, merci, on a entendu, c'est très bien. Reste qu'en l'état les voyages scolaires sont relativement limités compte tenu des mesures d'état d'urgence qui ont été prises par l'Etat ...Enfin, dans une certaine mesure et en fonction de la destination des lieux.

Alain BAUDIN

Je crois qu'il y a eu de nombreux échanges par rapport à ces orientations budgétaires. Le climat dans lequel se sont faits ces échanges laisse penser que peu de choses sont remises en cause même s'il y a des orientations qui peuvent éventuellement laisser penser des divergences mais tout le monde s'accorde à dire que nous avons un environnement qui est très contraint et je crois que ça c'est quelque chose qui est complètement partagé, que si on voulait avoir un autofinancement positif, on n'a pas d'autre choix aujourd'hui, dans la mesure où on a des baisses de dotation globale de fonctionnement, que de baisser notre train de vie. Il n'y a pas d'autre choix donc à partir de là, si d'aventure, parce que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on est amenés à baisser des subventions par exemple aux milieux associatifs, je crois que c'est parce qu'on nous l'impose indirectement, il n'y a pas de choix, sinon on aurait un autofinancement négatif et à ce moment-là, on ne pourrait plus investir, on serait sous tutelle du Préfet, donc je crois que c'est bien la conséquence. Malgré tout, Niort a la chance d'avoir une histoire depuis des années où la vie associative est très aidée et c'est encore plus de 5,4 millions qui sont injectés dans la vie associative et ce n'est pas rien. Regardez les autres villes de même strate, elles sont bien au dessous avec les contraintes budgétaires. Donc je veux dire qu'on préserve tout ça malgré tout, mais je crois qu'il faut qu'on soit bien conscients que si d'aventure demain et je rejoins, parce que c'était le propos que je voulais tenir, Jérôme BALOGÉ quand il dit : si on nous restaure de la DGF, on réinjecte de l'argent dans la vie associative sans problème. Je crois que c'est bien parce qu'on est contraint qu'on baisse nous-mêmes notre train de vie au niveau municipal. Et c'est vrai que c'est quelque chose de très important, il faut essayer de maintenir au maximum le service public et on essaie de le faire dans toutes les conditions. Donc à partir de là, je crois que ces orientations budgétaires permettent de faire pour l'intérêt général un maximum de choses en limitant les dégâts par rapport au fait qu'on a un autofinancement qui est quasiment nul et entre le brut et le net, ça s'est aggravé par une politique où vous avez été trop à l'emprunt et ça, je l'ai condamné, vous vous souvenez, pendant des années et aujourd'hui on paie aussi par les annuités d'emprunt cette différence. Ce qui fait qu'on se trouve doublement contraint.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci Alain BAUDIN. Madame BEAUVAIS, Monsieur DESQUINS et puis on terminera par Monsieur POIRIER, Madame METAYER et Monsieur LAPLACE et on arrêtera là s'il n'y a pas d'autres demandes de parole ?

Elisabeth BEAUVAIS

Merci, Monsieur le Maire. Simplement, Madame SEGUIN, je comprends votre souffrance et je la partage parce que vous avez le souci des personnes qui sont le plus en difficulté sur notre territoire. Mais pour confirmer non seulement ce que Jacqueline LEFEBVRE vous a dit, soyez rassurée, ceux qui sont dans une situation de difficulté passagère, nous le souhaitons, ou longue malheureusement, c'est le cœur du métier du CCAS et ce volet là n'est pas oublié. Je ne veux pas attendre jeudi pour que vous en soyez rassurée et puis tout le monde ne sera pas là au Conseil d'administration jeudi donc il faut que les niortais sachent que notre politique sociale est vraiment orientée vers ces publics que nous essayons d'accompagner. Vous savez peut-être mieux que moi ou autant que moi, la qualité de cet accompagnement par le personnel du CCAS et ce personnel, nous en prenons aussi grand soin parce que nous savons le travail difficile qu'ils font et c'est pour ça que dans cette augmentation si minime soit elle, le personnel n'est pas oublié dans la mesure où il y a tout un volet pour la prévention de ces personnels afin qu'ils vivent dans leur travail malgré tout un bien être et on est donc très attentifs à les protéger dans la mission qui est la leur. Soyez rassurée : et le public fragile et le personnel font partie de nos préoccupations au CCAS et ce volet là n'est absolument pas oublié, soyez rassurée.

Monsieur le Maire

Merci, Madame BEAUVAIS, pour ce rappel. J'apporterai même la précision que les associations humanitaires et caritatives voient aussi leur budget stabilisé donc ils ne sont pas amputés de 8% comme évoqué. J'ai donc Monsieur DESQUINS, Monsieur POIRIER.

Dominique DESQUINS

En cette période de réconciliation nationale, je suis heureux des propos tenus par Monsieur DUFORESTEL sur le « vivre ensemble », mais j'aimerais préciser que ce que j'entends, c'est vivre ensemble, mais surtout en sécurité.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur DESQUINS. Je crois que c'est un souhait partagé. Monsieur POIRIER.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christophe POIRIER

Merci, Monsieur le Maire. En effet la période est particulière à la fois au plan politique, au plan budgétaire etc... Toutes les collectivités quelles qu'elles soient sont appelées à participer à l'effort budgétaire au plan national, toutes. La nôtre comme les autres. On peut peut-être regretter le niveau d'effort qui est demandé mais on ne peut pas se retrancher à chaque fois derrière cet argument pour masquer les choix politiques que vous faites parce que vous en faites et on le voit bien encore aujourd'hui à travers ce débat d'orientations budgétaires. Il y a des milliers et des milliers d'euros qui sont investis, j'ai parlé tout à l'heure du choix qui est fait pour le développement de la voiture, que ce soit à travers l'augmentation du budget voirie ou l'augmentation des budgets stationnement. Le budget propreté est en augmentation, ce sont des choix. Le budget lié à la vidéosurveillance est de fait en très nette augmentation puisque vous mettez en place le système dont on a contesté le bien fondé, donc ces choix là il faut juste les assumer et ils sont d'autant plus importants qu'effectivement on est en période de rigueur budgétaire, ce dont tout le monde convient et tout ce que l'on a dit ce soir c'est que dans cette période-là, bien particulière, ou à la fois il y a des choix et des décisions budgétaires extrêmement importants à faire dans un budget contraint et comme le disait Pascal DUFORESTEL tout à l'heure, nous, il nous semble que ces budgets-là, et on le voit, on a encore des marges de manœuvre qui doivent être plutôt orientés, alloués aux développement du « vivre ensemble » et on voit que ce n'est pas le cas aujourd'hui, depuis que vous êtes aux affaires, que ce n'est visiblement pas là que vous mettez votre priorité politique, c'est un fait. Allez dans les quartiers, il va y avoir encore cette semaine un certain nombre de Conseils de quartier, écoutez les gens qui commencent à se désespérer dans ces Conseils de quartier parce que ils n'ont pas de visibilité sur les budgets qui leur sont alloués. Il y a un certain nombre de questions qui vous ont été posées, y compris dans le quartier où je siège, à Souché, et auxquelles vous n'avez pas répondu, Monsieur le Maire, donc je crois que les personnes qui sont dans ces Conseils là ne sont pas des personnes irresponsables, elles savent elles aussi que nous sommes dans des budgets contraints, elles veulent juste savoir si ce qu'elles font n'est pas vain et elles veulent juste avoir un petit peu de visibilité sur les budgets que vous allez allouer à ces quartiers dans les années à venir. Les quartiers, les CSC, on a vu combien ils étaient « victimes des choix budgétaires » que vous avez pu faire, donc ce n'est pas polémiquer que de dire ça, c'est dire : oui, on constate qu'il y a des contraintes, on peut le déplorer mais c'est précisément parce qu'il y a des contraintes budgétaires que les choix que l'on fait, que ce soit les vôtres ou ceux que nous aurions faits, sont particulièrement importants.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur POIRIER. Je voudrais juste, tout de même, vous demander : sérieusement, la vidéoprotection, vous la remettez toujours en cause ? Beaucoup de choses ont changé, mais oui, c'est politique là aussi, je l'assume parce que je pense qu'elle était nécessaire et hélas beaucoup trop de choses viennent confirmer la nécessité de renforcer la protection de nos citoyens, c'est clair.

. RETOUR SOMMAIRE

Là aussi, encore une fois je vous le disais tout à l'heure, nous bénéficions cette année non pas d'une dépense puisque nous l'avons mise au budget 2015 mais d'une recette de quasiment 200 000 euros de la part de l'Etat en contribution à la vidéo protection à Niort, donc c'est important. Vous me parlez des quartiers, je crois que je suis le premier Maire, en tous cas par rapport à la précédente mandature, à aller dans les quartiers, à les avoir tous faits, les assemblées de quartier, à m'être exposé, avoir répondu aux questions. Je n'ai peut-être pas apporté les réponses que tout le monde attendait mais j'ai en tous cas apporté un certain nombre de réponses et puis je me suis déplacé, ce qui est à mon sens normal mais ce qui n'était pas si fréquent que ça par ailleurs. Les quartiers, c'est la rénovation sociale et urbaine qui reprend à travers un nouveau contrat de ville, nous avons eu la charge de terminer le contrat, L'un d'entre vous a rappelé tout à l'heure qu'il avait été commencé par Bernard BELLEC, poursuivi par Alain BAUDIN puis Madame GAILLARD et terminé pour l'ultime partie par notre Municipalité, et puis nous avons la charge, dans un contexte national qui est beaucoup plus difficile, de renouveler le contrat de ville avec cette fois une Agglo qui pilote, et non plus la Ville directement. Rien que pour la rénovation du logement, c'est un plan prévisionnel sur cinq ans, avec 60 millions d'euros pour Habitat Sud Deux-Sèvres, ce n'est pas négligeable. Le Clou Bouchet, les rénovations ont repris. Vous me parlez des choix politiques avec la voirie mais il n'y a pas que de la voiture sur la voirie, je vous le soufflais de façon intempestive tout à l'heure je vous l'accorde, mais les vélos, les bus, ça roule aussi sur des chaussées qui ne peuvent pas rester défoncées et ce budget était arrivé quasiment à zéro. La voirie, ce sont aussi les quartiers et la propreté, oui ça aussi je l'assume, je pense que c'est nécessaire et bon sang, il y a encore beaucoup d'efforts à faire. C'est ce que l'on fait avec des entreprises d'insertion, notamment le CAT d'Aiffres qui vient répondre aux besoins de saisonnalité de l'enjeu propreté, et nous le faisons également avec des investissements qui rendent non seulement le service public plus efficace mais permettent un meilleur confort de travail aux agents, à travers des véhicules, c'est de l'investissement. Oui, la propreté, c'est ça aussi les quartiers, donc il y a plein de choses, je ne vais pas faire une liste à la Prévert mais je me permets de répondre rapidement et je donne la parole à Madame METAYER qui voulait intervenir, ensuite Monsieur LAPLACE et nous en aurons donc terminé.

Josiane METAYER

Je voulais intervenir par rapport à l'échange qui a eu lieu entre Isabelle GODEAU et Madame NIETO. La réponse que Madame NIETO a faite me laisse très mal à l'aise et m'a étonnée de sa part. Dire que nous ne sommes pas là pour financer des voyages d'agrément, je ne pense pas que les enseignants qui sont quand même des gens responsables et engagés se permettent de sortir des enfants rien que pour leur faire prendre l'air. En effet, toute sortie pédagogique et je sais de quoi je parle, c'est une découverte, c'est un support pédagogique culturel ou autre et à tout moment le fait de sortir avec d'autres enfants c'est rencontrer ses copains de façon différente, on ne le vit pas comme dans la cour de récréation ou à la cantine et ça apprend justement le « vivre ensemble », ça apprend justement la mixité sociale et je trouve que cette réponse : « on ne peut pas financer un voyage d'agrément », c'est pas possible qu'on puisse dire ça et moi, vraiment, ça me fait mal au cœur.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci Madame METAYER. Disons que la Direction Académique a certainement renforcé son niveau d'exigence. Monsieur LAPLACE pour conclure. Ne détournez pas les propos de Rose-Marie NIETO ni les miens. Monsieur LAPLACE. Vous aurez une occasion de répondre dans une autre délibération, Monsieur DUFORESTEL. Simon LAPLACE.

Simon LAPLACE

Pardon, je vais vous interrompre, je vous laisserai parler autant que vous voudrez ensuite, si vous le souhaitez bien évidemment. Avant de commencer, Cécilia SAN MARTIN, notre collègue m'a demandé de vous transmettre le message suivant qui est le refus du clivage politique et partisan. Ce budget est un budget sans étiquette, c'est un budget de projets, c'est son message, je transmets. La question des dotations n'est pas une question de parti, c'est une question de principe et de principe constitutionnel puisque c'est en l'occurrence l'article 72 alinéa 2 paragraphe 4 de la Constitution de la V^{ème} république qui dispose que les transferts de compétence de l'Etat doivent être compensés de manière symétrique par des dotations et donc ce n'est pas une question de droite ou de gauche, UDI, Républicains ou Parti Socialiste, Front de Gauche, de matrice bruxelloise, c'est le principe constitutionnel qui est à la base de la vie démocratique française. Pour en venir à mon intervention elle-même et à ce budget, Monsieur PIVETEAU a parlé tout à l'heure de contrat électoral, il a raison, c'est effectivement un programme qui est un contrat électoral. Ce contrat n'est pas un mandat impératif mais c'est un ensemble de principes et d'engagements fondamentaux. Parmi ces principes et ces engagements fondamentaux, il y avait la restauration des marges de manœuvre financières de la Ville de Niort, il y avait le maintien d'un service public de qualité et il y avait, monsieur PIVETEAU, le Stop fiscal. S'agissant du Stop fiscal, il était écrit noir sur blanc dans les programmes que c'était un gel des taux. Je comprends votre incompréhension mais c'est écrit noir sur blanc et c'est déjà en soi un effort immense quand 30 % des communes de France aujourd'hui, face à la baisse des dotations, augmentent les taux d'imposition. Nous ne le faisons pas et nous maintenons les taux inchangés. Ce n'est pas de la prospective, ce sont des faits. Pour le reste, on reste dans la ligne, on remplit le contrat qu'on a passé avec les Niortais. La dette et les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, les dépenses de solidarité qui sont essentielles plus que jamais en ces temps de crise, sont augmentées et de manière bien supérieure à l'inflation, ce qui est un véritable effort, et l'effort d'investissement est maintenu. Dans les parcs avec le Jardin des Plantes, avec Boinot qui va être un véritable projet patrimonial et culturel et dans la rénovation de Notre-Dame et je tiens à cet égard à rassurer Madame SEGUIN, qui est un peu schématique dans son approche, ce sont des travaux qui sont nécessaires face à la dégradation dangereuse de la flèche de Notre-Dame. Je vais faire un parallèle peut-être un peu osé, mais lorsque DAESH fait sauter Palmyre, il ne détruit pas

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

seulement des temples, il détruit le patrimoine de l'humanité. Si on laissait tomber en ruine Notre-Dame, c'est aussi notre patrimoine commun que l'on ferait partir en miettes. C'est une question de patrimoine, de culture, c'est une certaine idée de l'humanité qu'il s'agit plus que jamais aujourd'hui, tous ensemble, de protéger et je sais, Madame SEGUIN, que vous êtes sensible à l'humanité. Pour revenir au budget, c'est un budget qui est contraint mais qui reste ambitieux, responsable et soucieux du service public. En peu de mots, c'est un budget qui est à la hauteur de l'engagement pris en 2014.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur LAPLACE. Monsieur DUFORESTEL, une petite dernière de façon sobre, concise et claire et puis on conclura là le débat.

Pascal DUFORESTEL

Je vois votre œil gourmand parce que vous aimez la polémique, en fin de compte. Derrière cette vision de l'union nationale et du grand rassemblement sans étiquette de tout et de partout, vous aimez la polémique. En plein milieu d'un débat...

Monsieur le Maire

Je croyais que vous vouliez parler de choses sérieuses.

Pascal DUFORESTEL

Elles sont sérieuses puisqu'en plein milieu d'un débat d'orientations budgétaires où je crois chacun a fait part de ses arguments d'une manière assez consensuelle, pour reprendre vos mots, de l'autre côté, du Docteur Jekyll et M. Hyde. Il n'y a rien de méchant là-dedans, il ne faut pas faire d'effets de tribune. En l'occurrence vous aimez glisser sur un débat qui est censé cliver, celui de la vidéosurveillance parce que suite aux événements et aux drames à la fois locaux et par ailleurs nationaux qu'on vient de vivre, on devrait ne plus s'interroger sur l'efficacité d'un dispositif. Jamais il n'a été dit par l'Opposition que nous étions contre les principes de la vidéoprotection, ça a toujours été affirmé, ça a été défendu, y compris précédemment oui mais reprenez les comptes rendus, reprenez y compris... je vous soupçonne de ne pas assez écouter votre Maire car c'est votre Maire lui-même qui a dit que ... non mais dans cet environnement, je suis obligé de répondre, vous le comprendrez...

Monsieur le Maire

Non, non, vous ne répondez pas à tout le monde. Vous faites votre propos...

Pascal DUFORESTEL

Oui, je le fais, je suis en plein dedans, je crois. Je ne patage pas du tout, je suis en train de dire que vous avez à de nombreuses reprises évoqué le fait que dans le précédent mandat il y avait eu des moyens dédiés et que nous avons fait appel aux moyens d'Etat pour équiper en vidéo protection les

. RETOUR SOMMAIRE

abords du parking de la Brèche, donc c'est assumé et vous pouvez faire toutes les manifestations d'humeur que vous voulez, c'est assumé par l'Opposition quand vidéoprotection, et d'ailleurs ce que vient d'engager la mairie de Paris puisque ça a été pris ici aussi en exemple, va tout à fait dans ce sens là. Ce qui est contesté par de nombreux experts et que nous avons relayé, c'est l'efficience d'un certain nombre de systèmes, c'est le fait que cela puisse régler les problèmes de délinquance et autres. Et d'ailleurs, si j'en juge aux propos d'un de vos conseillers municipaux lors d'un récent Conseil de quartier où, face à un déport des situations de délinquance avec le caillassage scandaleux d'un véhicule de police au sein du Clou-Bouchet, la seule solution c'est l'extension du domaine de la lutte, comme auraient dit d'autres, à savoir l'installation de caméras au sein du Clou-Bouchet, cela nous renvoie à la question qu'on a posée ici même dans un débat qui a été tronqué ou en tous cas qui a été trop court pour être un vrai débat, y compris sur le plan technique : est-ce que l'installation, à raison d'un demi-million d'euros, de caméras en centre ville ne risque pas de déporter, cette question vous a été posée, les situations de trafic, les situations de délinquance telles qu'elles existent dans notre ville comme ailleurs sur d'autres quartiers ? Voilà la question qui était posée, ce n'était pas une mise en cause de la vidéo protection – là, je suis sur une phase conclusive - mais bien la suite. Donc honnêtement, je pense qu'on n'a pas intérêt à s'envoyer comme ça de fausses peaux de banane dans des débats sérieux comme les nôtres et je crois qu'il serait important que l'ensemble, y compris, de vos collègues en soient convaincus.

Monsieur le Maire

Merci. J'avais raison de poser la question à Monsieur POIRIER puisque j'ai obtenu la réponse, vous êtes donc favorables désormais à la vidéoprotection et je vous en sais gré. Il est vrai que dans des villes proches comme La Rochelle, le projet avance bien et il y aura donc des caméras aussi, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent et dans d'autres villes comme Libourne un peu plus loin dans notre nouvelle grande Région et également Lille, Paris etc... Et donc, dans un certain nombre d'autres villes c'est le cas. Au-delà de ce débat qui était une parenthèse et que nous refermons donc, nous avons eu ce débat d'orientations budgétaires, il était riche et constructif et je vous en remercie les uns les autres, je ne peux en effet que rappeler mon vœu et mon souhait que l'on puisse avoir demain plus de certitude quant au devenir de nos collectivités locales et leur financement. Au-delà des contraintes sur lesquelles nous avons beaucoup insisté, je l'ai dit mais je le répète, nous avons souhaité également avoir un budget qui soit, en matière d'investissement, au maximum que permette la soutenabilité de la dette qui est notre impératif également, qui soit protecteur aussi sur un certain nombre d'enjeux, l'avenir bien sûr, les dépenses d'investissement mais aussi certaines dépenses de fonctionnement qui sont essentielles au lien social et à la cohésion, des dépenses d'aide sociale, humanitaire, c'est évident. Voilà dans quel cadre le budget sera proposé en décembre prochain avec des éléments bien plus précis que dans le seul DOB puisqu'il y aura tous les éléments comptables qui seront également fournis et qui seront prêts à cette date et qui devront aboutir à une CAF nette positive, ce qui par les temps qui courent est un très beau travail qui a mobilisé les élus comme toute l'administration et je les en remercie très sincèrement. Merci, nous prenons donc acte de ce débat d'orientations budgétaires.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-390

Direction des Finances

**Finances - Débat d'Orientations Budgétaires 2016 -
Budget de la régie à autonomie financière Energies
Renouvelables**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 17 novembre 2015.

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette [...] ».

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget ; il n'est pas expressément prévu de vote.

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération ;
- prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2016 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2016 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Ça concerne une décision modificative liée au budget de la régie autonomie énergies renouvelables. En fait il s'agit d'investissements nouveaux. Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les groupes scolaires Jean Zay, Pasteur et Jaurès ainsi que sur la vente d'électricité. Les orientations budgétaires ont fait l'objet d'un avis du conseil d'exploitation comme le prévoit la réglementation. Un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal. Pour mémoire, en avril 2013 lors de la création du SPIC, une avance remboursable a été accordée pour un montant de 136 K€ dont le remboursement a débuté en 2015 avec un échéancier prévisionnel jusqu'en 2021. Les recettes de fonctionnement sont liées à la vente d'électricité pour un montant de 29,5 K€. Vous avez la ventilation par établissement et la section d'investissement elle, avec l'autofinancement dégagé à partir de la section d'exploitation, permet de financer une quatrième installation de 9 kWc (kilowatt-crête), évaluée à 35 K€ HT. Le remboursement d'une partie de l'avance faite par le budget principal sera également effectué pour un montant de 10 K€. Pour l'équilibre budgétaire, ces dépenses nécessiteraient l'inscription d'un emprunt pour un montant de 19,8 K€ qui pourra être couvert par la trésorerie du budget.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas la DM c'est le débat d'orientations donc il n'y a pas de vote. Des prises de parole ? Nous prenons donc acte de la présentation des éléments d'orientations budgétaires pour ce petit budget.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-391

Direction des Finances

**Finances - Budget de la régie à autonomie financière
Energies Renouvelables - Décision modificative n°1
(exercice 2015)**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 17 novembre 2015.

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2015, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2015, la décision modificative n°1 pour le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	1
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-392

Direction des Finances

Garantie d'emprunt accordée à Habitat Sud Deux-Sèvres pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une opération de VEFA sur des logements sociaux à Niort

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 15 septembre 2015 par Habitat Sud Deux-Sèvres tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer le coût d'une opération de VEFA sur 16 logements sociaux sis rue Champommier à Niort.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°39604 en annexe signé entre Habitat Sud Deux-Sèvres, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre d'une opération VEFA portant sur 16 logements sociaux situés rue Champommier à Niort, Habitat Sud Deux-Sèvres souhaite souscrire un prêt d'un montant global de 1 340 307 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant global du prêt.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 340 307 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°39604, constitué de 4 lignes n°5088002, 5088003, 5088000 et 5088001.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-393

Direction des Finances

Garantie d'emprunt accordée à Habitat Sud Deux-Sèvres pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de plusieurs logements sociaux en diffus à Niort

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 15 septembre 2015 par Habitat Sud Deux-Sèvres tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer le coût d'une opération de réhabilitation de 10 logements sociaux en diffus à Niort.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°39619 en annexe signé entre Habitat Sud Deux-Sèvres, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre d'une opération de réhabilitation de 10 logements sociaux en diffus à Niort, Habitat Sud Deux-Sèvres souhaite souscrire un prêt d'un montant global de 220 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant global du prêt.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 220 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°39619, constitué d'une ligne n°5095923.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-394

Direction des Finances

**Créances irrécouvrables - Admission en non valeur
Budget principal**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le Budget Principal et l'ex régie de l'eau de la Ville de Niort.

Les états présentés par le Trésorier Principal concernent la période de 2002 à 2014 et correspondent essentiellement :

- à des redevables dont la dette est inférieure à 50 € (au regard de la délibération du 23 octobre 2006 fixant le seuil de poursuite) ;
- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel, les jugements rendus par le Tribunal d'Instance de Niort leur accordant l'effacement de leur dette ;
- à des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Les montants présentés par le trésorier sont les suivants :

Au Budget Principal, une somme de 91 091,06 euros TTC correspondant pour l'essentiel à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire, dans une moindre mesure à l'occupation du domaine public, l'activité du refuge, les droits de voirie ou de parking.

Au Budget Principal concernant les recettes de l'ancienne régie de l'eau de la Ville de Niort, une somme de 801,72 euros TTC.

En conséquence, le Trésorier Principal de Niort Sèvres sollicite l'admission en non valeur de ces sommes irrécouvrables.

Les crédits sont prévus au budget 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non valeur et inscrire une dépense au compte 6541 les sommes proposées par Monsieur le Trésorier Principal Niort Sèvres, soit :

. 91 091,06 euros TTC au Budget Principal ;

. 801,72 euros TTC (TVA à 5,5% incluse) au Budget Principal ex régie de l'eau.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Cette ligne fera l'objet en parallèle de l'émission d'un titre de recettes à l'imputation 75 – 0200 – 758 pour le montant HT, sans rajout de la TVA, à l'encontre du Syndicat des Eaux du Vivier pour remboursement à la Ville de Niort du montant des admissions en non valeur constaté, comme prévu par la convention liant les deux collectivités.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Il s'agit d'admettre en non valeur des sommes qui sont considérées comme non recouvrables. En fait, ces sommes correspondent à plusieurs montants unitaires ou nominaux relativement peu élevés mais qui représentent, au global, une somme de 91 091,06 €, sachant toutefois que ça reprend plusieurs exercices, donc le montant global n'a pas de signification en tant que tel.

Monsieur le Maire

Merci Alain GRIPPON. Des questions, des remarques ? Le portail citoyen permettra aussi des paiements numériques qui devraient, nous l'espérons, permettre une meilleure fluidité et prise en compte des facturations et paiements.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-395

Direction des Finances

**Budget annexe Stationnement -
Subvention exceptionnelle**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-1 et L 2224-2,

Vu la délibération n°D-2015-214 du 19 juin 2015 (fixant les tarifs au quart d'heure pour le parking de la Brèche et la première heure gratuite),

Vu la délibération n°D-2015-213 du 19 juin 2015 portant rupture anticipée du contrat d'affermage du parc de stationnement de la Brèche.

Dans le budget primitif 2015, voté par l'assemblée municipale, le 19 décembre 2014, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 264 000 € au profit du budget annexe Stationnement. Le montant de cette subvention a été augmenté, lors du budget supplémentaire, à 504 000 €. Or, le versement de cette subvention doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal.

La collectivité a imposé des contraintes tarifaires particulières au parking de la Brèche, dans l'objectif de développer l'utilisation des parkings souterrains auprès de la population locale, et notamment la première heure diurne gratuite.

Par ailleurs, outre ces contraintes tarifaires notamment par quart d'heure, la collectivité a imposé des exigences de qualité pour cet ouvrage public.

En outre, la Ville de Niort et la SO SPACE ont décidé d'un commun accord la rupture anticipée de la convention d'affermage de l'exploitation, l'entretien et la maintenance du parc public de stationnement de la Brèche. Dans la convention de rupture de cette délégation de service public, la collectivité a accepté que la SO SPACE soit dispensée de verser la redevance fixe d'occupation du domaine public soit 250 000 €.

L'ensemble de ces contraintes est de nature à entraîner un déficit prévisible du budget annexe. De ce fait, le budget annexe ne peut être équilibré sans une subvention exceptionnelle.

Dans ce contexte il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle au profit du budget annexe Stationnement pour un montant de 504 000 € au titre de l'année 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe Stationnement d'un montant de 504 000 € au titre de l'année 2015 ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire notamment afin que les exigences tarifaires et qualitatives imposées par la collectivité puissent être respectées.

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	2
Abstention :	6
Non participé :	1
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Budget annexe stationnement, cela concerne le fait que nous avons déjà évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire l'assujettissement à la TVA d'un certain nombre de dépenses des parkings aménagés ou en concession et il convient donc de transférer à compter du 1^{er} janvier 2016 les dépenses et recettes liées à l'activité de l'ensemble de ces parkings dans le budget annexe stationnement qui relève du plan comptable M4. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier, le budget annexe stationnement retracera la gestion des parkings suivants : il s'agit des parkings de La Brèche...Comment ? Décidément, ça ne va pas en s'améliorant mes affaires. Là, il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour le parking de 504 000 €, or le versement de cette subvention doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal. Par ailleurs, outre ces contraintes tarifaires notamment par quart d'heure, la collectivité a imposé des exigences de qualité sur cet ouvrage public. En outre, la Ville de Niort et la SO SPACE ont décidé d'un commun accord la rupture anticipée de la convention d'affermage du parc public de stationnement de La Brèche. Dans la convention de rupture de cette délégation de service public, la collectivité a accepté que la SO SPACE soit dispensée de verser la redevance fixe d'occupation du domaine public soit 250 000 €. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe stationnement d'un montant de 504 000 € au titre de l'année 2015.

Christophe POIRIER

Je voudrais simplement dire que ça illustre parfaitement ce que j'ai dit tout à l'heure lors du débat d'orientations budgétaires. Là, il est précisément stipulé, dans cette délibération, que la collectivité a imposé des contraintes non pas de qualité, votre langue a fourché, Monsieur GRIPPON, mais des contraintes tarifaires particulières au parking de la Brèche, ce qui veut dire en clair que la collectivité a accepté de faire payer au contribuable l'heure gratuite qu'elle a mise en place sous La Brèche, c'est un choix politique, il faut l'assumer, c'est des centaines de milliers d'euros en plus sur le budget annexe stationnement, je voulais juste signaler cela, je vous remercie.

Monsieur le Maire

Monsieur POIRIER, je m'inscris totalement en faux contre cette lecture des chiffres. Luc DELAGARDE vous avait déjà donné le coût de l'heure gratuite, ce n'est absolument pas lié à cela, c'est lié, et vous devriez le savoir au déséquilibre originel de la concession qui a abouti à sa dénonciation dans une précédente délibération. Vous le savez, vous avez même écrit quand vous étiez Président Directeur Général de la SO SPACE au Maire de Niort, Luc DELAGARDE a fait la même chose que vous comme Président de cette SEM au Maire de Niort que je suis, les Maires de Niort ont changé, pour ma part j'ai donné réponse positive au PDG de la SO SPACE pour justement parvenir à une meilleure définition qui passe notamment par une rupture et l'abandon de recettes que l'on perdait par ailleurs. Donc c'est une question d'équilibre financier qui est impacté par ces déséquilibres d'origine et pas par ceux que vous évoquez, qui sont tout à fait négligeables. Oui Monsieur POIRIER.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christophe POIRIER

Mais non mais, n'y voyez pas de malice encore une fois, c'est simplement qu'il faut appeler un chat un chat, cette délibération résulte d'une décision politique qui a fixé un prix politique au stationnement. De la même façon, il va y avoir des délibérations pour les compensations pour les parkings concédés. C'est un prix politique qui n'est pas un prix économique et vous le savez parfaitement. Contrairement à ce que vous avez essayé de nous faire croire il y a un an en nous disant que vous verrez, l'heure gratuite va de fait générer des flux supplémentaires et des flux financiers qui vont amener ce parking à trouver un équilibre économique, aujourd'hui ce n'est pas le cas. Et nous pensons que l'heure gratuite a rajouté à la difficulté financière. Maintenant, vous pouvez encore être dans le déni mais il s'agit bien là d'acter le fait que c'est bien la collectivité qui fixe les prix du stationnement, les tarifs de stationnement donc ce sont des choix politiques qui sont décorrélés des mécanismes économiques que vous avez voulu nous vanter il y a un an, un an et demi.

Monsieur le Maire

Monsieur POIRIER, tout cela est bien compliqué. Non, non, vous pensez que, vous pensez que, très bien, on l'entend. Par contre, la réalité ce sont les chiffres. Ils ont déjà été donnés, ils sont précis. Je pourrais même ressortir les courriers que vous avez adressés. La concession est déséquilibrée depuis le départ. Depuis le départ elle était basée sur 850 à 900 000 voitures dans le parking sous La Brèche mais ... Ce n'est pas ce que vous dites, c'est bien pour ça que je me permets de m'inscrire en faux et de vous apporter des éléments de réponses si vous voulez bien les entendre. Sans esprit de malice ou polémique, comme vous aimez bien le préciser à chaque fois, ce qui est toujours un mauvais début quand on prend la parole, que de s'inscrire à rebours de cela, ça présage du reste. Reste que là, ce sont des vérités comptables, on a eu récemment encore et par deux fois, parce que même à la CAN on a regardé le compte d'exploitation 2014, ce sont des éléments qui n'ont pas apparus, ce sont les équilibres structurels d'origine.

Sébastien PARTHENAY

Je vais encore passer pour l'insolent ou le « connard » de service mais ce n'est pas grave. La seule chose, c'est que je rejoins Monsieur le Maire, je ne peux pas entendre ce genre de propos. De toutes façons les parkings, on le sait depuis le début, ils nous ont coûté une fortune donc qu'ils soient vides ou pleins, une heure gratuite, il faudrait faire une subvention pour les entretenir. Donc il faut avoir une vision un peu plus large économiquement que la vision étriquée que vous avez, Monsieur POIRIER.

Monsieur le Maire

S'il vous plaît. Luc DELAGARDE.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Luc DELAGARDE

Pour rappeler que cette délibération n'a rien à voir avec les problèmes de tarification, elle acte seulement le problème de rupture de La Brèche pour un montant de 250 000 € qu'il faut impacter maintenant au budget annexe stationnement. C'est tout.

Monsieur le Maire

Monsieur POIRIER, s'il vous plaît. Monsieur SIX.

Dominique SIX

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste rappeler à Monsieur POIRIER que sur l'année 1 de mise en place de la première heure gratuite, on a fait tous les mois + 35 ou + 40 % de fréquentation et qu'aujourd'hui on est en année 2 et on fait encore tous les mois + 15 % par rapport à l'année 1 donc on est toujours en progression et que globalement sur le mois d'octobre on a progressé de plus de 6 % en matière de stationnement payant et depuis le mois de janvier on est à plus 11 %, donc on ne peut que se féliciter et je reprendrai les propos de mon collègue Sébastien PARTHENAY, effectivement les charges sont là, aujourd'hui, ce dont on a besoin, ce sont des recettes, donc de faire rentrer les véhicules dans le parking pour générer de la recette.

Monsieur le Maire

Donc plus de fréquentation au global et d'ailleurs, dans les compensations qu'on verra en fin de Conseil municipal, il y a même des compensations moindres que par le passé, de près de 100 000 euros, je crois, de mémoire. Ecoutez, je ne sais pas comment vous dire mieux que les chiffres qui sont là, maintenant, libre à chacun de croire ou ne pas croire.

Christophe POIRIER

Ce n'est pas une question de croyance, c'est une question d'interprétation des chiffres et effectivement les chiffres sont là et ils sont parlants. On me présente des augmentations de trafic et de fréquentation, très bien. Encore faut-il avoir une vision vraiment globale et y compris embarquer la fréquentation en voirie et l'étude globale qu'on a appelée de nos vœux, on ne la voit toujours pas venir, le stationnement ne se réduit pas à un ou deux équipements. Il faut le voir dans sa globalité d'une part et d'autre part, lorsque j'ai demandé des chiffres d'évolution du chiffre d'affaires, je ne les ai jamais eus. Quand on présente les choses, il faut les présenter vraiment dans leur globalité.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur POIRIER, vous n'avez pas demandé la parole mais je vous remercie de l'avoir prise, c'était bien utile. Monsieur DESQUINS et Dominique SIX ensuite et on en terminera là. Merci de le préciser au micro dans ce cas là pour que ça puisse être au procès-verbal.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique DESQUINS

Je ne prendrai pas part au vote.

Dominique SIX

On peut toujours essayer de comparer le stationnement en ouvrage avec le stationnement sur voirie, sauf que La Brèche a coûté près de 10 millions d'euros, du stationnement sur voirie ce n'est tout de même pas les mêmes charges d'exploitation à mettre en place.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-396

Direction des Finances

Budget annexe Stationnement - Transfert de la gestion des parkings aménagés et des parkings en concession vers ce budget

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2,
Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 256 A et 261 D.
Vu la délibération n°D20090115 du 30 mars 2009 créant le budget annexe Stationnement

Le budget annexe Stationnement a été créé par la délibération n°D20090115 du 30 mars 2009 uniquement pour l'activité du parking souterrain de la Brèche.

Or, la réglementation fiscale impose que les recettes et les dépenses des parkings aménagés et/ou en concession soient assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre d'une activité à caractère industrielle et commerciale.

Il convient donc de transférer, à compter du 1er janvier 2016, les dépenses et les recettes liées à l'activité de l'ensemble de ces parkings dans le budget annexe Stationnement qui relève du plan comptable M 4.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2016, le budget annexe Stationnement retracera la gestion des parkings suivants :

Parking en gestion directe par prestation de service	Parking de la Brèche
Parkings uniquement sur abonnement	Parking Saint Vaize
	Parking Jacques de Liniers
	Parking Henri Gelin
	Parking de la Cure
	Parking du Murier
Parking en surface à barrière	Parking du Moulin du Milieu
Parking en surface à barrière sans perception de recette	Parking Paul-François Proust
Parking zone voirie mais uniquement des recettes et des dépenses liées à la borne délivrant des abonnements	Parking Saint Hilaire
Parkings en concession	Parking de la Roulière
	Parking de l'Espace Niortais
	Parking Saint Jean
	Parking Marcel Paul

. RETOUR SOMMAIRE

Par ailleurs, il est procédé à un transfert d'actif de ces parkings du budget principal vers le budget annexe Stationnement. Le tableau récapitulatif de l'actif transféré figure en annexe de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- transférer les dépenses et les recettes liées à l'activité de l'ensemble de ces parkings aménagés et / ou en concession dans le budget annexe Stationnement lequel relève du plan comptable M 4 (avec assujettissement à la TVA) ;
- transférer l'actif desdits parkings du budget principal vers le budget annexe Stationnement.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-397

Direction des Finances

**Tarifs municipaux 2015 - Chalets du marché de Noël -
Modification**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de dynamiser le centre-ville, la Ville de Niort organise chaque année un marché de Noël qui aura lieu cette année du 4 au 24 décembre 2015.

Le marché de Noël 2015 se déroulera donc sur une durée de trois semaines au lieu de deux habituellement et il convient de modifier les tarifs de location de chalets adoptés par délibération du 19 décembre 2014 pour tenir compte de cette semaine supplémentaire.

Il vous est proposé d'appliquer un tarif forfaitaire unique pour tous les chalets quelle que soit la grandeur pour la période du 4 au 24 décembre 2015 inclus. Le tarif concernant les structures toilées de 4x4 m restant inchangé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter un tarif unique de 587,16 € pour la location des chalets de Noël du 4 au 24 décembre 2015.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-398

Direction Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs de la Ville de Niort

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE PILOTE GENERAL

Direction générale

Suppression de poste

1 poste de rédacteur

Fermeture de poste

1 poste de directeur

1 poste d'attaché principal

11 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

2 postes d'ingénieur en chef de classe normale

5 postes d'ingénieur principal

6 postes de technicien principal de 1^{ère} classe

4 postes de technicien principal de 2^{ème} classe

15 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

9 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe

3 postes de brigadier-chef principal

1 poste de brigadier

1 poste d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

POLE RESSOURCES SECURITE

Direction Projet Prévention Risques Majeurs Sanitaires

Suppression de poste

1 poste d'adjoint d'administratif 2^{ème} classe

Direction des Ressources Humaines

Suppression de poste

1 poste de directeur

POLE CADRE DE VIE

Direction des Espaces Publics

Suppression de poste

2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe

Direction Patrimoine Bati et Moyens

Suppression de poste

1 poste de d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

POLE VIE DE LA CITE

Direction Animation de la cité

Suppression de poste

1 poste de rédacteur

Fermeture de poste

1 poste d'éducateur APS à 50%

Direction Accueil et Formalités citoyennes

Fermeture de poste

1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	7
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Cette première délibération est la modification du tableau des effectifs de la Ville de Niort afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public. Les modifications au tableau des effectifs sont ainsi proposées. Direction générale : il y a d'une part une suppression de poste au secrétariat puisqu'on a un remplacement par un poste de Cabinet, ensuite il y a la fermeture des postes qui avaient été créés au mois de juin dans le cadre de la CAP, comme on ne pouvait prévoir dans quelle direction ils seraient, on les avait créés à ce moment là pour la Direction générale afin qu'on puisse ensuite appliquer les rétroactivités liées aux ouvertures de postes, aux avancements qui sont réellement accordés. Suppression de poste à la Direction de projet risques majeurs et sanitaires, c'est une personne qui est allée à la DEP et qui a été remplacée par une personne qui venait du PRUS, celle-ci venant avec son propre poste. Suppression de poste aux Ressources humaines d'un directeur qui est parti en retraite et le service s'est organisé en conséquence, suppression de postes également aux espaces publics, il y a d'une part le redéploiement d'une personne qui est allée avec son poste à la propreté urbaine et une suppression de poste de jardinier. Direction patrimoine bâti et moyen, c'est une suppression suite au départ en retraite d'un dessinateur qui avait été longtemps en arrêt maladie auparavant et qui avait déjà été remplacé par anticipation. Pôle de la vie de la cité, suppression de poste de rédacteur qui est allé en mobilité à la Direction de l'éducation et fermeture d'un poste APS à 50% dont vous verrez plus tard qu'il est remplacé par un poste qui passe à 80%. Direction accueil et formalités citoyennes, fermeture d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe suite au départ en retraite d'un agent, il est remplacé par un autre agent qui n'est pas du même cadre d'emplois. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean LAHOUSSE pour cet exposé. Oui, Monsieur CHARBONNEAU.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Puis-je avoir une explication dans la Direction générale sur les fermetures des trois postes de brigadier chef principal et un poste de brigadier ?

Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusez-moi, je n'ai pas été clair quand j'ai précisé que pour l'ensemble des postes, il y a une procédure qui existe en commission administrative paritaire qui consiste à faire un certain nombre d'avancements pour l'exercice en cours. On prévoit au départ toutes les ouvertures de postes vers le mois de juin pour qu'après que les avancements aient eu lieu, puisqu'ils ont été créés au mois de juin, la rétroactivité puisse être appliquée et on les ferme ensuite, c'est à dire que ce ne sont pas des postes qui ont été supprimés, ce sont des postes qu'on avait mis en Direction générale et après les avancements, on les retrouve dans les directions concernées. En l'occurrence, c'est la Police municipale.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions. Nathalie SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Nous voterons contre cette délibération pour les raisons suivantes : la suppression du poste de directeur dans la Direction des ressources humaines tout d'abord ; en fait, ce poste est supprimé et Monsieur LAHOUSSE dit que le service est organisé en conséquence, je traduis, cela veut dire concrètement que la charge de travail est répartie sur l'ensemble du service, voilà la traduction concrète des propos de Monsieur LAHOUSSE. Et autre raison, dans la Direction des espaces publics et dans la Direction patrimoine bâti et moyen il y a suppression de trois postes de personnes qui sont sur le terrain, ce ne sont pas des postes d'encadrement, ce sont des gens qui sont sur le terrain, et quand on lit dans votre DOB page 12 que vous voulez renforcer tous les aspects propreté, là vous supprimez des postes et nous trouvons cela absolument pas cohérent, c'est dommage.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Dans le poste des ressources humaines, le Directeur qui est parti en retraite s'était principalement occupé dans les derniers temps de la mise en place du projet handicapé, et il avait fait d'ailleurs un travail remarquable dans ce domaine et ce projet est maintenant en phase opérationnelle. Pour ce qui est des autres suppressions de postes, je suis désolé mais pour une personne, c'est un redéploiement vers la propreté urbaine, donc elle passe du naturel ou sportif, je ne sais plus, vers la propreté urbaine. Il y a effectivement un poste de jardinier suite à un départ en retraite et pour le patrimoine bâti et moyen c'est un poste qui avait été remplacé par anticipation, c'est-à-dire qu'avant de supprimer ce poste là on avait créé un autre poste, ce n'est pas tout à fait la même interprétation que celle que vous voulez bien donner.

Monsieur le Maire

Ce ne sont pas des fermetures sèches. S'il y a des ouvertures il y a des fermetures ça fait des délibérations complémentaires. Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

En l'occurrence, on a plus de suppressions que de créations sur cette délibération précise et lorsque vous mettez en avant la dotation de moyens nouveaux pour les services, la dotation correspond à suppression, c'est l'illustration de ce qu'on disait tout à l'heure et on le comprend, c'est cohérent avec ce que vous nous avez présenté, en pleine transformation des services avec un niveau qui, pour nous, ne permet pas de parler d'économies budgétaires c'est-à-dire que vous enlevez tellement de moyens

. RETOUR SOMMAIRE

humains pour assurer le service public que nous pensons que ce sont les services publics eux-mêmes qui vont être affectés. Donc, autant on peut mettre en avant des économies budgétaires, c'est-à-dire optimiser à un moment donné, ici, l'optimisation c'est de la suppression, cette délibération organise la suppression et la fermeture des postes, c'est pourquoi nous voterons contre.

Nathalie SEGUIN

Je pense qu'encore une fois il ne faut pas confondre fermeture et suppression, Monsieur BALOGÉ, ce n'est pas du tout la même chose et à travers cette délibération on voit combien la régie est attaquée petit à petit, c'est-à-dire qu'il y a de moins en moins de personnel et c'est écrit aussi dans le DOB, quand le niveau de dépenses en matière de personnel va être le même qu'en 2015 tout en respectant bien évidemment et vous êtes obligés de le faire, le GVT, c'est bien du côté de la baisse des effectifs qu'il faut aller, chercher donc appelons un chat un chat, tout simplement.

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN, on ne cache rien de la baisse des effectifs, c'est clairement exprimé dans le DOB, c'est une réalité. Néanmoins il ne faut pas l'exagérer ni la caricaturer, Lucien-Jean LAHOUSSE le dira peut-être dans un instant, c'est un autre point de vue. Lucien-Jean LAHOUSSE.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je voudrais simplement dire qu'en ce qui concerne la régie, il s'agit d'un redéploiement d'une personne, d'un encadrant qui passe d'un secteur à un autre. On a supprimé au total, ici, un poste en régie qui est un poste de jardinier. Pour ce qui est de la Direction patrimoine et moyens, je répète, c'est un poste qui avait déjà été remplacé par anticipation puisque la personne était malade donc de toutes façons elle n'était pas là et c'est au moment où elle part en retraite qu'on supprime son poste mais avant qu'elle ne parte en retraite on avait créé le poste de la personne qui la remplace.

Monsieur le Maire

D'autres prises de parole ? Pour conclure, je rajouterai que la régie est même pleinement mobilisée puisque dans le cadre du DOB, la régie c'est 1,2 million pour accroître notre capacité d'autofinancement donc c'est un renforcement non négligeable.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-399

Direction Ressources Humaines

Prime de vacances versée au personnel municipal en activité au titre de l'année 2016

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 24 novembre 2014, le Conseil municipal a fixé le montant de la prime de vacances 2015 des personnels municipaux en activité à 752,37€.

Celle-ci peut être revalorisée chaque année dans les limites prévues par les dispositions légales réglementaires, à savoir dans la limite de l'augmentation des traitements de la fonction publique.

En 2015, les traitements de la fonction publique n'ont pas été revalorisés. En conséquence, le montant de la prime de vacances 2015 doit être reconduit pour l'année 2016.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer le montant de la prime de vacances versée au personnel municipal en activité en 2016 à 752,37 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-400

Direction Ressources Humaines

Modification du régime indemnitaire du personnel de la Ville de Niort

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 1er juillet 2013, modifié par délibération du 9 mars 2014, le Conseil municipal a fixé les modalités d'attribution du régime indemnitaire des agents de la Ville de Niort, les taux de ces indemnités figurant dans un tableau annexé à cette même délibération.

Par courrier en date du 18 mai 2015, la préfecture des Deux-Sèvres a interpellé Monsieur le Maire pour lui faire part de la nécessité de modifier les modalités d'attribution du régime indemnitaire pour le grade d'ingénieur. En effet, le décret n°2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement distingue le grade d'ingénieur jusqu'au 6ème échelon avec un taux de base de 28 et le grade d'ingénieur à partir du 7ème échelon avec un taux de base de 33.

De même, après vérification de l'ensemble du régime indemnitaire de la Ville de Niort, certaines modifications liées à des évolutions réglementaires et/ou des omissions sont nécessaires.

Ainsi, pour la filière administrative, il apparaît que le grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe jusqu'au 4ème échelon ne figure pas dans le tableau. Aussi, il convient de le rajouter et de lui attribuer un régime indemnitaire comparable aux autres agents du même grade.

En ce qui concerne la filière technique, le taux de base de la prime de service et rendement avait évolué à compter du 1er octobre 2012 mais cela n'avait pas été pris en compte dans la délibération du 1er juillet 2013. Pour le grade de technicien territorial, le taux fixé est de 1010 au lieu de 986 et, pour le grade de technicien territorial principal de 2ème classe, il est de 1330 au lieu de 1289.

S'agissant de la filière sportive, il convient de remplacer le grade de conseiller des APS chef de service qui apparaît dans la délibération par celui de conseiller des APS principal de 2ème classe. De plus, le taux de l'indemnité de sujétions a fait l'objet d'une évolution réglementaire en 2013 et n'a jamais été modifié sur le tableau récapitulatif de la délibération du 1er juillet 2013. Ainsi, le taux est de 4960 au lieu de 4510.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau annexé à la délibération du 1er juillet 2013 conformément au tableau ci-annexé.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la modification de l'annexe à la délibération du 1er juillet 2013 relative aux régimes indemnitaires des personnels municipaux conformément au tableau ci-annexé.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-401

Direction Ressources Humaines

Création d'emplois temporaires à la patinoire

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La patinoire accueille un public jeune, notamment durant les week-ends et les vacances scolaires.

Afin d'assurer, dans de bonnes conditions, l'accueil et la distribution de patins, il est nécessaire de renforcer l'équipe des personnels permanents, notamment pendant les pics d'activités des week-ends et lors des compétitions.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, pour une durée d'un an, sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié, 9 emplois d'agents d'accueil qui interviendront durant les week-ends et les vacances scolaires.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille des adjoints d'animation de 2ème classe.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 9 emplois occasionnels d'agents d'accueil à la patinoire pour une durée d'un an.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-402

Direction Ressources Humaines

Création d'emplois en accueil de loisirs

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le fonctionnement des centres de loisirs nécessite la présence de personnels de direction et d'animation formés à l'accueil et à l'animation de groupe de jeunes enfants. C'est pourquoi, afin d'assurer cette mission de service public pour la période du 4 janvier au 5 juillet 2016 il y a lieu de créer sur la base de l'article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois occasionnels suivants dont la rémunération a été fixée après des négociations avec les partenaires sociaux :

- 2 postes de directeur ;
- 2 postes de directeur adjoint ;
- 40 postes d'animateur.

répartis selon les périodes d'ouverture conformément au tableau ci-dessous :

	Accueil des petites vacances scolaires et mercredis	Base de rémunération indiciaire
Directeur	2	598/504
Directeur adjoint	2	509/438
Animateur	40	488/422

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les créations d'emplois ci-dessus pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs pour la période du 4 janvier au 5 juillet 2016.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-403

Direction Ressources Humaines

Création d'emplois temporaires pour le recensement de la population

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Comme chaque année, les opérations de recensement de la population se dérouleront en janvier et février prochains et nécessiteront le recrutement de personnel temporaire composé de 15 agents recenseurs (maximum) et de 2 contrôleurs chargés de leur encadrement.

La Ville de Niort prend en charge la rémunération des agents recrutés et reçoit de la part de l'Etat une dotation forfaitaire destinée à compenser partiellement les coûts qu'elle doit supporter.

Dans ce cadre, il est proposé de créer pour une durée de 3 mois maximum, les postes ci-dessus mentionnés, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Les 2 emplois de contrôleurs seront rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille des rédacteurs et les 15 agents recenseurs sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints administratifs de 2ème classe.

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 15 emplois temporaires d'agent recenseur et de 2 emplois temporaires contrôleurs pour une durée de 3 mois dans les conditions définies ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-404

Direction Ressources Humaines

Recrutement de Contrats d'accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Le CUI-CAE porte sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits et il est destiné aux publics suivants : jeunes âgés de moins de 26 ans non éligibles au dispositif emplois d'avenir, demandeurs d'emploi de longue durée (supérieur à 1 an), les bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

La prescription du CUI-CAE est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Notre collectivité a donc décidé d'y recourir, en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Au sein de la Ville de Niort, pourraient être recrutés :

- un agent d'exploitation des équipements sportifs (service des sports DAC) - temps complet ;
- un agent polyvalent de spectacle vivant (Parc Expo) – temps complet.

Ces contrats à durée déterminée seront conclus pour une période maximale de 24 mois.

Selon le profil des personnes retenues, la prise en charge de l'Etat sera comprise entre 60% et 90% de la rémunération correspondant au SMIC (selon l'arrêté préfectoral du 3/07/2014) et exonérera la Ville des cotisations patronales de sécurité sociale et des charges fiscales (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage, et effort de construction).

Cette aide est attribuée dans la limite d'une durée totale de 24 mois dans la limite de 22 heures hebdomadaires (arrêté préfectoral du 27 juillet 2015).

En contrepartie, la Ville s'engage à élaborer un parcours de formation et assurer un tutorat, afin de développer l'expérience et les compétences de la personne recrutée. Si la collectivité ne peut pas proposer une nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire, au terme du contrat, elle lui fera bénéficier d'une aide à l'orientation professionnelle.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- recruter 1 agent d'exploitation des équipements sportifs et 1 agent en charge de l'organisation des manifestations culturelles, dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, selon les dispositions ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	2
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est une délibération qui est semblable à pas mal de délibérations que nous avons prises cette année et qui consiste à recruter deux agents, un agent d'exploitation des équipements sportifs et un agent polyvalent de spectacle vivant dans le cadre des CUI-CAE qui permettent de répondre à des besoins collectifs non satisfaits.

Monsieur le Maire

Merci, Lucien-Jean LAHOUSSE. Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Nous voterons contre cette délibération, d'abord parce que ce sont des emplois précaires, ensuite parce que ces personnes ne bénéficient pas du régime indemnitaire, ils ne bénéficient pas des avantages du CASC et contrairement à avant, il n'y a plus de promesse d'embauche les concernant.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres demandes ? Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

C'est un dispositif, vous le savez, qu'on a soutenu au niveau national, qui est très sensible dans son application, on l'a vu par le passé avec ce type de contrat aidé. Or d'évidence, compte tenu des objectifs d'ajustement qui sont les vôtres via les dépenses de personnel, le recours à ces emplois aidés sert aujourd'hui de compensation, ce qui n'est pas du tout l'esprit des emplois d'avenir tels qu'ils ont été pensés et imaginés et donc pour les raisons que j'ai données tout à l'heure en DOB et qu'on confirme ici, nous nous abstenons sur cette délibération.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Juste une précision, ce type d'emplois a été créé pour que des personnes qui répondent aux conditions puissent bénéficier d'une expérience de travail pour pouvoir ensuite plus facilement trouver un emploi ; même si ça peut être le cas, ces contrats n'ont pas été faits pour être ensuite pérennisés. C'est la raison pour laquelle nous les utilisons et, principalement pour cette raison là, c'est une façon d'améliorer les possibilités d'emplois ultérieurs des gens qui y participent, c'est bien dans l'esprit de la loi.

Alain BAUDIN

Ce sont justement des personnes qui ne sont pas éligibles aux emplois d'avenir, je voulais juste faire cette précision parce que ce n'est pas le même esprit, ils sont dans des contrats aidés, dans une logique

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

d'insertion professionnelle et sociale et le but, c'est de les aider à mettre le pied à l'étrier pendant un certain temps pour essayer de trouver un emploi. Je trouve que c'est aussi une mission du service public, d'une collectivité territoriale de participer ainsi à l'insertion des personnes qui sont demandeurs d'emplois.

Nathalie SEGUIN

Très bien, ça, Monsieur BAUDIN, mais pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de la démarche qui est tout à fait louable ? Ces gens là qui ont des petits salaires ne touchent pas le régime indemnitaire et ne peuvent pas bénéficier de tous les avantages du CASC, c'est-à-dire qu'ils sont dans la précarité, on est là pour leur dire : « mais si on va vous aider, on est dans une démarche d'insertion », mais on leur ramène encore leur différence en pleine figure en ne les soumettant pas au même régime que leurs collègues, et bien moi, je trouve ça scandaleux ! Et après, on va dire qu'on fait du social, et bien non, je dis non.

Monsieur le Maire

De l'insertion. Lucien-Jean LAHOUSSE.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il est vrai qu'on les paie au SMIC, ils n'ont pas de régime indemnitaire mais en même temps nous leur assurons une formation.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-405

Direction Ressources Humaines

Recrutement d'un chef de projet informatique

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le poste chef de projet informatique vacant à la Ville de Niort a fait l'objet de deux appels à candidatures successifs. Il n'a cependant pas été possible de sélectionner un candidat statutaire détenant les compétences requises pour assurer les missions relevant du poste, notamment : la conception, l'intégration d'applications, leur suivi, la gestion des projets informatiques, le lancement et le suivi des marchés, le conseil auprès des services.

C'est pourquoi, il est proposé de pourvoir le poste par le recrutement d'un chef de projet informatique conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de 3 ans.

Compte tenu des diplômes et de l'expérience professionnelle du candidat retenu, il est proposé de rémunérer celui-ci sur la base d'un des échelons de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement sous contrat d'un ingénieur chef de projet informatique pour une durée de 3 ans.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-406

Direction Ressources Humaines

Convention de coopération renforcée : plan de formation triennal entre les collectivités territoriales Ville et CCAS de Niort - CAN - CNFPT

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu Loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale modifiée ;

Le Décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Le Décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2013-533 adoptée en Conseil municipal du 20 décembre 2013 ;

Dans le cadre du schéma de mutualisation, l'objectif est de renforcer et systématiser la coopération RH déjà existante, entre la Ville de Niort, le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté d'Agglomération du Niortais, dans l'intérêt des agents travaillant sur le même bassin d'emploi, et les actions de formations font partie des priorités de collaboration renforcée.

Considérant que les actions de formation représentent une thématique prioritaire de coopération renforcée, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale s'engage à accompagner cette démarche par le biais de cette convention.

La mise en place des actions de formation mutualisées organisées par le CNFPT permettra de développer une synergie en termes de formation à l'échelle des trois collectivités. Cette démarche apportera plusieurs avantages :

- répondre localement à l'obligation de formation des agents ;
- adapter au mieux les formations aux réalités territoriales (durées, périodes et contenus), aux spécificités des missions des agents et limiter les annulations et refus ;
- territorialiser les formations dans une démarche de développement durable au profit des acteurs du territoire et ainsi faciliter les départs en formation.

Ce projet de conventionnement pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2016 a été présenté au Comité Technique Paritaire de la Ville et du CCAS le 4 novembre 2015.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de coopération renforcée : plan de formation triennal entre la Ville de Niort, le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté d'Agglomération du Niortais avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

La délibération suivante est un bel exemple de collaboration entre la Ville le CCAS et la CAN qui est issue du schéma de mutualisation entre la Ville de Niort et la CAN, qui consiste en une convention de coopération renforcée et un plan de formation triennal entre les collectivités territoriales et le CNFPT dans le cadre de la formation. L'objectif est de renforcer systématiquement la coopération RH déjà existante entre la Ville le CCAS et la CAN et d'avoir des formations communes et adaptées aux trois collectivités. On vous le détaille dans l'annexe, je vous invite à aller plus rapidement vers la page 50 qui décrit plus précisément quels sont les premiers parcours de formation qui feront l'objet de cette convention.

Monsieur le Maire

Merci. Des questions, des remarques ? Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Allez, une petite remarque. La délibération est intéressante et on votera pour cette délibération. Par contre, on est obligés d'en passer par là parce qu'aujourd'hui les demandes en formation sont de moins en moins nombreuses et que les groupes sont de moins en moins remplis, tout ça parce qu'il y a de moins en moins de moyens sur la formation. Je dirais que c'est le bémol, quand même, à cette délibération.

Monsieur le Maire

Il est vrai que la contribution des collectivités au CNFPT a failli baisser de 0,2 points, elle a été rétablie à 0,9, elle pourrait être établie à 1% mais ce n'est pas de notre fait. Lucien-Jean LAHOUSSE.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Justement, il n'y a pas de moins en moins de moyens puisque c'est financé principalement par ce que versent les collectivités au CNFPT et il peut y avoir également des formations payantes, comme il en est fait habituellement, donc il n'y a pas moins de moyens consacrés à ce domaine, par contre ça permettra à des gens, dans le cadre de cette mutualisation, d'avoir une base commune de formation, ce qui est important pour l'avenir, ça permettra aussi d'avoir plus de formations en intra que ce qui se fait actuellement donc de ce côté-là, on réduira des coûts de déplacements.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-407

Direction Ressources Humaines

Convention d'adhésion aux secrétariats du Comité Médical et de la Commission De Réforme placés auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La circulaire du 30 juillet 2012 relative à la mise en œuvre de l'article 113 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 précisait les modalités pratiques de transfert des secrétariats des Comités Médicaux (CM) et Commissions De Réforme (CDR) aux Centres de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale pour les collectivités territoriales et établissements publics locaux affiliés au CDG, mais également pour les collectivités locales et établissements publics locaux non affiliés souhaitant que cette mission soit assurée par le CDG.

La Ville de Niort s'est inscrite dans le choix de laisser la mission du secrétariat de la CDR et du CM aux services de l'Etat, en l'occurrence la DDCSPP.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 23 octobre 2014 et une note du Secrétariat Général du Ministère des Affaires Sociales du 17 mars 2015 sont venus préciser les modalités de transfert des secrétariats des commissions de réforme et comités médicaux pour les dossiers des agents relevant de la fonction publique territoriale. Ainsi, il revient aujourd'hui à la Ville de Niort d'assurer elle-même la charge du secrétariat du CM et de la CDR, ainsi que l'instruction des dossiers des agents relevant de sa compétence.

Par courrier en date du 1er juin 2015, le Président du CDG79 propose de prendre en charge cette mission, au même titre qu'il le fait déjà pour les collectivités et établissements publics locaux affiliés au CDG.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'adhésion aux secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme placés auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, renouvelable par voie d'avenant et pour une période de trois ans à la demande de la Collectivité formulée par lettre recommandée avec accusé de réception ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-408

Direction Ressources Humaines

Mise à disposition d'un assistant social de la Ville de Niort auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Niort

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Suite à la mutualisation des Ressources Humaines de la Ville et du CCAS, la Ville de Niort a recruté un assistant socio-éducatif à temps non complet (50% d'un temps complet) pour assurer les fonctions d'assistant social du personnel du CCAS.

Dans ce cadre, l'agent concerné a été mis à disposition du CCAS pour 50% de son temps de travail (soit 25% d'un temps plein) dès le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions des articles 61 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret 2008-580 du 18 juin 2008.

Il est proposé de reconduire cette mise à disposition dans les conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative à la mise à disposition à temps non complet d'un assistant social de la Ville de Niort auprès du CCAS pour une période de 3 ans du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-409

Direction de la Commande Publique et Logistique

Fourniture de carburants et gestion des consommations - Approbation des accords-cadres et des marchés

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de répondre à leurs besoins respectifs, la Ville de Niort, représentée par son Maire agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 19 juin 2015, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Niort, représenté par son Président en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2015 et le Syndicat des Eaux du Vivier, représenté par son Président en vertu d'une délibération du Comité Syndical du 17 juin 2015, ont constitué un groupement de commandes pour l'achat de carburant en station-service.

La Ville de Niort est coordonnateur du groupement.

Les contrats prendront la forme d'accords-cadres mono-attributaires, permettant à chaque collectivité de s'adapter à l'évolution de ses besoins.

La prestation concerne la fourniture de tout type de carburant en station sur le territoire de Niort et sur le reste de la France.

La prise de carburant doit pouvoir se faire par un système de cartes accréditives.

La conclusion des accords-cadres vaut premier marché subséquent. Ces derniers sont à bons de commande.

La durée de l'accord cadre est de 4 ans à compter du 01/01/2016. Les accords-cadres ne fixent ni minimum, ni maximum.

La consultation a été divisée en trois lots permettant au plus grand nombre de fournisseurs de pouvoir répondre.

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur s'est réunie le 12 novembre 2015, pour procéder à la désignation des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les contrats d'accords-cadres valant également premiers marchés subséquents précisés ci-après :

	Titulaire	Montant estimatif annuel en € TTC
Lot 1 : Fourniture de carburant hors GPL – Territoire de Niort	SIPLEC SA (Société d'Importation Leclerc) 26 quai Marcel BOYER BP 80008 94 859 IVRY SUR SEINE	239 975,32 € TTC
Lot 2 : Fourniture de GPL – Territoire de Niort	TOTAL MARKETING France 562 Avenue du Parc de l'Île 92000 NANTERRE	8 274,32 € TTC
Lot 3 : Fourniture tout carburant – Territoire national	TOTAL MARKETING France 562 Avenue du Parc de l'Île 92000 NANTERRE	15 735,46 € TTC

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-410

Direction de la Commande Publique et Logistique

Fournitures de carburant en vrac - Groupement de commandes - Accord-cadre - Approbation du marché subséquent n°5 - Période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 25 juin 2012, la Ville de Niort a décidé d'adhérer à un groupement de commandes regroupant la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Niort, le Syndicat Intercommunal d'Echiré / St Gelais, un certain nombre de communes de la CAN dont la Ville de Niort pour l'achat de carburant en vrac (Fioul domestique, gasoil, Gasoil non routier, Super sans plomb 95 et 98).

La Ville de Niort est coordonnateur de ce groupement.

Le contrat objet de ce groupement est passé sous forme d'accord-cadre mono attributaire. Le Conseil municipal en sa séance du 15 octobre 2012 a approuvé l'accord-cadre attribué par la Commission d'Appel d'Offres à la SAS PETROLES OCEDIS, 352 avenue Jean Guiton, 17000 LA ROCHELLE. Il a commencé au 1er janvier 2013 et prendra fin le 31 décembre 2016.

Le marché subséquent n°5 est conclu pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2016. Comme pour les précédents marchés subséquents, la consultation du titulaire de l'accord-cadre a porté uniquement sur la partie fixe du prix (coût logistique), légèrement diminué pour 2016. La partie variable est révisable à chaque commande selon une formule de calcul indexée sur les cours mondiaux des carburants.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché subséquent précisé ci-avant avec le titulaire :
SAS PETROLES OCEDIS - 352 avenue Jean Guiton - 17000 LA ROCHELLE
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-411

Direction de la Commande Publique et Logistique

Matériel de propreté urbaine - Approbation des marchés

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin d'améliorer le niveau de service et d'adapter le matériel existant aux nouveaux besoins d'exploitation, il est nécessaire de renouveler une partie du matériel du service propreté urbaine et d'acquérir de nouveaux matériels plus polyvalents et performants.

Afin de répondre à ce besoin un marché alloti a été passé selon une procédure d'appel d'offres. Chacun des lots correspond à une catégorie de matériel différent.

Les lots 1 et 3 sont à bons de commande avec des minimums et maximums en quantité :

- lot 1 : Micro balayeuses multifonction - Minimum : 1 matériel Maximum : 2 matériels ;
- lot 3 : Triporteurs à motorisation thermique - Minimum : 4 matériels Maximum : 8 matériels ;

Le lot 2 est un marché ordinaire.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 novembre 2015 pour désigner les attributaires de chaque lot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés ci-après :

	Titulaire	Prix unitaires TTC
Lot 1 : Micro balayeuse multifonction avec reprise	EUROPE SERVICE SAS Avenue du Garric Parc d'activité de Tronquières 15000 AURILLAC	Matériel : 59 880 € TTC PSE Formation mécanique : Incluse Reprise : 2 500 € net
Lot 2 : Balayeuse compact 2m3 avec reprise	BOSCHUNG Environnement 18 rue Gustave Madiot ZI des Bordes 91070 BONDOUFLE	Matériel : 89 246.53 € TTC PSE Formation mécanique : Incluse Reprise : 1 000 € net
Lot 3 : Triporteurs à motorisation thermique	NEUFOCA 30B rue Planquette 17000 LA ROCHELLE	Matériel : 11 694 € TTC

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-412

**Direction de la Commande Publique et
Logistique**

**Prestation d'édition de documents de gestion -
Approbation du marché**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort émet de manière récurrente des avis des sommes à payer pour facturer ses prestations payantes aux usagers ainsi que ses bulletins de paie.

La Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications coordonne, pour le compte de la Ville de Niort, du CCAS et du SEV, la prestation d'édition, de mise sous pli et d'affranchissement de ces documents.

Cette prestation est historiquement confiée à une entreprise spécialisée de l'édition. Le marché en cours vient à expiration le 31 décembre 2015, il convient donc de le renouveler.

Le contrat prend la forme d'un marché à bons de commande pour une durée d'environ trois ans qui prendra fin le 31 décembre 2018.

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 novembre 2015 pour procéder à la désignation du titulaire du marché.

Les dépenses sont prévues aux budgets des années pendant lesquelles seront réalisées les prestations (2016-2018).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution du marché à :

ORSUD VALLEY

Avenue des trois cardinaux

33049 BORDEAUX Cedex

Les montants du marché pour trois ans sont les suivants :

- Minimum : 250 000 € TTC
- Maximum : 380 000 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-413

Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications **Prestations informatiques et téléphoniques servies au Syndicat des Eaux du Vivier par la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications - Convention**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) créé au 1er janvier 2007 ne possède ni les matériels, ni les ressources humaines nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de ses systèmes d'information et de télécommunications.

En ce sens une convention avait été approuvée par le Conseil municipal lors de ses séances du 8 décembre 2006, du 11 mai 2009 puis du 21 décembre 2012 par lesquelles le SEV confiait à la Ville de Niort la gestion complète de ses systèmes d'information et de Télécommunications.

Cette dernière convention arrive à terme le 31 décembre 2015.

Aussi il est proposé pour l'année 2016, moyennant le paiement d'une redevance, de poursuivre l'objet de la précédente convention en confiant à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications (DSIT) de la Ville de Niort, la gestion complète du système d'information (SI) du SEV et d'établir une convention précisant les modalités de cet accord.

La DSIT assurera :

- l'exploitation et la maintenance quotidiennes nécessaires à la gestion du SI du SEV ;
- la prise en charge, dans la limite de ses compétences, des projets informatiques lancés par le SEV en vue de maintenir ou d'accroître son niveau de service ;
- la gestion et le fonctionnement de sa téléphonie ;
- la gestion et le fonctionnement de ses moyens d'impression.

En contrepartie le SEV versera à la Ville de Niort une redevance dont les modalités de calcul et de versement sont définies dans la convention.

Cette convention est passée pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2016.

Les recettes versées par le SEV seront imputées sur le budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestations informatiques et téléphoniques entre la Ville de Niort et le SEV pour une durée de 3 ans à partir du 1er janvier 2016 ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire, Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire, Monsieur Elmano MARTINS, Conseiller municipal et Monsieur Fabrice DESCAMPS, Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	4
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit du renouvellement d'une convention qui avait été approuvée par ce même Conseil municipal en décembre 2006, mai 2009 et décembre 2012 qui concerne la prestation du service informatique et des communications par la DSIT de la Ville pour le SEV moyennant le paiement d'une redevance. Il s'agit d'approuver cette convention de prestation entre la Ville et le SEV pour une durée de trois ans.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Des questions ? Oui Michel PAILLEY.

Michel PAILLEY

Je ne participerai pas au vote.

Monsieur le Maire

D'accord. Fabrice DESCAMPS et Monsieur Elmano et Monsieur THEBAULT.

Fabrice DESCAMPS

Sachant que la seule délibération qui me gênait c'était celle où j'attribuais une subvention à une société dont je suis administrateur.

Monsieur le Maire

C'est la raison pour laquelle vous n'avez pas pris part au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Il ne faut peut-être pas pousser le vice trop loin. Rassurez-vous, je ne ferai pas de recours. Qui s'oppose, qui s'abstient ? Adoptée. Délibération suivante.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-414

Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications **Groupement de commandes entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'acquisition d'une prestation d'hébergement de sites Internet - Approbation de la convention de groupement**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre d'une stratégie de mutualisation des actions, la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais envisagent de mettre en place un groupement de commandes afin d'acquiesir une prestation d'hébergement de sites Web des deux collectivités.

En conséquence il convient de constituer le groupement de commandes en vue de la passation du ou des marchés et/ou accord-cadre. La convention désigne la Ville de Niort coordonnatrice de ce groupement. Le coordonnateur est chargé de la gestion, de la signature, de la notification et de l'exécution du ou des contrats à hauteur de ses besoins préalablement définis comme suit :

- montant maximum de 70 000 € TTC pour la Ville de Niort ;
- montant maximum de 50 000 € TTC pour la CAN.

Pour l'exécution comptable du ou des marchés, le coordonnateur, après avoir avancé le paiement des factures, se fait rembourser ses débours à hauteur des besoins exécutés au titre de la CAN et répartis suivant les modalités de la convention comme suit :

- 60% à la charge de la Ville de Niort
- 40% à la charge de la CAN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le groupement de commandes entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'acquisition de prestations d'hébergement de sites Web des deux collectivités ;
- approuver la convention constitutive du groupement et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, en tant que coordinateur, à signer le marché à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-415

Direction de l'Education

**Contrat de Ville - Animations périscolaires -
Demande de subvention auprès de la Communauté
d'Agglomération du Niortais**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Contrat de Ville 2015-2020 pose le cadre des actions à mener pour réduire les écarts de développement entre des territoires prioritaires dits « sensibles » (quartiers du Clou Bouchet, de la Tour Chabot-Gavacherie, du Pontreau et de la Colline Saint-André) et leur environnement.

Les orientations du pilier cohésion sociale visent à développer la parentalité et la réussite éducative, favoriser l'accès aux soins, à l'éducation, à la santé et à la prévention des habitants, prévenir la délinquance et favoriser la citoyenneté et renforcer le lien et la cohésion sociale.

L'accueil périscolaire et ses animations programmées dans les écoles du Réseau d'Education Prioritaire (Ernest Pérochon, Emile Zola, Jean Zay), et dans celles du périmètre Contrat de Ville élargi (Jules Ferry, Pierre de Coubertin) s'inscrivent pleinement dans ces orientations.

En 2015, la Ville avait obtenu une subvention d'un montant de 33 000 € pour l'ensemble des projets et actions réalisés dans ces cinq écoles.

En 2016, la plupart des actions sont reconduites et de nouveaux projets sont développés, notamment l'action « J'apprends à nager » portée par la Communauté d'Agglomération du Niortais et mise en œuvre sur les temps périscolaires pour des enfants repérés non nageurs après les évaluations de cycle 2.

C'est pourquoi, au titre de l'année 2016, il est sollicité auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais une subvention d'un montant de 35 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée :

- à solliciter le versement d'une subvention d'un montant de 35 000 euros auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAN ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- à signer, le cas échéant, la convention de subventionnement à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-416

Direction de l'Education

**Convention d'intégration collective de la CLIS de
Ferdinand Buisson - Avenant n°1**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Conseil municipal du 6 mai 2002 a approuvé sans réserve l'ouverture d'une classe d'intégration pour enfants autistes de 6 à 12 ans à l'école élémentaire Ferdinand Buisson.

Cette ouverture a fait l'objet d'une convention organisant le partenariat entre la Classe d'intégration scolaire (CLIS) de l'école Ferdinand Buisson, le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) de l'Institut Médico Educatif de Niort (ADAPEI 79) et la Ville de Niort.

La Classe spécialisée devait recevoir au maximum 6 enfants orientés par la Commission Départementale de l'Education Spécialisée.

Afin de favoriser l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants, et de manière dérogatoire, en fonction du temps de scolarisation d'un ou de plusieurs élèves au sein de la CLIS, il est proposé que l'effectif de la classe puisse être porté à 7 élèves.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant relatif à l'augmentation de l'effectif de la Classe d'intégration scolaire (CLIS) de l'école Ferdinand Buisson ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-417

Direction Animation de la Cité

**Dispositif appel à projets en direction de la jeunesse
avec les CSC Grand Nord, de Part et d'Autre,
Champclairot-Champommier et Souché**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- Centre Socioculturel du Grand Nord dans le cadre de leur fête de quartier ;
- Centre Socioculturel de Part et d'Autre dans le cadre de la semaine de Noël ;
- Centre Socioculturel de Champclairot- Champommier dans le cadre de leur fête de Noël ;
- Centre Socioculturel de Souché pour le bal des pissenlits.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

CSC Grand Nord pour leur manifestation	1 000 €
CSC de Part et d'Autre pour leur manifestation	1 000 €
Centre Socioculturel de Champclairot- Champommier pour leur manifestation	1 000 €
Centre Socioculturel de Souché pour le bal des pissenlits	1 600 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-418

Direction Animation de la Cité

Dispositif appel à projets avec le CSC Les Chemins Blancs

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique au Centre socioculturel Les Chemins Blancs pour le stage découverte « Sketch et stand up » en partenariat avec le CSC de Part et d'Autre et le CSC du Parc. Ce stage à destination des jeunes des 3 quartiers sera encadré par la compagnie « Les Démontés », il aura lieu du 21 au 23 décembre 2015. Les jeunes se produiront le 23 décembre à l'Alternateur en première partie du spectacle des « Démontés ».

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le CSC Les Chemins Blancs ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l' Adjointe déléguée à la signer et à verser au CSC Les Chemins Blancs la subvention afférente d'un montant de 1 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-419

Direction Animation de la Cité

Convention de mise à disposition non exclusive et de gestion de la structure artificielle d'escalade du complexe Henri Barbusse de Niort à l'association sportive "Le Club Alpin Français"

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La structure artificielle d'escalade du Complexe Henri Barbusse est mise à disposition non exclusive de l'association « Le Club Alpin Français », pour la pratique de l'escalade. La convention de mise à disposition arrivant à échéance, il vous est proposé d'établir une nouvelle convention pour une période de deux ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition non exclusive de la structure artificielle d'escalade du Complexe Henri Barbusse à l'Association « le Club Alpin Français » pour une durée de deux ans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

C'est une délibération qui concerne une convention de mise à disposition d'une structure d'escalade artificielle que nous avons sur le gymnase de Barbusse. Même si on a une très belle structure d'escalade à l'Acclameur, nous en avons aussi une à Barbusse et Le club Alpin Français l'utilise avec une convention qui vous est proposée avec le coût d'une valorisation de mise à disposition pour 2015 qui est quand même de l'ordre de 7 680 euros pour l'utilisation de cette structure sur une année.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Oui, Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Il y a des classes qui aimeraient profiter de ce qui existe à l'Acclameur mais qui ne peuvent pas parce qu'il n'y a plus de place. Est-ce que ce serait possible de leur faire profiter de la structure qui existe à Henri Barbusse ?

Alain BAUDIN

Bien sûr. Il faut en faire la demande, en fonction des créneaux et de l'utilisation. C'est tout à fait faisable.

Isabelle GODEAU

Donc on peut faire la demande ?

Alain BAUDIN

Il faut voir auprès des services parce que pour le gymnase, il y a des créneaux d'utilisation donc effectivement, il faut que ce soit fait dans les conditions de sécurité mais je ne vois pas pourquoi il y aurait un obstacle.

Isabelle GODEAU

Donc, très bien, je reviendrai vers vous, Monsieur BAUDIN.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-420

Parc des Expositions et Foire Exposition Demande de mise à disposition gratuite du Centre de Rencontre et de Communication au profit du Lions Club Niort Doyen

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Centre de Rencontre et de Communication est régulièrement utilisé par les associations niortaises pour des manifestations.

Les 4 et 5 décembre 2015, le Lions Club Niort Doyen, en partenariat avec les Lions Club Niort Venise Verte, Val de Sèvre, Donjon et Melle, organise la mise en place d'un centre de promesses de dons à l'occasion du Téléthon 2015. Cette manifestation accompagne l'action de l'Association Française contre les Myopathies.

Considérant le caractère humanitaire et caritatif de cette initiative, la Ville de Niort souhaite l'accompagner en mettant gratuitement à disposition le Centre de Rencontre et de Communication.

La mise à disposition de cet équipement est valorisée à hauteur de 7 309,72 € hors taxes, soit 8 771, 66 € toutes taxes comprises. Le coût de main d'œuvre pour la mise en place du matériel reste à la charge du Lions Club Niort Doyen pour la somme de 411,30 € HT soit 493,56 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la mise à disposition gracieuse, à hauteur de 6 898,42 € HT, du Centre de Rencontre et de Communication au Lions Club Niort Doyen, les 4 et 5 décembre prochains, pour l'organisation d'un centre de promesses de dons à l'occasion du Téléthon 2015.

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

La délibération suivante concerne une manifestation qui se fait déjà depuis de nombreuses années, organisée par l'ensemble des clubs services du Lions de Niort et de Melle et dans ce cadre là il y a une demande d'utiliser le site de Noron et plus particulièrement le Dôme pour être le centre de tri et le centre de promesses de dons pour le Téléthon. Il y a toujours eu une demande de mise à disposition de cet équipement à titre gracieux, conformément aux orientations prises par la collectivité, nous proposons de mettre à titre gracieux l'équipement, par contre il y a de la manutention et pour se faire du temps de personnel que l'on vous propose dans cette délibération de facturer à hauteur de 411,30 euros HT.

Monsieur le Maire

Merci, Alain BAUDIN. Dominique DESQUINS.

Dominique DESQUINS

Je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Maire

Merci pour cette précision Dominique DESQUINS.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-421

Direction Animation de la Cité

Convention de partenariat avec le SPIP des Deux-Sèvres et la Maison d'Arrêt de Niort pour la mise en place d'actions culturelles

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La politique culturelle de la Ville de Niort se donne pour axes prioritaires le soutien à toutes les formes artistiques et notamment aux arts visuels. Le service culture de la Ville organise à ce titre des manifestations à destination de tous les publics.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Deux-Sèvres (SPIP) et la Ville de Niort mettent en œuvre un partenariat des actions culturelles dans le prolongement des manifestations organisées par le service culture, à savoir : les Jeudis de Niort, concert de musique ; le 4ème Mur, festival de graff et Regards Noirs, festival autour du roman noir.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Deux-Sèvres et la Maison d'Arrêt de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à percevoir la somme de 1 600 € net, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-422

Direction Animation de la Cité

Subventions aux associations culturelles

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- la collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;
- elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes ;
- enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention et l'avenant à souscrire avec les associations selon le tableau ci-dessous :

CONVENTIONS D'OBJECTIFS

<i>Associations d'arts plastiques et autres activités artistiques</i>	
Hors Champs	20 000 €
<i>Troupes de théâtre et autres créations</i>	
Cirque en Scène (Chapiteau)	5 000 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer et verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans la convention et l'avenant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit de subventions aux associations culturelles, en l'occurrence la convention d'objectifs avec l'association Hors Champs et puis également Cirque en Scène. Pour Hors Champs, il s'agit de la manifestation Takavoir, qui est accompagnée à hauteur de 20 000 euros et pour Cirque en Scène, il s'agit de l'accompagnement pour l'entretien du chapiteau.

Pascal DUFORESTEL

C'est une question qui ne va pas vous étonner puisqu'on la pose depuis un certain nombre de conseils municipaux. Serait-il possible, et je crois qu'à l'approche de Noël vous pourriez nous faire ce cadeau, d'avoir les éléments comparatifs sur l'évolution des subventions, d'année en année pour les différentes associations, notamment les associations culturelles et, en lien avec le débat que nous avons eu précédemment, est-ce que ces deux ci font l'objet des - 8% que nous avons évoqués ou est-ce qu'elles sont encore exemptes de cette diminution de subvention, ce qui me permet de dire gentiment à Alain BAUDIN qu'en effet, si les subventions aux associations sont au-dessus de la strate, c'est peut-être l'héritage d'une politique de gauche. Qu'en sera-t-il à la fin de ce mandat ? On en reparlera à ce moment là.

Monsieur le Maire

Ça avait bien commencé mais à part ça, pas de polémique. Madame CHASSAGNE.

Christelle CHASSAGNE

Je répondrai à Monsieur DUFORESTEL, « pas de polémique.com ». Ecoutez, il n'y a pas d'augmentation ou de baisse, c'est resté à même niveau. Vous voyez, Noël est en avance.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-423

Direction Développement Urbain, Habitat OPAH RU - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouveau Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération du Niortais, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 11 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 10 logements de propriétaires occupants et 1 logement locatif conventionné social.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subventions CAN	Subventions totales
Logement 1	3 985,50 €	797,10 €	/	4 782,60 €
Logement 2	6 960,00 €	1 392,00 €	/	8 352,00 €
Logement 3	8 223,00 €	1 544,60 €	/	9 767,60 €
Logement 4	4 831,00 €	1 956,00 €	/	6 787,00 €
Logement 5	10 332,50 €	1 866,50 €	/	12 199,00 €
Logement 6	8 975,00 €	2 304,90 €	/	11 279,90 €
Logement 7	10 000,00 €	2 500,00 €	/	12 500,00 €
Logement 8	2 610,00 €	522,00 €	/	3 132,00 €
Logement 9	7 147,50 €	1 429,50 €	/	8 577,00 €
Logement 10	10 095,40 €	2 384,40 €	/	12 479,80 €
Logement 11	30 800,80 €	17 051,70 €	2 000,00 €	49 852,50 €
TOTAL	103 960,70 €	33 748,70 €	2 000,00 €	139 709,40 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de **33 748,70 €**

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-424

Direction Urbanisme et Action Foncière **Défense incendie - Acquisition d'une parcelle de terrain rue de Buffevent pour l'installation d'une bâche de 120 m3 de réserve d'eau**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI) de 2013 a, pour mémoire, été réalisé par le SDIS 79 à la demande de la commune, conformément au projet de référentiel national et au projet de règlement départemental du SDIS 79.

Il a pour objectif l'amélioration de la défense extérieure contre l'incendie de la commune, à des coûts maîtrisés.

L'étude a fait apparaître que 99 % des constructions étaient couvertes de manière satisfaisante. Quelques « points noirs » sont à supprimer au moyen des diverses solutions retenues d'un commun accord entre le SDIS et la Ville.

En l'espèce, rue de Buffevent (angle Buffevent/chemin de Mal Bâti), lieudit Sérigny, il est nécessaire d'implanter une bâche de 120 m3, afin de protéger les habitations voisines. L'acquisition de la parcelle sur laquelle sera implantée cette bâche est cadastrée section XB n° 39 pour 2 a 39 ca. Sa propriétaire est d'accord pour la céder à la Ville moyennant le prix de 120 euros.

L'indemnité de perte de revenus due au locataire, d'un montant de 83 euros, sera versée directement par la Ville sur le compte de ce dernier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle XB n° 39 au prix de 120 euros ;
- approuver le versement d'une indemnité de perte de revenus due au locataire d'un montant de 83 euros ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Nous sommes dans le cadre de la défense incendie. Le service départemental d'incendie de secours des Deux-Sèvres a mis en place un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie et nous invite à prendre des mesures dans les zones isolées où il y a également des habitations, c'est ce qu'on appelle des points noirs en l'occurrence. Là, il vous est proposé sur la rue de Buffevent, à l'angle avec le chemin de Mal Bâti au lieu-dit Sérigny, d'implanter une bâche de 120 m³ afin de protéger les habitations voisines donc il vous est proposé d'approuver l'acquisition d'une parcelle au prix de 120 euros et d'approuver le versement d'une indemnité de perte de revenus due au locataire pour un montant de 83 euros.

Pascal DUFORESTEL

Oui, Monsieur le Maire. Excusez notre petit trouble de l'instant mais que sont devenues les délibérations sur la ZAC Terre de Sports ? Elles amenaient à beaucoup de questions, peut-être serons-nous amenés lors d'un prochain Conseil municipal, puisque j'entends qu'elles sont reportées, à débattre de Terre de Sports et éventuellement à le prendre sous un angle global si c'était possible, c'est à dire une présentation globale des aménagements, des voiries puisque le projet bouge. Là, c'est vrai que cette délibération était d'autant plus étonnante qu'elle anticipait des décisions de la CDAC sur un projet commercial qui n'est pas encore validé pour ce qui est du giratoire, donc je comprends que vous l'ayez retiré, c'est la moindre des choses mais de manière plus globale, il serait intéressant qu'on ait cette vision générale de l'évolution de Terre de Sports, non pas par le petit bout de la lorgnette mais vraiment à partir des projets en cours, de votre vision d'évolution parce que j'imagine que si par exemple, il devait y avoir en lieu et place d'une piscine un stade de football, ça ne génère pas du tout les mêmes trafics donc ça ne génère pas du tout les mêmes incidences en matière de voirie, de giratoire, de gestion des flux, etc... Bref, je crois qu'il serait intéressant pour pouvoir comprendre l'évolution de Terre de Sports d'avoir cette présentation globale que j'appelle de mes vœux. Merci.

Monsieur le Maire

Ces délibérations ne sont pas retirées, elles sont reportées et elles concernent un point particulier qui est l'aménagement d'un giratoire. Marc THEBAULT, sur les défenses incendie, nous ne sommes pas passés au vote. Qui s'oppose, qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-425

Direction Urbanisme et Action Foncière

**Rue du Dixième - Mise en sécurité - Acquisition de la
parcelle AE n°752**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La rue du Dixième a, sur l'ensemble de son linéaire une largeur suffisante pour permettre une circulation normale. Seul existe au niveau du 44B un rétrécissement gênant le croisement des bus et obligeant les piétons à emprunter la chaussée, frappé par l'Emplacement Réservé A n°196.

La dernière partie à aligner correspond à la parcelle AE n°752 de 9 m² que sa propriétaire céderait à la Ville à titre gratuit pour la partie indivise la concernant, l'autre partie indivise ayant déjà été cédée à la Collectivité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à titre gratuit de la partie indivise de la parcelle AE n°752 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-426

Direction Urbanisme et Action Foncière

**Aménagement d'une aire de stationnement
(camping-cars) et d'un espace paysager en bord de
Sèvre : acquisition de parcelles de terrain (Pré-Leroy
BN 609 et 424)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'extension de l'aire de camping-cars du Moulin Neuf à Pré Leroy, et de l'aménagement paysager du bord de Sèvre figurant en Emplacement Réservé 1-22 du PLU, la Ville procède à l'acquisition par opportunité des terrains inclus dans le périmètre de l'opération.

En ce sens, le propriétaire des parcelles BN° 609 de 163 m² et BN° 424 de 1 m² a accepté de les céder à la Ville au prix de 1 500 euros (conformément à l'avis de France Domaine).

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles BN n° 609 et 424 au prix de 1 500 euros ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits s'y rapportant étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Nous sommes dans l'acquisition de parcelles de terrains sur la zone de Pré Leroy. Il s'agit d'approuver l'acquisition des parcelles BN 609 et 424 au prix de 1 500 euros.

Monsieur le Maire

Oui, Michel PAILLEY.

Michel PAILLEY

Il doit y avoir une coquille. Juste à l'avant dernière ligne il y a marqué 629, je pense qu'il y a une coquille.

Marc THEBAULT

Je l'ai corrigé dans mon propos mais je ne l'ai pas signalé à mes collègues. 609, donc, et non pas 629.

Monsieur le Maire

Merci pour la précision. Des remarques ? Qui s'oppose, qui s'abstient ? Adoptée. Délibération suivante.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015**

Délibération n° D-2015-427

Direction Urbanisme et Action Foncière**Déclassement du Domaine public d'une parcelle de terrain rue de la Burgonce**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 400 m² située rue de la Burgonce, ne présentant pas d'utilité pour la Collectivité, pourrait être cédée aux riverains après l'avoir préalablement déclassée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner son accord sur le principe du déclassement du domaine public de la parcelle de la rue de la Burgonce, sise à l'angle avec l'impasse de la Burgonce ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer l'enquête publique prévoyant le déclassement en vue d'incorporer ensuite le terrain déclassé dans le domaine privé communal.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-428

Direction Urbanisme et Action Foncière

**Cession de parcelles de terrain DP n°233 - 236 et 237-
Angle boulevard de l'Atlantique/rue Laurent
Bonnevay**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La partie de terrain située à l'angle du boulevard de l'Atlantique et de la rue Laurent Bonnevay, appartenant à la Ville, pourrait être cédée à un investisseur local pour créer une clinique dentaire.

Cette partie correspond aux parcelles cadastrées section DP n°233 – 236 – 237 de superficies respectives de 306 m² - 1373 m² et 111 m² soit en tout 1790 m². La cession interviendrait au prix de 96 250 €, conformément à l'avis de France Domaine.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville d'une opération strictement patrimoniale dont le but est de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence cette opération n'est pas soumise à T.V.A.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession des parcelles DP n° 233 – 236 et 237 au prix de 96 250 €, au profit de Monsieur D. ou à toute personne morale pouvant s'y substituer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-429

Direction Urbanisme et Action Foncière Cession de parcelle rue du Fief Joly (IL n°37)

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire d'un terrain sis Rue du Fief Joly cadastré section IL n°37 pour une superficie de 58 a 33 ca.

Un porteur de projet se propose d'acquérir ce terrain moyennant le prix principal de CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (180 000,00 €) conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine.

Cette acquisition est soumise à des conditions suspensives au profit de l'acquéreur, et notamment un permis d'aménager purgé du recours des tiers, ainsi que l'obtention d'un prêt pour le financement de l'acquisition. Il devra par ailleurs, dans le cadre de la Politique de la Ville, prendre contact avec Habitat Sud Deux Sèvres afin de définir le nombre de logements pouvant être éventuellement imposé dans ce secteur.

En fonction de ces conditions, la réalisation de l'acte authentique doit avoir lieu au plus tard le 14 octobre 2016.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de la parcelle IL n°37 ci-dessus désignée pour le prix de 180 000 € au profit de ce porteur de projet, aux conditions relatées ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-430

**Direction Urbanisme et Action Foncière Cession lot 15 lotissement Les Champs de l'Ormeau
(HL n°164)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Lors de sa séance en date du 6 juillet 2009, le Conseil municipal a décidé la création du lotissement communal Les Champs de l'Ormeau, constitué de 15 lots.

La séance du Conseil municipal du 16 novembre 2009, a fixé le prix de revient du lotissement, et le prix de vente des parcelles à 70,50 €/m².

Cependant, certaines parties des parcelles du lotissement Les Champs de l'Ormeau ouest sont situées sur une ancienne carrière et de ce fait le prix de vente a donc été diminué à 30,00 €/m² pour ces parties.

Les lots 1 à 14 ont été cédés. Il reste le lot n° 15 représentant la parcelle cadastrée section HL n°164 pour une superficie de 744 m², qui avait été retiré de la vente suite à la découverte d'une zone de carrière plus étendue et qui a fortement réduit la constructibilité de ce terrain.

Afin de permettre la vente de ce dernier lot, et la clôture de ce dossier de lotissement, il peut être envisagé la vente de la parcelle à un prix fixé sur la base de 30,00 €/m² hors taxe, tel qu'il avait été défini pour les parties situées en zone de carrière.

En fonction des modalités applicables en matière de TVA immobilière, cette cession est soumise à la TVA sur la marge. En conséquence le prix de vente de cette parcelle s'élève à VINGT SIX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS (26 784,00 €) taxe sur la valeur ajoutée sur la marge incluse.

La TVA sur la marge est d'un montant de 2 916,48 €.

Le prix hors TVA sur la marge s'élève à 23 867,52 € soit un prix au m² de 32,08 €, conformément à l'avis délivré par France Domaine.

Le propriétaire riverain de ce terrain s'est porté acquéreur de la parcelle au prix proposé.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le nouveau prix de 32,08 €/m² pour le lot 15 du lotissement Les Champs de l'Ormeau, du fait de sa situation dans une zone de carrière ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- approuver la cession de ce lot cadastré section HL 164 au profit du propriétaire riverain moyennant le prix de 23 867,52 € hors TVA sur la marge, soit à 32,08 €/m² ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-431

Direction Urbanisme et Action Foncière

Convention de veille foncière avec abonnement au site internet cartographique VIGIFONCIER pour le compte de la Ville de Niort

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre des échanges avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Poitou Charentes, il apparaît opportun pour la collectivité d'avoir connaissance des transactions réalisées en matière agricole ainsi que des prix pratiqués sur ce marché. En effet, la collectivité n'ayant aucun droit de préemption en matière agricole elle n'a aucune connaissance des transactions effectuées sur son territoire.

Il est donc proposé de mettre en place une convention définissant les modalités d'un dispositif d'information foncière relatif aux notifications des projets de vente portées à la connaissance de la SAFER, ainsi que les appels à candidature de la SAFER, sur le territoire de la Ville de Niort.

Cette convention est établie jusqu'au 31 décembre 2020, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 3 mois.

Cette information au profit de la collectivité s'effectuera par l'activation par la SAFER d'un compte d'accès au portail cartographique Vigifoncier Poitou Charentes, moyennant un forfait annuel sur la base de 535,42 € hors taxe, dont la première année sera calculée au prorata du jour de l'installation au 31 décembre de l'année.

L'installation, la formation la première année et la fourniture de 2 clés USB sécurisées, s'élève à 480,21 € hors taxe.

La rémunération du forfait annuel auprès de la SAFER, fera l'objet d'une révision au premier janvier de chaque année, en fonction de l'indice INSEE national des prix des « autres services » sur la base de l'indice de juin 2014 (148,08) (indice 100 en juin 1998), la révision au 1er janvier 2016 sera faite en fonction de l'indice de juin 2015.

Un exemplaire de la convention détaillant l'ensemble des modalités et conditions est annexé à la présente.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modalités et conditions de la convention de veille foncière avec abonnement au site internet cartographique Vigifoncier de la SAFER ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires, et procéder au paiement annuel de cet abonnement, lequel sera révisé annuellement au premier janvier de chaque année en fonction de l'indice INSEE national des prix des « autres services » sur la base de l'indice de juin précédent.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015**

Délibération n° D-2015-432

Direction Espaces Publics**Marché de maîtrise d'oeuvre aménagement sous contribution d'urbanisme rue de la Mirandelle, rue des Fiefs, impasse de Chey, rue de la Croix des Pèlerins - Avenant n°3**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération au Conseil municipal du 2 février 2015, un avenant n°2 a été passé au marché de maîtrise d'œuvre avec la société Techn'Am pour l'aménagement de la rue de la Mirandelle, de la rue des Fiefs, de l'impasse de Chey et de la rue de la Croix des Pèlerins. Cet avenant avait pour objet de rémunérer les études complémentaires liées à la modification du projet initial de la rue de la Mirandelle.

Depuis cette décision, quelques modifications supplémentaires ont été nécessaires sur la rue de la Mirandelle, pour tenir compte de certaines évolutions :

- refus de vente d'un terrain par un particulier à la Ville de Niort, conduisant à modifier le projet ponctuellement ;
- demandes complémentaires de riverains pour améliorer leur sécurité.

En conséquence, il convient de rémunérer le maître d'œuvre pour ces modifications. La plus-value engendrée est de 1 000 € HT, et le montant du marché après cet avenant n°3 est ainsi de 39 471,48 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- autoriser Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-433

Direction Espaces Publics

**Maintenance des installations d'éclairage Public -
Approbation du marché de service**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort assure la maintenance de ses installations d'éclairage public, dans ce cadre, il a été décidé de lancer une consultation pour renouveler le titulaire du marché en charge de ces interventions qui sont de deux ordres : des prestations d'entretien et des prestations d'urgence.

A l'issue de la consultation, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 novembre 2015, pour la désignation de l'attributaire.

Il s'agit de l'entreprise Bouygues Energies Services pour un montant biennal estimatif de 240 937,90 € HT, soit 289 125,48 € TTC.

Ce contrat constitue un marché à bons de commande sous forme d'un lot unique valable deux ans renouvelable une fois, avec un montant minimum de dépenses de 288 000,00 € TTC pour 2 ans.

Les crédits sont inscrits au budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché de maintenance des installations d'éclairage public à Bouygues Energies Services pour un montant estimatif de 240 937,90 € HT soit 289 125,48 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-434

Direction Gestion Urbaine Réglementaire Parking Marcel Paul - Création de tarifs spécifiques pour des abonnements en grand nombre dans le périmètre du stationnement payant à compter du 1er décembre 2015

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de favoriser le stationnement du personnel des entreprises et des administrations dans le périmètre du stationnement payant, il est proposé de créer des tarifs attractifs d'abonnements en grand nombre, au parking Marcel Paul à compter du 1er décembre 2015 :

NOMBRE D'ABONNEMENTS MENSUELS* De 1 à 50	NOMBRE D'ABONNEMENTS MENSUELS* De 51 A 100	NOMBRE D'ABONNEMENTS MENSUELS* De 101 et au-delà
Prix unitaire de l'abonnement du 1 ^{er} au 50 ^{ème} :	Prix unitaire de l'abonnement du 1 ^{er} au 100 ^{ème} :	Prix unitaire de l'abonnement du 1 ^{er} au nombre d'abonnements souscrits au-delà de 100 :
55 € TTC mensuel	30 € TTC mensuel	25 € TTC mensuel

* Pour répondre strictement aux besoins des personnels des entreprises et des administrations situées dans le périmètre du stationnement payant, ces abonnements sont délivrés et gérés sur un compte client unique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création de tarifs spécifiques pour des abonnements en grand nombre, au parking Marcel Paul pour les entreprises et les administrations situées dans le périmètre du stationnement payant et ce, à compter du 1er décembre 2015.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 36
Contre : 2
Abstention : 6
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

Cette délibération n'a pas été modifiée dans son contenu mais dans sa forme, vous l'avez sur table aujourd'hui. Elle concerne la création d'un tarif spécifique pour des abonnements en grand nombre dans le périmètre de stationnement du parking Marcel Paul. Afin de favoriser le stationnement du personnel des entreprises et des administrations dans le périmètre du stationnement payant, il est proposé de créer des tarifs attractifs d'abonnement en grand nombre au parking Marcel Paul à compter du 1^{er} décembre 2015. Le tarif de base est à 55 euros mensuels donc le prix unitaire dans ce cadre-là, du 1^{er} au 50^{ème} est à 55 euros ; à partir du moment où une entreprise prend 51 à 100 abonnements, le prix des abonnements est à 30 euros mensuels et à partir du moment où une entreprise en prend plus de 100, le prix de l'abonnement est de 25 euros mensuels. Ces abonnements sont délivrés et gérés sur un compte client unique c'est-à-dire un client et une seule facture pour l'ensemble des abonnements. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la création des tarifs spécifiques pour des abonnements en grand nombre au parking Marcel Paul pour les entreprises et les administrations situées dans le périmètre du stationnement payant et ce à compter du 1^{er} décembre 2015.

Josiane METAYER

Lorsque ce projet de délibération nous a été présenté en commission, j'avais fait quelques remarques qui peuvent peut-être paraître dérisoires, Monsieur SIX n'était pas présent, n'a pas pu répondre à mes questions. Je voulais remarquer deux choses : d'abord, il me semble que ces écarts du simple au double, ce n'est pas très juste pour les employés des administrations ou des entreprises selon qu'ils travaillent dans une administration ou une entreprise qui emploie plus ou moins de 50 personnes et puis aujourd'hui, je ne vois pas en quoi ce tarif serait attractif pour la première tranche puisqu'aujourd'hui un quidam tout seul, qui veut prendre un abonnement, paie 50 euros s'il est dans une certaine zone ou 55 euros s'il est dans une zone un peu plus large, donc le premier encadré ne sert à rien. Je peux le comprendre pour 100 ou 50 à 100, mais je trouve que c'est un peu injuste vis-à-vis des entreprises qui emploient moins de 50 personnes parce que eux ils ne peuvent pas en prendre 50 puisqu'ils n'en ont pas plus. C'était la question, un peu pratique, que j'avais posée lors de la commission. Merci.

Dominique SIX

Il s'agit en fait, au travers de cette délibération, de répondre aux entreprises qui ont un besoin important de stationnement pour leurs salariés. Ce sont les entreprises qui le prennent elles mêmes à leur charge, donc à un moment donné, il fallait bien fixer des seuils. Si on commence à faire des remises dès les 10 premiers, aujourd'hui les structures qui ont le plus grand nombre d'abonnements notamment à Marcel Paul, ça doit être 13 ou 14 abonnements donc on est loin. D'autre part, ce sont des tarifs mensuels. Aujourd'hui, un abonné qui prend un abonnement annuel paiera 550 euros et non pas 55 euros X 12 mois. Ce qui veut dire qu'en annuel, quand je suis à 30 euros mensuels, ça fait 360 euros par an donc

. RETOUR SOMMAIRE

35% de remise et quand je suis à plus de 100 abonnements, ça fait 25 euros par 12, 300 euros, et 45% de remise. L'objectif aussi, au travers de cette délibération, c'est de permettre à des entreprises de garder de l'activité en centre ville donc à la fois de l'emploi salarié et toute l'activité économique qui est générée autour. Je pense que vous avez tous en tête, lorsque la CPAM a quitté le quartier, ça a eu un impact non négligeable sur l'activité commerciale du centre ville.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-435

Direction Gestion Urbaine Réglementaire Marché fourniture et installation de matériel de péage pour les parkings Jacques de Liniers et Henri Gelin à Niort - Exonération des pénalités de retard

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par décision n°2014-1724 du 18 décembre 2014, un marché a été signé avec la société THALES COMMUNICATIONS et SECURITY SAS pour l'achat et l'installation de matériel de péage pour les parkings Jacques de Liniers et Henri Gelin à Niort pour un montant total de 71 980 € HT.

Le marché a été notifié le 20/01/2015 et le délai d'exécution était fixé à 3 mois.

En cours d'exécution du marché, il s'est avéré nécessaire d'adapter le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) en raison de contraintes techniques liées aux portes piétonnes du parking Jacques de Liniers insuffisamment détaillées dans le CCTP et qui ne permettait pas un fonctionnement optimal après travaux.

Ainsi, cette adaptation a conduit à des retards dans l'exécution du marché entraînant pour l'entreprise, des pénalités, conformément à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) en référence à l'article 14 du Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de Fournitures Courantes et Services (CCAGFCS).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- exonérer l'entreprise THALES COMMUNICATIONS et SECURITY SAS, titulaire du marché, des pénalités de retard prévues par l'article 5 du CCAP.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-436

Direction Gestion Urbaine Réglementaire Compensation pour les concessions de stationnement de Marcel Paul, La Roulière, Saint-Jean et Espace Niortais pour l'exercice 2016

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En application des dispositions contractuelles régissant les quatre ouvrages de stationnement concédés à la SO SPACE, il est prévu que « *La Ville puisse éventuellement compenser le différentiel des recettes prévisionnelles si elle impose pour des raisons qui lui sont propres, une tarification inférieure à celle nécessaire à l'équilibre d'exploitation de la Société* ».

En conséquence, il est proposé d'attribuer une compensation d'un montant de 390 936 € HT à la SO SPACE soit 469 123,20 € TTC correspondant au différentiel entre les tarifs retenus par la Ville de Niort répartie comme suit :

- Parking Marcel Paul : 111 002 € HT soit 133 202,40 € TTC
- Parking La Roulière : 190 456 € HT soit 228 547,20 € TTC
- Garage Saint-Jean : 56 233 € HT soit 67 479,60 € TTC
- Parking Espace-Niortais : 33 245 € HT soit 39 894,00 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une compensation d'un montant global de 390 936 € HT soit 469 123,20 € TTC à la SO SPACE et son versement avant le 31 mars 2016.

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-437

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire Gestion du parking souterrain de la Brèche -
approbation du marché**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 19 juin 2015, il a été décidé de mettre fin, par anticipation, à la Délégation de Service Public, sous forme d'affermage, de la gestion du parking souterrain de la Brèche, au 31 décembre 2015.

Pour assurer la continuité du service, un marché de prestations de service a alors été élaboré par la Ville, pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 2016.

La commission d'appel d'offres, réunie le 12 novembre 2015, a procédé à la désignation de l'attributaire.

Il s'agit de la société : SO SPACE

Son offre à prix forfaitaire ressort à 489 000 € HT annuel, soit pour 2 ans à 978 000 € HT, soit 1 173 600 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché à prix forfaitaire pour un montant de 978 000 € HT soit 1 173 600 € TTC pour 2 ans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-438

Direction Espaces Publics

Plan façades - Ravalements de façades dans le secteur piétonnier - Exonération des droits d'occupation du domaine public

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Lors de sa séance du 4 février 2013, le Conseil municipal a exonéré de droits d'occupation du domaine public les bénéficiaires d'une autorisation délivrée pour la réalisation de travaux prescrits dans le cadre du plan façade (rues Ricard, Victor Hugo, Brisson, Mathurin Berthomé, du Temple, des Cordeliers, du Donjon, Hôtel de Ville (partie basse), les places des Halles, du Pilon, Amable Ricard et du Temple).

Cette exonération concerne notamment toute autorisation d'accéder avec un véhicule en zone piétonne ainsi que les autorisations de stationnement des véhicules, élévateurs et autres engins de chantier mais également les échafaudages, compresseurs, goulotte, dépôts de matériaux, échelles ou palissades de chantier.

Depuis le mois de septembre dernier, la Ville de Niort a adressé les premières injonctions de travaux relatives au plan façade sur le nouveau périmètre suivant : rue Saint-Jean (partie piétonne), rue du Rabot, rue Sainte-Marthe, rue du Petit Saint-Jean, rue de l'Herberie, rue Henri Clouzot.

Il convient donc d'étendre l'exonération des droits d'occupation du domaine public à ces rues pour la réalisation des travaux prescrits dans le cadre du plan façade de ce périmètre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- exonérer de droits d'occupation du domaine public les bénéficiaires d'une autorisation pour le ravalement de façade des immeubles situés à l'intérieur du périmètre défini dans le plan annexé.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

Ça concerne le plan façades donc le ravalement des façades dans le secteur piétonnier et en fait une demande d'exonération des droits d'occupation du domaine public. Le 4 février 2013, le Conseil municipal a exonéré de droits d'occupation du domaine public les bénéficiaires d'une autorisation délivrée pour la réalisation de travaux prescrits dans le cadre du plan façades dans l'hyper centre. Vous avez le détail des rues. Depuis le mois de septembre dernier, la Ville de Niort a adressé les premières injonctions de travaux relatives au plan façades sur le nouveau périmètre suivant : rue Saint-Jean, rue du Rabot, rue Sainte-Marthe, rue du Petit Saint-Jean, rue de l'Herberie, rue Henri Clouzot. Il convient donc d'étendre l'exonération des droits d'occupation du domaine public à ces rues pour la réalisation des travaux prescrits dans le cadre du plan façades de ce périmètre. Il est demandé d'exonérer de droits d'occupation du domaine public les bénéficiaires d'une autorisation pour le ravalement de façade des immeubles situés à l'intérieur du périmètre défini dans le plan annexé.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-439

Direction de la Commande Publique et Logistique

Adhésion de la Ville de Niort au Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Il est proposé l'adhésion de la Ville de Niort au Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin, afin de faciliter l'inscription dans des actions partenariales notamment concernant les plantations de peupliers.

La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale du syndicat. Son montant pour l'année 2015 s'élève à 25 €

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle seront prévus chaque année au budget de l'exercice en cours.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts du Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin ;
- accepter l'adhésion de la Ville de Niort à ce syndicat à compter de l'année 2015 ;
- désigner l'Adjoint délégué ou son représentant pour représenter la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à verser chaque année à compter de 2015 la cotisation annuelle (25 € pour l'année 2015).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il vous est proposé l'adhésion de la Ville de Niort au syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin afin de faciliter l'inscription dans des actions partenariales, notamment concernant les plantations de peupliers, et la cotisation s'élève pour l'année à 25 euros.

Monsieur le Maire

Merci. Les finances publiques devraient y résister. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Nous sommes maintenant membre du Parc naturel régional donc il était normal que nous soyons aussi et propriétaires de prairies et membres de cette organisation. Qui s'oppose, qui s'abstient ? Adoptée. Merci. Délibération suivante Michel PAILLEY.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-440

Direction Patrimoine et Moyens

**Maintenance de diverses installations techniques
des bâtiments - Lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 -
Approbation des marchés**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans l'acte de construire ou dans le cadre de l'entretien des ouvrages, il est non seulement nécessaire et obligatoire de mettre en œuvre des contrôles et vérifications techniques, mais aussi d'assurer la maintenance de certaines installations (ascenseurs, groupes électrogènes, équipements de sécurité incendie, etc.).

D'une manière générale, la maintenance comprend l'entretien courant et les visites périodiques, mais également la garantie totale sur les installations avec le remplacement de toutes les pièces défectueuses, fourniture et main d'œuvre.

Pour assurer cette maintenance, un appel d'offres fractionné en sept lots a été lancé afin de faire appel à des entreprises spécialisées.

Les marchés seront exécutoires à compter du 1er janvier 2016 ou de la date de leur notification aux entreprises si elle est postérieure. Ils courront jusqu'au 31 décembre 2016. Ils pourront être reconduits trois fois pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017 sans pouvoir excéder le 31 décembre 2019.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie les 15 octobre et 5 novembre 2015 pour procéder à la désignation des attributaires des marchés pour les lots 1 à 7.

Les crédits nécessaires seront ouverts aux budgets des exercices concernés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés à bons de commande pour chaque lot précisé dans le tableau ci-dessous :

Lots	Désignation	Attributaires	Montants minimum en € TTC
1	Ascenseurs, monte charges et monte handicapés	OTIS SCS	16 000,00
2	Groupes électrogènes	GEMA SAS	15 000,00
3	Protection intrusion et contrôle d'accès	CTCAM	15 000,00
4	Portes, portails, rideaux et barrières	THYSSENKRUPP ASCENSEURS	15 000,00
5	Equipements de sécurité incendie	SNC INEO ATLANTIQUE	80 000,00
6	Cuisines (dégraissage des hottes, de l'extraction et des conduits)	AIR ACTION SARL	2 000,00
7	Horloges, cloches, chronomètres de stades et gymnases	BODET	7 000,00

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-441

Direction Patrimoine et Moyens

Missions de contrôle technique - Bâtiments et génie civil - Marché à bons de commande - Approbation du marché lot n°1

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort doit obligatoirement mettre en œuvre des contrôles techniques à l'occasion des opérations de construction, d'entretien concernant les bâtiments communaux, les aménagements d'ouvrages d'art et hydrauliques.

Aussi, pour répondre à ces obligations réglementaires, une consultation « missions de contrôle technique - bâtiments et génie civil » a été lancée, pour la période 2015-2018.

Cette consultation est décomposée en deux lots. Lors du Conseil municipal du 12 octobre 2015, le lot n°2 « missions d'inspection sur les ouvrages d'art et hydrauliques », a été approuvé.

Pour le lot n°1 « contrôle technique construction », la commission des marchés réunie le 12 novembre 2015 a émis un avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché ci-dessous :

N° lot	Intitulé	Attributaire	Montant € TTC maximum annuel
1	Contrôle technique construction	QUALICONSULT 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	25 000,00

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-442

Direction Patrimoine et Moyens

**Bâtiments sis 77 et 79 rue Villersexel -
Demande de permis de démolir**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La rue Villersexel se termine en impasse. Elle présente, à la hauteur des numéros 77 et 79 un rétrécissement important qui pose problème notamment pour les véhicules d'enlèvement des ordures ménagères et ceux des services de secours qui accèdent à ce niveau de la rue en marche arrière.

Pour remédier à ce problème, il est nécessaire de supprimer le goulet d'étranglement et de réaliser une palette de retournement.

A cet effet, et après délibération lors du Conseil municipal du 13 juillet 2000, la Ville de Niort a préempté la propriété sise au 77, puis, après délibération lors du Conseil municipal du 17 novembre 2008, elle a échangé une partie du terrain du 77 rue Villersexel avec une partie du terrain du 75 de la même rue.

Préalablement à la réalisation des travaux d'aménagements, il est nécessaire de démolir les bâtiments construits sur l'emprise du projet.

Par ailleurs, lors de sa séance du 28 novembre 2011, le Conseil municipal a instauré l'obligation de déposer un permis de démolir sur tout le territoire communal. Cette obligation concerne tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

Aussi, conformément à ces dispositions, la Ville de Niort se doit de déposer une demande de permis de démolir pour cet ensemble de bâtiments.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer le dossier de demande de permis de démolir pour les bâtiments sis 77 et 79 rue Villersexel.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

La rue Villersexel se termine en impasse, elle présente à la hauteur des numéros 77 et 79 un rétrécissement qui pose des problèmes les véhicules d'enlèvement des ordures ménagères et ceux des services de secours. Il vous est demandé que la Ville de Niort puisse déposer un permis de démolir pour cet ensemble de bâtiments.

Monsieur le Maire

Des questions ? Oui, Alain PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Ces bâtiments, il s'agit de quoi, tout simplement ?

Michel PAILLEY

Ce sont de vieilles maisons qui sont, comme on le voit sur le plan, laissent un passage très étroit et il s'agit aussi à terme de pouvoir faire en sorte que les camions poubelles puissent tourner parce qu'ils n'ont pas vraiment le droit de faire des marches arrière. Oui, les maisons sont vides et elles ont été achetées, vous avez tout le détail dans la délibération, elles ne sont pas dans un état extraordinaire.

Dominique SIX

Je vais apporter quelques précisions. En fait, ce sont deux maisons qui avaient été achetées, parce qu'elles étaient frappées d'alignement, dans le cadre d'un projet d'urbanisme futur, il y a près de vingt ans. Aucun entretien n'a été fait sur ces maisons, elles étaient en train de tomber et le riverain manifestait son impatience à vouloir qu'on règle le problème. Donc outre la démolition, on a aussi un mur de soutènement à reconstruire.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2015

Délibération n° D-2015-443

Direction Patrimoine et Moyens

Espace Michelet - Participation financière de la Ville de Niort pour des travaux réalisés par la Mission Locale Sud Deux-Sèvres

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Mission Locale Sud Deux-Sèvres occupe deux niveaux au sein de l'Espace Michelet situé 3 rue de l'Ancien Musée conformément à une convention d'occupation en date du 6 février 2009.

Pour répondre à de nouveaux besoins occupationnels et par nécessité de trouver ainsi des surfaces supplémentaires, cette dernière déménagera vers d'autres locaux situés 4 et 6 rue François Viète à Niort à l'échéance du 1er décembre 2015.

La Mission Locale a financé directement d'importants travaux d'agencement de bureaux (cloisonnement et menuiserie, électricité, chauffage, plomberie) au niveau du 2ème étage de l'Espace Michelet pour un montant total de 61 000 € TTC.

Ces travaux attachés au bâti, permettent de le valoriser et seront entièrement utilisés à suivre par les services municipaux. Aussi, il est proposé ainsi d'acter une participation financière de la Ville de Niort à la Mission Locale pour un montant forfaitaire de 12 000 € correspondant au rachat de ces immobilisations corporelles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement d'une indemnité forfaitaire par la Ville de Niort à la Mission Locale Sud Deux-Sèvres d'un montant de 12 000 € couvrant le rachat des travaux d'agencement de bureaux cités ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces comptables correspondantes.

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

La mission locale du sud Deux-Sèvres occupe deux niveaux au sein de l'espace Michelet et ils vont déménager. Ils ont fait des travaux d'aménagement dans les locaux qui appartiennent à la Ville et nous allons pouvoir en profiter moyennant un montant de 12 000 euros.

Alain BAUDIN

Juste pour vous dire que je ne prends pas part à ce vote.

Monsieur le Maire

Merci Alain pour cette précision. D'autres questions ? Qui s'oppose, qui s'abstient ? Adoptée. La mission locale ira donc au Clou Bouchet où elle est déjà bientôt installée. Bonne soirée, à très bientôt et vive la République !